

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

PAR

MAUDE ROUX-PRATTE

« LES ÉLITES LOCALES ET LES MESURES D'AIDE AUX CHÔMEURS
DURANT LA CRISE DES ANNÉES 1930 À DRUMMONDVILLE »

OCTOBRE 2002

2173

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier mon directeur, Yvan Rousseau, pour sa grande disponibilité, ses encouragements généreux et sa confiance. Il a su calmer mes inquiétudes, souvent, et m'aider, par des conseils judicieux, à dénouer les impasses intellectuelles auxquelles pareille recherche donne lieu. Toute ma gratitude aussi à mon co-directeur, Claude Bellavance, pour l'intérêt spontané qu'il a porté à mon travail et pour ses remarques précieuses.

Je suis également reconnaissante à mes collègues de classe, notamment Caroline Coulombe, Annie Desaulniers et Martine Tousignant, pour leur soutien moral et leurs suggestions toujours appréciées. Toujours à l'université, je ne pourrais passer sous silence les bons mots et l'estime palpable de France Normand et Lucia Ferretti, dont les avis éclairés m'ont beaucoup nourrie.

Un grand merci à mes parents, mon conjoint et ma famille pour leur support de tous les instants, leur fierté et leur rôle de premiers lecteurs, tellement important.

Enfin, je veux souligner l'aimable collaboration de Brenda-Lee Leblanc, à la Société historique de Drummondville, et l'appui financier majeur du Fonds pour la formation de chercheur(e)s et l'aide à la recherche (FCAR).

RÉSUMÉ

Auparavant pris en charge par des réseaux privés d'assistance, les chômeurs se retrouvent en nombre sans précédent durant la crise des années 1930, forçant ainsi l'État à légiférer dans un nouveau domaine d'intervention. Les gouvernements fédéral et provincial conçoivent en effet de vastes programmes d'aide (secours directs et travaux publics), dont ils laissent cependant la gestion et les modalités d'application aux municipalités. Ces dernières élaborent aussi des mesures parallèles (aménagement de bureaux de placement, système de cartes d'identité, etc.). En fait, la décentralisation des politiques gouvernementales crée une situation dans laquelle la gestion des mesures d'assistance revient aux élus municipaux et aux associations, dont la Chambre de commerce et la Ligue des propriétaires, qui partagent les pouvoirs des autorités locales.

En effet, la présente étude démontre que, malgré des tensions palpables, les organisations qui participent à la mise en œuvre des politiques d'aide aux chômeurs entretiennent principalement des rapports de coopération, du moins dans ce contexte précis. Cette collaboration, qui prend diverses formes –par exemple, la consultation des organismes au sujet des mesures sociales–, est avantageuse pour chacune des parties en présence. Les enjeux sont nombreux pour les notables locaux : maintenir la bonne réputation de la ville, s'assurer que les chômeurs puissent payer leur loyer, etc.

Cette recherche, qui prend pour terrain d'enquête Drummondville, s'intéresse à l'organisation des mesures d'aide aux chômeurs dans cette ville moyenne, ainsi qu'aux acteurs qui participent à l'élaboration et à l'application de ces politiques. Dans un premier temps, nous abordons les effets de la crise à Drummondville, notamment la situation du chômage dans cette localité. Nous étudions ensuite les différentes politiques d'assistance et le rôle majeur de la municipalité dans ce dossier. Puis, il est question des responsables des mesures de secours, à la fois les conseillers municipaux et les dirigeants d'associations qui collaborent avec eux dans cette entreprise. Enfin, nous analysons les rapports qui s'établissent entre les différentes organisations qui participent à la mise en œuvre des politiques d'aide aux chômeurs dans la cité.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
RÉSUMÉ.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES.....	v
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : LES MESURES D'AIDE AUX CHÔMEURS ET LEURS ACTEURS : LE CAS DE DRUMMONDVILLE.....	5
1.1 La mise en place des politiques sociales durant l'entre-deux-guerres.....	5
1.2 Une étude localisée.....	10
1.3 Drummondville comme terrain d'enquête.....	16
1.4 Les sources.....	21
CHAPITRE II : LA CRISE, LE CHÔMAGE ET LES CHÔMEURS.....	25
2.1 La situation économique et les finances municipales.....	26
2.2 Le problème du chômage.....	30
2.3 Les salaires et le coût de la vie.....	36
2.4 Le profil des chômeurs et chômeuses.....	39
CHAPITRE III : LES MESURES D'AIDE AUX CHÔMEURS.....	44
3.1 L'aide distribuée par les sociétés de bienfaisance.....	45
3.2 Les mesures d'assistance publique.....	49
3.2.1 Les secours directs.....	49
3.2.1.1 Bons distribués, bons remboursés	50
3.2.1.2 Accès limité.....	57
3.2.1.3 Contribution financière plus mince que promise....	59
3.2.1.4 Travaux compensatoires.....	61
3.2.2 Les travaux publics.....	65
3.2.3 Les cartes d'identité et le bureau de placement.....	71

CHAPITRE IV : ACTEURS, ORGANISATIONS ET RÉSEAUX.....	76
 4.1 Les organisations et leurs dirigeants.....	77
4.1.1 Le profil général des acteurs.....	78
4.1.2 Le conseil de ville.....	81
4.1.3 Les sociétés de bienfaisance.....	84
4.2.2.1 Société Saint-Vincent de Paul.....	85
4.2.2.2 Amicale de la Présentation.....	87
4.1.4 Les groupes d'intérêts.....	89
4.2.3.1 Association des manufacturiers canadiens.....	89
4.2.3.2 Chambre de commerce.....	92
4.2.3.3 Ligue des propriétaires.....	95
 4.2 Les réseaux de relations.....	98
CHAPITRE V : LES RELATIONS ENTRE LE CONSEIL DE VILLE ET LE MONDE ASSOCIATIF.....	105
 5.1 Les sources de conflit.....	106
5.1.1 Les sujets de discorde avec les propriétaires.....	106
5.1.2 La résistance des manufacturiers.....	111
 5.2 Les formes de collaboration.....	113
5.2.1 La consultation des associations.....	114
5.2.2 L'union fait la force.....	116
5.2.3 Un droit de parole dans des assemblées politiques.....	118
5.2.4 Une participation directe à l'application des mesures d'assistance.....	119
5.2.4.1 Siéger sur les comités du conseil de ville.....	120
5.2.4.2 Gérer les mesures d'assistance.....	122
 5.3 Une collaboration intéressée.....	123
5.3.1 Une juste représentation des groupes sociaux.....	123
5.3.2 Un équilibre entre les intérêts de la municipalité et des associations	125
5.3.3 Préserver une image positive aux yeux des entrepreneurs....	126
CONCLUSION.....	128
BIBLIOGRAPHIE.....	135
ANNEXE : grille de classement socioprofessionnelle.....	144

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableaux :

I	Évolution du nombre d'employés et du nombre d'établissements dans l'industrie manufacturière à Drummondville, de 1929 à 1942.....	27
II	Bénéficiaires des mesures d'aide aux chômeurs selon la catégorie socioprofessionnelle.....	40
III	Remboursement des bons de secours selon le secteur professionnel des réclamants.....	52
IV	Nombre de demande(s) de paiement de loyer.....	55
V	Dirigeants municipaux selon la catégorie socioprofessionnelle, 1930-1942.....	83
VI	Dirigeants de la Société Saint-Vincent de Paul selon la catégorie socioprofessionnelle, 1935-1939.....	86
VII	Dirigeants de l'Association des manufacturiers canadiens selon la catégorie socioprofessionnelle, 1930-1942.....	91
VIII	Dirigeants de la Chambre de commerce selon la catégorie socioprofessionnelle, 1931-1942.....	94
IX	Dirigeants de la Ligue des propriétaires selon la catégorie socioprofessionnelle, 1932-1942.....	97

Figures :

I	Repas fournis à l'Hôpital Sainte-Croix entre avril 1931 et décembre 1933.....	35
II	Nombre de demandes de paiement de loyer formulées par les locataires au conseil de ville entre 1933 et 1941.....	53
III	Montants dépensés pour les loyers des familles bénéficiant de secours directs, entre novembre 1939 et février 1942.....	56
IV	Nombre de demandes de cartes d'identité formulées au conseil de ville entre décembre 1934 et décembre 1941.....	73

V	Dirigeant(e)s lié(e)s à la mise en œuvre des mesures d'assistance selon la catégorie socioprofessionnelle, 1930-1942.....	78
VI	Dirigeants liés à la mise en œuvre des mesures d'assistance selon l'organisation et la catégorie socioprofessionnelle, 1930-1942.....	79
VII	Réseaux de relations entre la Ligue des propriétaires, la Société Saint-Vincent de Paul, l'Association des manufacturiers canadiens et la Chambre de commerce.....	100
VIII	Réseaux de relations entre le conseil de ville et les associations étudiées...	102

INTRODUCTION

À une époque où le néolibéralisme affirme à grands cris les vertus du laissez-faire économique et dénonce l'intervention des gouvernements dans les domaines sociaux, les études se multiplient sur la crise de l'État providence. Dans un tel contexte, il apparaît pertinent de poser à nouveau un regard sur la grande dépression des années 1930, comme une charnière dans le développement des politiques sociales, au Canada et ailleurs en Occident.

Durant la crise, les chômeurs et les démunis sont en nombre croissant et appellent un plus grand interventionnisme de l'État. En fait, les trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) sont amenés à élaborer et à gérer des programmes sociaux pour venir en aide aux populations touchées par la situation économique. De toutes les provinces, c'est d'ailleurs le Québec qui demande aux municipalités l'effort le plus important sur le plan financier¹.

À ce jour, l'élaboration et la mise en œuvre des premières mesures d'assistance publiques ont surtout été appréhendées selon des perspectives d'analyse privilégiant le point de vue de l'État central. En revanche, les réalités locales sont moins connues. Quelles étaient les responsabilités du gouvernement municipal en matière d'aide aux chômeurs? À quels niveaux se situe l'intervention du monde associatif? Quelles

¹ Rapport Rowell-Sirois, cité dans Gonzalve Poulin, *L'assistance sociale dans la province de Québec, 1608-1951*, Québec, Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, annexe 2, 1955, p. 76.

relations développent les autorités politiques locales et les dirigeants d'associations? Quels sont les enjeux locaux associés à la mise en œuvre des mesures d'assistance, à l'allocation des ressources?

Certes, les politiques d'aide aux chômeurs sont conçues par le gouvernement fédéral. Toutefois, une large part de la gestion et du financement de ces politiques revient aux municipalités. En effet, les gouvernements locaux peuvent déterminer les critères d'admissibilité, décider des montants accordés aux familles et mettre sur pied des mesures d'assistance parallèles : par exemple, établir un bureau de placement. Ainsi, les élites locales, à l'intérieur de lieux d'intervention comme le conseil de ville et différents groupes d'intérêts, peuvent façonner les politiques sociales et participer à la mise en place des nouveaux mécanismes de l'assistance publique.

Pour apporter un éclairage nouveau sur ces questions, l'étude du cas de Drummondville paraissait tout indiquée. Cette petite ville québécoise, comme tant d'autres, connaît un essor important durant l'entre-deux-guerres, avec tous les bouleversements que l'industrialisation provoque sur les réalités sociales. Drummondville devient au cours de cette période une ville ouvrière et industrielle, qui attire en son sein de nombreux ruraux et citadins en quête d'emploi. Avec la crise, ces nouveaux venus continuent à affluer vers la Ville de la Soie² et confrontent les autorités locales à la recherche de solutions pour endiguer un chômage grandissant. Les objectifs principaux de ce mémoire sont les suivants : cerner le rôle de la municipalité dans

² On a surnommé Drummondville ainsi en raison de la prédominance des industries textiles sur son territoire.

l'organisation des mesures d'aide aux chômeurs et analyser les rapports qu'entretiennent les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ces politiques.

Le premier chapitre situe le mémoire dans un cadre plus large et définit l'angle de cette recherche. Nous présentons d'abord l'évolution des politiques sociales durant l'entre-deux-guerres et l'état de la question, pour ensuite préciser la problématique et les grands traits de la méthodologie.

Puis, un court chapitre expose les impacts socio-économiques de la dépression à Drummondville, de même que la situation du chômage et le portrait des chômeurs. Cette seconde partie se termine par un bref survol des doléances exprimées par des personnes sans emploi au conseil de ville.

Le troisième chapitre traite des mesures d'aide aux chômeurs à Drummondville. Le rôle des sociétés de bienfaisance y est d'abord abordé, surtout pour montrer le déclin des anciennes formes d'assistance et la nécessité de mettre en place des mesures sociales publiques plus efficaces en cette période de crise. Nous abordons ensuite l'organisation de ces politiques, leur financement et les critères d'admissibilité qui prévalent. Il s'agit de mettre en relief le rôle majeur qu'est appelée à jouer la municipalité dans ce nouveau domaine d'intervention.

Le quatrième chapitre dresse le portrait des acteurs liés à la mise en œuvre des mesures d'assistance, à l'intérieur des principaux lieux d'intervention (conseil de ville,

sociétés de bienfaisance et groupes d'intérêts) qu'ils investissent dans ce contexte. Nous analysons aussi les réseaux de relations qui s'établissent entre les organisations étudiées.

Enfin, le dernier chapitre met en scène ces acteurs, en portant attention aux rapports de collaboration et aux tensions qui tendent à s'exprimer entre le conseil de ville et les groupes d'intérêts qui participent à l'élaboration et à l'application des politiques sociales. Nous proposons en terminant quelques hypothèses pour expliquer la prédominance de ces relations de coopération.

CHAPITRE I

LES MESURES D'AIDE AUX CHÔMEURS ET LEURS ACTEURS :

LE CAS DE DRUMMONDVILLE

1.1 La mise en place des politiques sociales durant l'entre-deux-guerres

Avant la Loi de l'Assistance publique (1921), il n'existe pas de mesures sociales publiques pour venir en aide aux pauvres¹. En effet, les mesures existantes se résument essentiellement à de la charité privée, qui se concrétise au niveau de la famille, de la paroisse (notamment par la Société Saint-Vincent de Paul) et des institutions privées d'assistance (hôpitaux, orphelinats, asiles, secours mutuels). Or, la dépression de 1920-1924 révèle les insuffisances de ce réseau d'aide.

Bien que la pauvreté soit considérée comme une responsabilité locale, le gouvernement provincial se décide à intervenir. Toutefois, il prend soin de préciser que cette ingérence n'est justifiée que par « les conditions économiques et industrielles anormales². » La Loi de l'Assistance publique mise en place en 1921 a pour principaux objectifs de « venir en aide aux institutions en place³ » et de mettre sur pied des procédures uniformes s'appliquant à toute la province. Si une telle loi favorise l'interventionnisme de l'État, elle contribue surtout au développement des institutions

¹ Michel Pelletier et Yves Vaillancourt, *Les politiques sociales et les travailleurs*, Vol. 1 : *Les années 1900 à 1929*, Montréal, s.é., 1974, p. 83.

² Dennis Guest, *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, s. l., Les Éditions du Boréal, (1980), 1993, p. 107.

³ François Guérard, *La santé publique dans deux villes du Québec de 1887 à 1939, Trois-Rivières et Shawinigan*, thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Trois-Rivières, 1993, p. 347.

privées d'assistance. Pour Serge Mongeau, cette législation marque le « passage d'un régime de subventions à un mode statutaire de financement⁴. » Or, les nouvelles mesures d'assistance élaborées en 1921 restent temporaires et ne s'adressent qu'aux personnes inaptes au travail, ce qui exclut la vaste catégorie des chômeurs.

Il faudra attendre que la crise des années 1930 généralise et accentue des problèmes déjà présents, pour que l'État se décide à étendre la portée des politiques sociales. Comme au début des années 1920, cette intervention est d'abord légitimée par le caractère provisoire et exceptionnel de la situation économique. D'ailleurs, les premières mesures conçues par le gouvernement fédéral ne sont prévues que pour répondre aux besoins du moment. Elles marquent néanmoins une rupture, puisqu'elles s'adressent à une nouvelle catégorie de personnes nécessiteuses : les chômeurs. En effet, les seuls recours de ceux-ci avant la crise se résument à des systèmes municipaux d'assistance peu développés⁵ et à des services privés de secours, qu'offre entre autres la Société Saint-Vincent de Paul.

En 1930, les principales mesures d'aide aux chômeurs élaborées par le gouvernement fédéral sont des programmes de travaux publics et de secours directs qui reposent sur un système de financement tripartite⁶ des différents paliers de

⁴ Serge Mongeau, *Évolution de l'assistance au Québec une étude historique des diverses modalités d'assistance au Québec, des origines de la colonie à nos jours*, Montréal, Éditions du Jour, 1967, p. 43.

⁵ Michel Pelleter et Yves Vaillancourt, *op. cit.*, p. 182.

⁶ Pour les travaux publics, les municipalités devaient assumer 50 % des coûts –sauf si elles n'étaient pas en mesure de le faire–, le gouvernement provincial 25 % et cette même proportion pour l'État central. Le financement des secours directs était réparti également entre les trois paliers de gouvernement.

gouvernement. Ces mesures, dites temporaires, sont renouvelées d'année en année durant la crise, puisque les besoins restent criants.

À partir de 1935, avec le « New Deal » du Premier ministre canadien Richard Bedford Bennett, s'organisent des mesures d'assistance permanentes, telle la Loi sur le placement et l'assurance-chômage. Par cette loi, la protection des programmes d'aide aux chômeurs est désormais considérée comme un droit et non un acte de charité⁷. Il faut toutefois attendre en 1942 pour que soient distribuées les premières prestations d'assurance-chômage. Cette législation aura pour effet de réduire la marge d'autonomie des municipalités, qui voient « leur rôle se confiner à l'application locale des mesures décidées et initiées par les pouvoirs supérieurs⁸. » À partir des années 1940, la gestion des mesures d'assistance est en effet centralisée, permettant une plus grande uniformité dans l'application des politiques.

D'ailleurs, une telle uniformisation faisait partie des recommandations du rapport Marsh (1943) et des intellectuels mandatés par la Commission Rowell-Sirois (1937-1940) pour étudier les nouveaux champs d'intervention de l'État. Parmi les rapports d'enquête de cette commission, certains ont analysé le rôle des divers paliers de gouvernement dans le domaine de l'aide aux chômeurs. C'est le cas des études réalisées par Esdras Minville, A.E. Grauer et Carl Goldenburg. Pour Minville, l'entièr responsabilité du chômage incombe aux provinces, les municipalités devant investir

⁷ Dennis Guest, *op. cit.*, p. 129.

⁸ Yves Légaré, *Crise et chômage dans la ville de Québec (1929-1939) : analyse de l'évolution des pratiques d'assistance et du discours idéologique de la petite-bourgeoisie au niveau municipal*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 1980, p. 21.

selon leur situation financière et le fédéral, sous forme d'abandon d'impôt⁹. Ce même auteur considère qu'il ne revient pas aux conseils municipaux de décider qui est un chômeur et qui ne l'est pas. Goldenburg, pour sa part, constate que les autorités fédérales ont exigé des municipalités un investissement croissant durant la crise, dans le domaine du bien-être public¹⁰, entraînant pour plusieurs des difficultés financières. Dans le même ordre d'idée, Grauer privilégie une plus grande intervention de l'État fédéral, par rapport aux gouvernements locaux, tant pour édicter les principes administratifs¹¹ que pour gérer les programmes d'assurance sociale et d'assistance publique. En fait, pour ces trois auteurs, les municipalités ne devaient plus être à l'avant-plan, ni dans l'élaboration des politiques d'aide aux pauvres ni dans le financement de celles-ci.

Au début des années 1940, l'important rapport Marsh – qui a jeté les bases des programmes de sécurité sociale mis en place à partir de la Seconde Guerre mondiale – se prononce également en faveur d'une centralisation des mesures d'assistance. Leonard Charles Marsh dénonce en effet vivement les abus auxquels la gestion des mesures de secours par les municipalités a mené :

On ne saurait guère contester que l'une des raisons majeures de reprendre l'étude de l'assistance chômage, c'est l'insuffisance et le caractère répugnant des mesures de secours précédemment en usage. [...] il importe de les réformer et de les rendre plus efficaces que le régime des aumônes versées par les municipalités pour les indigents¹².

⁹ Esdras Minville, *La législation ouvrière et le régime social dans la province de Québec. Étude préparée pour la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1939, p. 87.

¹⁰ Carl Goldenburg, *Finances municipales au Canada. Étude préparée pour la Commission Royale des Relations entre le Dominion et les Provinces*, Ottawa, 1939, p. 63.

¹¹ A. E. Grauer, *Assistance publique et assurance sociale. Étude préparée pour la Commission Royale des Relations entre le Dominion et les Provinces*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1939, p. 39.

¹² Leonard Charles Marsh, *Rapport sur la sécurité sociale au Canada*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1943, p. 56.

À l'issue de la crise, des rapports d'enquêtes constatent donc l'accroissement des responsabilités financières des gouvernements municipaux en matière d'assistance, de même que leur latitude considérable dans la mise en œuvre des politiques destinées aux chômeurs. Cet élargissement des pouvoirs avait l'avantage de permettre un meilleur ajustement des mesures sociales aux réalités locales, mais pouvait donner lieu à une application discriminatoire. Par exemple, selon les municipalités, certaines catégories d'individus (chefs de famille, résidents de longue date, etc.) se voyaient privilégiées par rapport à d'autres (célibataires, jeunes filles, etc.). Malgré les lacunes des premières mesures destinées aux personnes sans travail, l'assistance publique prend forme au cours de cette décennie et cela, tant à l'échelle nationale que locale.

En fait, l'État central, devant cette crise soudaine et d'une ampleur nouvelle, ne dispose pas des infrastructures et des ressources humaines pour intervenir localement. C'est la raison pour laquelle les municipalités et les notables locaux vont devenir les véritables maîtres d'œuvre, les seuls à pouvoir intervenir efficacement auprès des chômeurs. L'importance des responsabilités qui leur sont déléguées donnera lieu à un décalage entre les politiques définies par le gouvernement fédéral et celles appliquées dans les villes. Les années 1930 constituent en fait une période de transition, puisque les mesures d'assistance expérimentées durant cette dépression préparent la mise en place d'un programme d'assurance-chômage plus centralisé.

Si la crise, comme laboratoire des premières politiques adressées aux chômeurs, a retenu l'attention de nombreux historiens, les études prenant pour terrain d'enquête une

localité se font plus rares. Ces travaux, par ailleurs, s'attardent davantage à l'évolution des mesures d'aide aux chômeurs durant la décennie qu'à l'organisation même de ces mesures par les élites locales. La question des relations entre les organisations qui participent à la mise en œuvre des politiques d'assistance trouvent également peu d'écho dans l'historiographie. En fait, ce type de recherches, à dimension sociologique et historique, s'intéresse à d'autres enjeux locaux, notamment l'urbanisation et la promotion industrielle.

1.2 Une étude localisée

Dans le champ des études consacrées à l'État providence et à la crise des années 1930 – une de ses époques charnières –, nombreuses sont les synthèses couvrant une large période et portant sur l'émergence des politiques sociales dans l'ensemble du Canada ou du Québec. Certains travaux, axés sur les formes de l'assistance au Québec, abordent l'émergence d'un service social professionnel durant la décennie 1930, ainsi que les débats sur les modalités d'intervention les plus acceptables. Belhassen Redjeb¹³ montre que la Dépression voit naître un nouveau mode d'assistance, qui se distingue du mode traditionnel par la présence grandissante du pouvoir d'État dans le champ de l'aide aux pauvres. Gilles Thibault¹⁴, pour sa part, soutient que les années 1930 marquent le passage de la charité à l'idée de justice sociale, passage qui aurait donné lieu à la fondation des services sociaux professionnels. Certaines mesures charitables, comme les secours directs, deviennent nécessaires en temps de crise mais sont perçues négativement par les autorités municipales. Thibault montre que la pratique des travaux

¹³ Belhassen Redjeb, *Évolution des formes de l'assistance au Québec*, Laval, Beauchemin, 1990, 43 p.

¹⁴ Gilles Thibault, *Évolution de la pensée face aux secours directs pour la période de crise 1929 à 1938*, thèse de maîtrise en service social, Université de Montréal, 1969.

compensatoires, par lesquels les chômeurs gagnent leurs allocations en participant à diverses corvées, devient le compromis privilégié. C'est ce que constate également Douglas Owram¹⁵, dans son ouvrage sur le ministère fédéral des travaux publics. Ces travaux, affirme l'auteur, constituent l'une des seules politiques reconnues comme un moyen légitime d'intervenir dans une économie en récession. Les provinces, et surtout les municipalités, allaient devoir gérer en grande partie ces entreprises.

D'ailleurs, plusieurs études soulignent le rôle majeur des gouvernements municipaux dans la mise en œuvre des mesures d'aide aux chômeurs. Selon Dennis Guest¹⁶, l'autonomie des municipalités dans l'élaboration de ces politiques s'explique par l'attitude des échelons supérieurs de gouvernement, selon lesquels les secours aux indigents devaient relever des instances gouvernementales locales. Les conséquences de cette décentralisation ont été nombreuses. Parmi elles, Guest note un manque d'uniformité dans les procédures administratives et les mesures appliquées, de même que l'absence de normes établissant un niveau minimum d'assistance. James Struthers¹⁷, qui étudie l'évolution des politiques canadiennes destinées à soutenir les chômeurs, souligne lui aussi la responsabilité indirecte qu'assume le gouvernement central. En effet, le Premier ministre Bennett préférait donner l'argent aux provinces et aux municipalités que de créer une nouvelle structure fédérale pour contrôler l'utilisation de ces montants. Struthers ajoutera que le fardeau important des secours qui incombe aux municipalités oblige celles-ci à faire des choix pour restreindre l'accès aux mesures

¹⁵ Douglas Owram, *Construire pour les Canadiens : histoire du Ministère des travaux publics, 1840-1960*, Ottawa, Travaux publics Canada, 1979, 397 p.

¹⁶ Dennis Guest, *op. cit.*, 478 p.

¹⁷ James Struthers, *No fault of their own : unemployment and the Canadian welfare state, 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, 268 p.

d'assistance, en excluant notamment les non-résidents et les célibataires. Pour sa part, Serge Mongeau¹⁸ précise que les gouvernements municipaux de la province de Québec ont été les plus sollicités financièrement, par l'État central, pour les différentes mesures d'aide aux chômeurs.

Malgré le rôle de premier plan que sont appelées à jouer les municipalités dans ce domaine, peu de travaux abordent les politiques d'assistance dans le cadre spatial restreint d'une localité. Parmi ceux-ci, mentionnons la thèse de doctorat de François Guérard¹⁹. Bien qu'elle porte essentiellement sur la santé publique, elle nous renseigne également sur l'administration des politiques d'aide aux chômeurs durant les années 1930, à Shawinigan et Trois-Rivières. *Les mémoires de Claude Larivière sur Montréal*²⁰, d'Yves Légaré sur Québec²¹ et de Suzanne Clavette sur Verdun²², distincts par leurs méthodes et leurs problématiques, se rapprochent cependant davantage des préoccupations de notre recherche. Les deux premiers (Larivière et Légaré) s'inscrivent dans le prolongement des travaux de Pelletier et Vaillancourt²³ sur *Les politiques sociales et les travailleurs*. Ces derniers tentent de démontrer, dans le volume consacré aux années 1930, que les politiques sociales visent moins le bien-être des travailleurs que la survie du capitalisme, dont l'équilibre naturel vient d'être remis en question. En

¹⁸ Serge Mongeau, *op. cit.*

¹⁹ François Guérard, *op. cit.*, 523 p.

²⁰ Claude Larivière, *Crise économique et contrôle social : le cas de Montréal (1929-1937)*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1977, 265 p.

²¹ Yves Légaré, *op. cit.*, 143 p.

²² Suzanne Clavette, *Des bons aux chèques : aide aux chômeurs et crise des années 1930 à Verdun*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 1986, 384 p.

²³ Yves Pelletier et Michel Vaillancourt, *op. cit.*

fait, les mesures d'assistance auraient eu pour objectif principal de contrer l'offensive politique du mouvement ouvrier anti-capitaliste.

Les travaux de Larivière et Légaré empruntent cette même vision instrumentale de l'État et des politiques destinées aux chômeurs. En effet, Larivière affirme que le contrôle social exercé par les bourgeois durant la crise s'appuie sur la promotion du fascisme et les mesures sociales. Selon l'auteur, ces dernières visent entre autres à détourner les milieux populaires du socialisme²⁴. Comme lui, Yves Légaré associe l'intervention de l'État à un moyen de contrôle social et de reproduction sociale. Dans cette optique, le but implicite des politiques d'assistance serait de perpétuer un rapport de domination d'une classe sur une autre²⁵. Sur le plan méthodologique, l'auteur privilégie l'analyse thématique des discours électoraux. Légaré constate ainsi l'évolution des débats et des enjeux, du début des années 1930, alors qu'il est peu question des problèmes liés à la crise, jusqu'à l'apparition progressive d'un programme structuré pour remédier au problème du chômage et à la détérioration des finances municipales. L'auteur veut rendre compte à la fois des pratiques d'assistance et du discours des élites locales sur les mesures sociales à mettre en œuvre.

L'étude de Suzanne Clavette sur Verdun constitue un apport plus appréciable pour ce mémoire. Comme nous, l'auteure s'intéresse aux forces sociales qui émergent avec la Dépression, tels le regroupement de chômeurs et l'association des propriétaires.

²⁴ Claude Larivière, *op. cit.*, p. 3.

²⁵ Yves Légaré, *op. cit.*, p. 11.

Toutefois, l'historienne s'en tient aux interventions de ces organismes, sans véritablement chercher à déceler la composition de ces groupes, leurs intérêts et leurs interrelations. L'auteure veut surtout montrer que la crise favorise le passage de la notion de charité à la notion de responsabilité collective : elle s'attarde donc essentiellement à décrire l'évolution des politiques sociales dans la localité. En cela, le mémoire de Clavette se situe dans le champ de l'histoire de l'État providence, alors que la présente étude veut également éclairer les rapports entre les élites locales dans le cadre de la mise en place des mesures d'assistance.

À cet égard, l'étude de Terry Copp²⁶ démontre une certaine parenté avec la présente recherche. L'auteur, qui s'intéresse au gouvernement municipal de Montréal durant la crise, met l'accent sur les rivalités entre le maire Camilien Houde et les associations d'hommes d'affaires, telle que la Chambre de commerce. La question des taxes et des mesures d'aide aux chômeurs sont au cœur de ces conflits. L'historien souligne que les groupes d'intérêts, formés notamment par les élites d'affaires anglophones, s'opposent à une hausse des dépenses d'assistance.

Parmi les recherches qui prennent pour objet une localité donnée, certaines se penchent sur les dynamiques de pouvoir dans des centres urbains en développement. Ces études mettent en relief les rapports de force entre le conseil de ville et des promoteurs industriels, tels que les directeurs des associations de manufacturiers. Bien que ces travaux portent sur les enjeux de l'industrialisation – et non pas du chômage et

²⁶ Terry Copp, « Montreal's Municipal government and the Crisis of the 1930's » dans *The Depression in Canada. Responses to Economic Crisis Depression* (sous la direction de Michiel Horn), Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1988, 293 p.

des politiques d'assistance –, ils présentent néanmoins une similarité avec l'approche privilégiée dans ce mémoire, dans la mesure où les dirigeants d'organisations sont étudiés principalement dans leurs interactions autour d'une problématique déterminée. L'ouvrage de Pierre Gremion²⁷, bien qu'il porte sur le cas français, apporte un éclairage intéressant sur les stratégies des acteurs locaux, sur les circuits d'influence et la mobilisation des groupes d'intérêts. L'auteur soutient que les dimensions pertinentes du pouvoir local ne peuvent être saisies qu'à travers les rapports entre le centre et les périphéries. Gremion montre que l'intervention de l'État central passe par le travail des notables locaux, qui adaptent l'appareil administratif aux exigences du niveau supérieur de gouvernement et permettent ainsi une application efficace des politiques.

Au Québec, Paul-André Linteau²⁸, qui tente d'identifier les acteurs principaux de l'urbanisation de Maisonneuve – une banlieue de Montréal –, atteste également du rôle clé des autorités politiques locales, auprès desquelles les promoteurs tenteront de se faire entendre, pour insuffler aux politiques municipales une vocation industrielle. L'un des moyens privilégiés sera, pour les commerçants et les manufacturiers, d'être représentés au conseil de ville. Dans une étude sur les enjeux de la croissance urbaine, Mireille Lehoux²⁹ constate par ailleurs que les intérêts des élus municipaux et des organisations formées d'hommes d'affaires sont le plus souvent convergents. L'historienne remarque la présence de réseaux de sociabilité qui favorisent des liens étroits entre ces forces

²⁷ Pierre Gremion, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, 478 p.

²⁸ Paul-André Linteau, *Maisonneuve. Comment des promoteurs fabriquent une ville*, Montréal, Boréal Express, 1981, 280 p.

²⁹ Mireille Lehoux, *Élus municipaux et promotion industrielle à Trois-Rivières, 1870-1920*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 1994, 120 p.

économiques et politiques, de telle sorte que le conseil de ville en arrive à promouvoir le développement industriel sollicité par les organismes qui gravitent autour de lui.

Ce mémoire s'inscrit dans cette voie de recherche, mais il interroge d'autres enjeux (le chômage, les logements ouvriers, les mesures de secours, etc.) et s'attarde à une période transitoire dans la mise en place des politiques d'assistance. La crise des années 1930, dans le domaine de l'aide aux pauvres, a donné lieu à de multiples tâtonnements. Elle a exigé des autorités municipales une intervention rapide et efficace, obligeant de ce fait les élites locales à une recherche de compromis et à une collaboration, parfois tendue mais jugée essentielle. Étant donné l'importance des pouvoirs que possèdent encore les municipalités durant cette Dépression, seule une étude localisée allait permettre de saisir les relations entre les acteurs liés à la mise en œuvre des mesures pour soutenir les chômeurs. Drummondville, par ses caractéristiques démographiques, sociales et économiques, constituait un lieu d'enquête particulièrement riche.

1.3 Drummondville comme terrain d'enquête

L'intérêt de la ville de Drummondville³⁰ pour cette recherche est multiple. Contrairement à Montréal, Québec et Verdun, sur lesquels ont porté les études de cas sur la Dépression et les politiques sociales, Drummondville ne dépasse le cap des 10 000

³⁰ Cette localité a été étudiée sous différents angles, notamment à travers un personnage comme Napoléon Garceau (Fournier, 1978) et dans la perspective des rapports entre anglophones et francophones (Hugues, 1945; Bélanger, 1998). D'autres auteurs se sont penchés sur l'usine de textile *Celanese* (Boucher, 1981), sur l'histoire des travailleurs dans l'entre-deux-guerres (Martin, 1984), de même que sur le développement de la municipalité ouvrière de Saint-Joseph de Grantham (Grondin, 1987). Ces différents ouvrages ne font cependant qu'effleurer la question des politiques sociales durant les années 1930. En fait, de telles études constituent essentiellement des outils de référence.

habitants qu'au début des années 1940³¹. Le choix d'une petite localité permet d'avoir une meilleure prise sur les réalités locales et de documenter une proportion plus grande des individus qui y vivent, à la fois les acteurs qui mettent en œuvre les mesures d'assistance et les bénéficiaires de ces mesures.

De plus, Drummondville constitue un exemple intéressant de ces villes établies au début du 19^e siècle – 1815 dans ce cas-ci – et qui connaissent durant l'entre-deux-guerres des transformations majeures. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le sociologue américain Everett C. Hugues avait choisi cette localité – rebaptisée Cantonville –, considérée comme un cas d'espèce pour son enquête de terrain: « elle incarnait le type de petite ville de province, déjà ancienne, métamorphosée par l'implantation d'importantes industries légères³². » En effet, Drummondville connaît, à partir de la Première Guerre mondiale, un essor industriel considérable. Après la fermeture de l'usine de guerre *Ætna Chemical Company*³³, en 1918, plusieurs industries, dans le domaine du textile surtout, s'établissent à Drummondville. Les entreprises de ce secteur ayant recours à une main-d'œuvre abondante, la localité connaît une expansion urbaine rapide et une croissance démographique importante³⁴. Ces tendances se maintiennent durant la crise, en raison de l'attrait que présente les industries pour les chômeurs des campagnes environnantes et d'autres centres urbains moins prospères,

³¹ À noter qu'en 1931, il y a à Verdun 67 000 habitants. Suzanne Clavette, *op. cit.*, p. 39.

³² Everett C. Hugues, *Rencontre de deux mondes. La crise d'industrialisation du Canada français*, Les éditions du Boréal Express, (1945), 1972, p. 15.

³³ Cette usine a engagé au total 2400 personnes. Joseph-Charles Saint-Amant, *Un coin des Cantons de l'Est*, Drummondville, La Parole, 1932, p. 364.

³⁴ Durant les années 1920, la croissance démographique annuelle de Drummondville est de 17,1 %. (Guy Gauthier, *Dynamique d'un espace urbain : Drummondville et sa région. Étude géographique d'une ville moyenne*, Nice, Université de Nice, 1980, p. 237.) Au cours des années 1930 seulement, la population de Drummondville passe de 6609 en 1931 à 10 555 en 1941. (*Recensement du Canada*, 1931 et 1941)

mais aussi grâce aux contrats importants qu'obtiennent les compagnies de textile, pour fournir du tissu aux troupes militaires.

Il s'agit là d'une caractéristique intéressante de Drummondville, pour une étude sur la mise en œuvre des mesures d'assistance. Le problème du chômage, déjà présent chez les résidents de longue date, y est accentué par la venue de nombreux migrants en quête de travail. Ces nouveaux pauvres viennent accroître le nombre des locataires incapables de payer leur loyer. Ils parviennent plus difficilement à payer l'épicier, le médecin, la compagnie d'électricité. De plus, la croissance démographique entraîne l'essor de nouveaux quartiers, avec les coûts élevés que cela implique (construction d'égouts, d'aqueducs, etc.). La petite bourgeoisie drummondvilloise, notamment comme contribuable et propriétaire de logements, ressent donc à plusieurs égards les effets de la crise. Ainsi, la mise en place de mesures d'aide aux chômeurs devient, pour cette portion plus aisée de la population, le théâtre d'enjeux importants.

Comme nous l'avons souligné précédemment, les programmes d'aide aux chômeurs conçus par le gouvernement fédéral sont adaptés et appliqués par les autorités municipales. Celles-ci, par ailleurs, réclament la participation de certaines associations et permettent ainsi à différents acteurs locaux de donner aux politiques sociales une orientation particulière. La teinte que prennent ces mesures dans un milieu donné est donc largement tributaire des intérêts que défendent les élites locales, par l'intermédiaire du conseil de ville et de divers organismes leur servant de lieux d'intervention. Or, qui dirigent ces organisations ? Comme nous le verrons, les cadres des grandes entreprises,

les agents du petit commerce, de l'industrie locale, de la propriété immobilière et des professions libérales y jouent un rôle prédominant. Ces groupes sont particulièrement préoccupés par les mesures destinées aux chômeurs. Le système des bons échangeables, par exemple, permet aux bénéficiaires de secours directs de payer leur loyer aux propriétaires, certains soins médicaux aux médecins, de même que les vêtements et aliments achetés à des marchands. L'absence de tels mécanismes de remboursement ou une application trop restreinte de ceux-ci auraient pu faire perdre des sommes d'argent importantes à certaines composantes de la petite bourgeoisie, par ailleurs les plus présentes au conseil de ville et dans les associations qui l'épaulent. Pour leur part, les gérants d'usines tendent à résister aux critères d'embauche imposés par la municipalité pour favoriser les résidents de longue date. Mais la coopération de l'organisme qui représente les manufacturiers avec le gouvernement local est récompensée, notamment par la stabilisation des taxes imposées aux industries.

Si l'on retient pour définition des élites locales, les individus et les groupes qui, « par suite du pouvoir qu'ils détiennent ou de l'influence qu'ils exercent, contribuent à l'action historique d'une collectivité [...] par les décisions qu'ils prennent³⁵ », précisons tout de suite que ce mémoire examine l'activité d'une frange bien particulière de l'élite drummondvilloise : les dirigeants des organisations impliquées de près ou de loin dans la mise en œuvre des mesures de crise dans la localité. Nous verrons que ces acteurs ont non seulement adapté les mesures sociales en question aux besoins de leur

³⁵ Guy Rocher, *Introduction à la sociologie générale*, tome 3 : *Regards sur la réalité sociale*, Montréal, Éditions HMH, 1969, p. 412.

municipalité³⁶, grâce aux nombreuses responsabilités qui incombent aux gouvernements locaux durant la crise, mais ils les ont aussi modelé aux intérêts de leurs dirigeants et des couches sociales qu'ils représentent. En prenant pour terrain d'enquête Drummondville, la présente étude montre la collaboration intéressée que développent dans ce contexte de crise les élus municipaux et diverses associations, comme la Ligue des propriétaires, l'Association des manufacturiers canadiens et la Chambre de commerce. Cette coopération prend plusieurs formes : consultation fréquente de ces organismes, présence de certains d'entre eux à des assemblées inter-municipales, participation directe à l'application des politiques d'assistance, etc.

Pour comprendre ce partage de pouvoirs entre le gouvernement local et le monde associatif, il importe de saisir dans son ensemble le groupe des dirigeants qui investissent ces organisations, puisque la collaboration observée autour de la question des secours aux chômeurs n'est pas étrangère aux denses réseaux de relations qui les unissent. En effet, nous verrons que les acteurs liés à la mise en œuvre des mesures d'assistance oeuvrent au sein des mêmes organismes. En partageant les mêmes tribunes – qui sont aussi des lieux de rencontre –, les dirigeants étudiés semblent démontrer à certains égards une communauté d'intérêts. Du moins, ils entretiennent des liens qui favorisent la recherche de compromis, notamment dans le dossier de l'aide aux pauvres.

Outre le facteur cohésif que constituent les réseaux sociaux, le développement de rapports de coopération est également le produit d'accords stratégiques au sein d'un

³⁶ Rappelons que Pierre Gremion (*op. cit.*) considère cette adaptation des décisions du gouvernement central comme l'une des fonctions importantes des notables locaux.

groupe limité d'individus. Par exemple, les conseillers municipaux, étant tous des propriétaires, sont directement concernés par l'opinion d'une association comme la Ligue des propriétaires, qui étudie la question des politiques sociales en se préoccupant des droits et priviléges des contribuables. De façon générale, la collaboration entre les associations et les autorités municipales, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'assistance, profite aux unes et aux autres. Parfois, les avantages sont de nature différente pour chacune des organisations. D'autres fois, des visées communes rassemblent les élites locales autour d'un même objectif – par exemple, faire bien paraître Drummondville aux yeux des investisseurs étrangers.

La présente étude souhaite donc mettre en évidence la multiplicité des rôles assumés par la municipalité durant la crise et l'importante participation de certains organismes locaux. L'influence des dirigeants d'associations, dont plusieurs d'entre eux occuperont des postes au conseil de ville, s'exerce par l'intermédiaire d'une étroite collaboration avec le gouvernement local, malgré des lieux de désaccords notables. En fait, nous verrons que cette coopération n'est possible que dans la mesure où elle dessert les intérêts des principaux groupes sociaux représentés dans les organisations.

1.4 Les sources

Pour mener à bien cette recherche, différentes sources ont été consultées. Parmi les documents les plus riches, mentionnons l'hebdomadaire francophone de Drummondville, *La Parole*, dépouillé de 1930 à 1941 inclusivement. Ce journal s'est révélé particulièrement important, notamment en raison des comptes-rendus

d'assemblées de diverses associations et des éditoriaux sur des sujets d'intérêts locaux. L'hebdomadaire *L'Homme libre*, qui paraît à partir de 1940 à Drummondville, a également été examiné.

De plus, nous avons procédé au dépouillement des procès-verbaux du conseil de ville –de 1930 à 1942 inclusivement–, ainsi que ceux de la Ligue des propriétaires et de la Chambre de commerce³⁷. Les rapports d'assemblées témoignent entre autres des décisions prises lors de ces réunions et de la position des organismes sur des sujets donnés. Ces documents se sont révélés particulièrement utiles pour déceler les responsabilités qu'assume la municipalité en cette période de crise et les choix que doivent faire les conseillers –par exemple, refuser de fournir des secours directs à une famille et en accorder à une autre. La gestion du système des bons de secours peut également être étudiée à l'aide de cette source, puisque les noms des chômeurs³⁸ qui formulent des demandes d'assistance y sont inscrits, de même que les réponses qui leur sont adressées. Étant donné la richesse de ce type de source, il faut déplorer l'absence de procès-verbaux pour certains organismes, telles que l'Association des manufacturiers canadiens et la Société Saint-Vincent de Paul.

Pour évaluer la situation économique de la ville, des états financiers³⁹ donnent le montant des déboursés et des recettes de la municipalité. Ces documents possèdent cependant de nombreuses lacunes. D'abord, les informations fournies sont peu

³⁷ Pour ces deux organismes, les originaux n'étaient disponibles que pour certaines années. Toutefois, les rapports détaillés reproduits dans *La Parole* suppléaient aux documents manquants.

³⁸ Toutefois, le prénom n'est pas toujours indiqué. Dans ces cas-là, il s'est avéré impossible de retrouver les personnes en question dans les annuaires d'adresses.

³⁹ Les états financiers sont disponibles pour les années 1930 à 1935 et 1939-1940.

détaillées : il n'y a presque aucune donnée sur les dépenses vouées spécifiquement aux mesures d'aide aux pauvres. De plus, après révision des totaux, des erreurs fréquentes sont apparues. Ainsi, pour certaines années, les déficits ou les surplus, après vérification des montants, paraissent plus importants que ce qui est annoncé dans les originaux et il est impossible de déterminer la provenance de l'erreur (omission, erreur d'addition ou de transcription). Nous avons également noté un manque d'uniformité des informations d'un état financier à l'autre, ce qui rend les comparaisons difficiles. D'ailleurs, les budgets annuels⁴⁰ souffrent de ces mêmes déficiences. Les budgets et les états financiers ont donc été utilisés avec prudence, en recoupant les informations avec d'autres documents.

Enfin, des annuaires d'adresses⁴¹, sous le nom de *L'indicateur de Drummondville*, fournissent des renseignements sur cette localité (population dans les différentes paroisses, produits fabriqués dans les industries locales, etc.) et sur les gens qui y vivent. Ces bottins contiennent aussi le nom de tous les chefs de famille qui ont voulu s'y inscrire, ainsi que leur adresse, leur profession et leur mode d'occupation (propriétaire, locataire). Ils ont été utilisés pour dresser le portrait des bénéficiaires des mesures d'aide aux chômeurs et des dirigeants des organismes ayant participé à la mise en œuvre de ces mesures. Il faut toutefois noter que les résident(e)s de Drummondville – les femmes en particulier – ne figurent pas toutes et tous dans les annuaires. De plus, la profession n'est pas systématiquement mentionnée.

⁴⁰ Les budgets annuels sont disponibles pour chaque année, de 1931 à 1941.

⁴¹ Les annuaires d'adresses sont publiés aux deux ans, à partir de 1935. Nous avons dépouillé les années 1935, 1937, 1939 et 1941.

Pour consigner toutes ces informations, une base de données relationnelle⁴² a été mise à profit. Un premier fichier regroupe les renseignements sur les individus⁴³, à la fois ceux qui bénéficient des mesures d'aide aux pauvres, ceux qui se font rembourser des bons de secours et ceux qui, à travers différents organismes, participent à la mise en œuvre des mesures sociales étudiées. Un second fichier sert à consigner les mandats⁴⁴ remplis par ce dernier groupe d'individus. Enfin, un troisième fichier comporte toutes les demandes d'assistance⁴⁵ que reçoit le conseil de ville⁴⁶.

Pour analyser les données sur l'emploi occupé par les individus, une grille de classement socioprofessionnel⁴⁷ a été élaborée. À partir des métiers mentionnés dans les annuaires d'adresses et en s'inspirant des recherches de Gérard Bouchard⁴⁸ et d'Yvan Rousseau⁴⁹, les professions ont été regroupées en catégories et sous-catégories. Une telle grille ne permet pas à elle seule de cerner les groupes sociaux localisés, mais cette classification constitue néanmoins un indicateur essentiel pour appréhender empiriquement les réalités sociales.

⁴² L'utilisation du logiciel *Helix* a été privilégiée.

⁴³ Chaque fiche contient le nom, la profession, le mode d'occupation et des éléments de biographie sur un individu.

⁴⁴ Il est indiqué, pour chaque mandat, le nom, l'année, l'organisme concerné et la fonction occupée.

⁴⁵ La nature de ces réclamations est principalement de quatre ordres : remboursements de bons de secours, cartes d'identité, paiements de loyer et secours directs.

⁴⁶ Chaque fiche regroupe le nom du demandeur, la nature de la demande, la réponse du conseil de ville et le montant reçu (si indiqué).

⁴⁷ Cette grille est reproduite en annexe.

⁴⁸ Gérard Bouchard, *Tous les métiers du monde : le traitement des données professionnelles en histoire sociale*, Sainte-Foy, Presses de l'université Laval, 1996, 323 p.

⁴⁹ Yvan Rousseau, *L'enracinement et la transformation d'un mouvement social : la Fédération régionale des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec et ses établissements affiliés 1909-1970*, Thèse de doctorat en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, 1993, 506 p.

CHAPITRE II

LA CRISE, LE CHÔMAGE ET LES CHÔMEURS

Pour comprendre les mesures d'aide aux chômeurs mises en place à Drummondville et les enjeux auxquels elles donnent lieu, il importe de cerner au préalable les caractères particuliers de la crise dans cette localité. Nous verrons que la conjoncture économique y est atypique, en raison notamment d'un nombre d'établissements industriels croissant durant la première moitié des années 1930. Le besoin de main-d'œuvre qui en découle a pour conséquence de maintenir le taux de chômage plus bas qu'ailleurs au Québec. Néanmoins, l'offre demeure plus importante que la demande et le nombre de personnes sans travail paraît s'accroître au cours de la décennie. Les migrants en quête d'emploi sont particulièrement montrés du doigt.

Examinons dans un premier temps l'évolution de la situation économique et des finances municipales à Drummondville, de même que les recours utilisés par les autorités locales pour réduire les déficits. Par la suite, nous aborderons le phénomène du chômage et les conditions de vie de la population sans travail. Enfin, nous nous intéresserons au profil social des chômeurs.

2.1. La situation économique et les finances municipales

Durant la première moitié de la décennie 1930, Drummondville connaît un développement qui lui est particulier. En effet, de 1929 à 1934, le nombre d'établissements industriels et le nombre d'employés vont presque doubler (tableau I)¹. Ce sont des entreprises liées au domaine du textile², dont quatre sur cinq exploitent la soie, qui embauchent le plus d'ouvriers à Drummondville. La présence de telles industries, moins touchées par les effets de la crise – la soie artificielle étant un nouveau produit très en demande –³, expliquerait que cette ville moyenne soit demeurée un centre industriel relativement prospère, du moins jusqu'au milieu des années 1930.

À partir de la seconde moitié de la période, la situation change : le problème du manque de nouvelles manufactures apparaît pour la première fois depuis l'essor industriel des années 1920. En effet, de 1935 à 1942, le nombre d'établissements oscille entre 24 et 28 – ce dernier nombre correspond au plateau atteint en 1934 – et le nombre d'employés dans le secteur manufacturier ne connaît une véritable croissance qu'en 1940 et 1941⁴ (tableau I). Des moyens sont donc pris pour stimuler le développement industriel. En septembre 1935, Drummondville est érigée en cité, dans le but de « donner plus de poids au nom de [la] ville auprès des capitalistes étrangers qui veulent

¹ *Annuaires statistiques de la Province de Québec*, de 1929 à 1934.

² Mentionnons les industries *Canadian Celanese* (soieries), *Dominion Silk Dyeing* (finissage de la soie), *Butterfly Hosiery* (soieries), *Louis Roessel Company* (soieries) et *Drummondville Cotton* (cotonnades).

³ Marc Vallières, *Les industries manufacturières du Québec, 1900-1959*, mémoire de maîtrise en histoire, université Laval, 1973, p. 90, cité dans Micheline Martin, *op. cit.*, p. 33.

⁴ *Annuaires statistiques de la Province de Québec*, de 1935 à 1941.

établir des industries dans [la] province [de Québec]⁵. » Toujours pour promouvoir Drummondville, la municipalité crée, en mai 1936, une Commission industrielle⁶.

TABLEAU I:
Évolution du nombre d'employés et du
nombre d'établissements dans l'industrie
manufacturière à Drummondville, de
1929 à 1942

Année	Nombre d'établissements	Nombre d'employés
1929	16	2321
1930	18	2674
1931	21	2909
1932	24	2776
1933	27	3070
1934	28	3892
1935	25	4114
1936	24	4414
1937	26	4558
1938	28	4243
1939	26	4329
1940	26	5099
1941	25	5892
1942	26	4720

Source: *Annuaires statistiques de la province de Québec*, 1929-1942.

L'efficacité de ces mesures est toutefois fortement remise en question. De 1938 à 1940, le rédacteur de *La Parole*, Adélard Rivard, dénonce dans de nombreux articles le peu de publicité visant à faire connaître Drummondville aux investisseurs, et insiste sur les impacts considérables de ce silence⁷. En janvier 1939, l'éditorialiste écrit : « Drummondville, depuis quelques années déjà, n'a pas eu une seule manufacture

⁵ « Drummondville est érigée en cité », *La Parole*, 26 septembre 1935, 10, 23, p.1.

⁶ « Une Commission industrielle à Drummondville », *La Parole*, 7 mai 1936, 11, 2, p.1.

⁷ Parmi ces articles : « Connaît-on assez l'importance de Drummondville ? », *La Parole*, 21 avril 1938, 12, 50, p.2 ; « Drummondville », *La Parole*, 16 mars 1939, 13, 43, p.2 ; « Le développement industriel de Drummondville », *La Parole*, 20 juillet 1939, 14, 9, p.2 ; « La grève créée du malaise », *La Parole*, 6 juin 1940, 15, 3, p.2.

nouvelle. Au surplus, celles qui y sont établies [...] ne semblent pas se développer à un rythme assez rapide pour absorber l'augmentation naturelle de la main d'œuvre locale, chaque année⁸. » Les efforts insuffisants de la Chambre de commerce locale et la grève de l'industrie *Celanese* (1940) expliqueraient, selon le même journaliste, le peu d'enthousiasme des entrepreneurs étrangers à l'égard de Drummondville⁹.

En fait, il faudra attendre 1940 – et plus encore 1941 – pour voir cette cité profiter de l'essor de l'industrie de guerre. Cette année-là, la compagnie *Dominion Silk* demande au conseil municipal la permission de faire travailler ses ouvriers le dimanche, en raison de la quantité importante de contrats de guerre que l'usine doit remplir dans les prochains mois¹⁰. Il s'agit là d'un des premiers indices de reprise économique.

Parallèlement à la croissance, puis à la stagnation dans le domaine industriel, la situation financière de la ville de Drummondville demeure généralement difficile durant la décennie 1930. D'ailleurs, les autorités municipales établissent très tôt des dépenses prioritaires et refusent d'accorder de l'argent pour tout ce qui n'est pas strictement nécessaire en cette période de crise, comme l'Harmonie de Drummondville¹¹, les

⁸ « De nouvelles manufactures », *La Parole*, 12 janvier 1939, 13, 34, p.2.

⁹ « Nos Chambres de commerce », *La Parole*, 5 septembre 1940, 15, 16, p.2.

¹⁰ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 5 mai 1941.

¹¹ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 9 septembre 1930.

patinoires de la ville¹², les célébrations du 1^{er} juillet¹³ et même la tenue d'élections par suite de la démission d'un conseiller municipal¹⁴.

Or, ces quelques mesures d'économie ne s'avèrent pas suffisantes pour épouser les dettes de la municipalité, largement attribuables aux travaux publics onéreux entrepris pour venir en aide aux chômeurs¹⁵. En 1933, le conseil de ville se donne pour objectif premier d'éliminer son déficit, en procédant à des baisses de salaires et à des « coupures radicales dans les dépenses de tous les départements¹⁶ ». Cette année-là, les autorités municipales dépassent leur objectif de boucler le budget et réalisent un surplus de 4 896 \$¹⁷. Il s'agirait, d'après l'hebdomadaire *La Parole*, du premier surplus en trente ans¹⁸. La politique de stricte économie se poursuivra jusqu'à la fin des années 1930, mais ne produira plus de bilan financier positif. Les finances déficitaires demeurent un sujet d'inquiétude constant au cours de cette période.

Drummondville fait donc face, dès le début des années 1930 et jusqu'à l'essor tardif de l'industrie de guerre, à des déficits répétés et à un besoin de plus en plus criant de nouvelles manufactures. Un tel ralentissement dans le domaine industriel, dans une

¹² Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 10 octobre 1931.

¹³ « Le chômage sera facultatif demain », *La Parole*, 30 juin 1932, 7, 14, p.1.

¹⁴ L'élection d'un nouvel échevin aurait entraîné des coûts considérables, alors que des élections étaient prévues un mois et demi plus tard. « La démission de l'échevin Ad. Bernard », *La Parole*, 26 novembre 1931, 6, 35, p.1.

¹⁵ « Élections municipales », *La Parole*, 14 avril 1932, 6, 42, p.3.

¹⁶ Ces coupures touchent notamment l'entretien des chemins, des aqueducs, des égouts et le service des vidanges. « Une baisse de salaire et une diminution générale des dépenses », *La Parole*, 16 mars 1933, 7, 51, p.1.

¹⁷ « Le surplus enregistré par notre ville est de 4896,58\$ », *La Parole*, 18 janvier 1934, 8, 41, p. 1-8.

¹⁸ « Notre ville bouclera son budget avec un surplus », *La Parole*, 28 décembre 1933, 8, 38, p.1.

ville où un habitant sur trois travaille dans une des usines locales¹⁹, aura des effets importants sur le domaine de l'emploi.

2.2 Le problème du chômage

Dès décembre 1929, le chômage est identifié par les autorités municipales comme un des problèmes les plus importants à Drummondville. Le maire, lors d'une assemblée spéciale regroupant les membres du conseil de ville et des manufacturiers locaux, explique que la « situation [...] est loin d'être bien attrayante pour bien des familles dont le chef ne peut trouver emploi nulle part et dont plusieurs sont acculés à une misère relative²⁰. » Avant que paraissent, l'été suivant, les premières statistiques sur la situation du chômage, un indice concret rend compte de ce phénomène. En effet, en février 1930, le conseil de ville demande à l'usine *Celanese* de construire une bâtie pouvant abriter les nombreuses personnes qui y sollicitent chaque jour un emploi²¹.

En août 1930, une enquête du gouvernement fédéral estime à 120 le nombre de chômeurs résidant à Drummondville²². Ces chiffres sous-estimaient cependant la situation réelle du chômage, plusieurs personnes n'ayant pas donné leur nom aux endroits indiqués à cette fin²³. D'ailleurs, les données de Recensement Canada (1931) indiquent un taux de chômage de 9,9%, ce qui correspond à 209 personnes sans

¹⁹ Le journal rapporte les propos de la *Revue du Québec industriel*, qui donne à Drummondville le titre de la ville la plus industrialisée du Québec en raison de la proportion d'habitants qui travaillent dans les manufactures. « La ville la plus industrialisée au Québec », *La Parole*, 23 juin 1937, 12, 8, p.1.

²⁰ « La question du chômage est mise à l'étude par nos autorités municipales et les manufacturiers », *La Parole*, 12 décembre 1929, 4, 7, p.17.

²¹ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 11 février 1930.

²² « Ouverture d'un bureau de placement en notre ville », *La Parole*, 28 août 1930, 5, 22, p.1.

²³ Des individus auraient fait croire aux chômeurs que le gouvernement prenait leur nom pour les envoyer à la guerre. *Idem*.

emploi²⁴. Au cours des années suivantes, peu de données quantitatives sont fournies sur le nombre de chômeurs à Drummondville. Des demandes de cartes d'identité, de secours directs et de paiement de loyers apparaissent dans les procès-verbaux du conseil de ville, mais elles ne sont pas présentes de façon aussi systématique pour toutes les années. Nous utiliserons ces données à titre indicatif dans le prochain chapitre. Les autres indices sont le plus souvent de l'ordre du discours et démontrent des contradictions qui les rendent peu fiables. Par exemple, les éditoriaux qui font un bilan de l'année dressent généralement un portrait positif de la situation de l'emploi à Drummondville. En 1932, le rédacteur écrit : « Contrairement à ce qu'on a vu ailleurs, les manufactures locales, sans aucune exception, ont continué de fournir du travail relativement en abondance²⁵. »

Parallèlement à ces articles empreints d'optimisme, les demandes d'octrois que formule le conseil municipal à l'endroit des paliers supérieurs de gouvernement sont au contraire accompagnées d'une description négative du problème du chômage, l'idée étant de justifier l'aide financière réclamée. Ainsi, toujours en 1932, lorsque le conseil de ville demande une aide supplémentaire pour des travaux publics, il affirme que « le nombre des chômeurs a plutôt augmenté au cours de l'hiver et qu'un nombre considérable d'hommes se trouvent sans aucune ressource et sans travail²⁶. » La même année, les autorités municipales tentent d'obtenir une somme additionnelle pour des

²⁴ À titre de comparaison, au Cap-de-la-Madelaine, 35,3 % de la population est touchée par le chômage, à Chicoutimi, 28 %, et à Sherbrooke, 15 %. Gouvernement du Canada, *7^e Recensement du Canada, 1931*, vol. VI. Chômage, Ottawa, Imprimerie du Roi, 1934, p. 1269 et 1273, cité dans Micheline Martin, *Drummondville : son développement et ses travailleurs 1925-1940*, Drummondville, Société historique de Drummondville, 1984, p. 105.

²⁵ « Une autre année s'achève », *La Parole*, 29 décembre 1932, 7, 40, p.3.

²⁶ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 22 mars 1932.

secours directs. Une fois de plus, elles insistent sur le nombre « très élevé²⁷ » de personnes sans emploi.

Malgré le peu de données et les discours contradictoires, certains indices permettent de constater un nombre de chômeurs grandissant. En décembre 1932, le journal local affirme que, pour ce mois, 120 familles ont bénéficié des secours directs (425 personnes dont six célibataires)²⁸. Nous pouvons présumer que les personnes sans travail sont alors plus nombreuses, puisque les bénéficiaires de secours directs ne représentent pas l'ensemble des chômeurs. Néanmoins, les chiffres présentés par le bureau de placement²⁹ en juillet 1936 démontrent une hausse sensible du nombre de sans-emploi par rapport à 1932. Durant les mois d'avril, mai et juin, environ 1 500 personnes ont logé une requête à ce bureau, dont 455 hommes et 349 femmes en provenance de Drummondville³⁰.

À quoi serait due l'augmentation du nombre de chômeurs durant ces années? Outre l'accroissement naturel de la population locale, qui fournit chaque année de nouveaux jeunes en âge de travailler, il faut noter le phénomène de la migration vers Drummondville de personnes à la recherche d'emploi. Ce phénomène est d'ailleurs constaté dès 1930. En effet, le journal local mentionne alors qu'un «bon nombre» des

²⁷ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 25 octobre 1932.

²⁸ « Secours donnés à nos indigents », *La Parole*, 12 janvier 1933, 7, 42, p.1.

²⁹ Ces chiffres constituent un meilleur indicateur, chaque résident devant utiliser ce service pour obtenir un emploi dans une manufacture ou pour des travaux publics.

³⁰ Les autres individus habitent à Saint-Joseph (353 personnes) et Grantham (221 personnes). « Le travail du bureau de placement », *La Parole*, 16 juillet 1936, 11, 12, p.1.

chômeurs résident dans le grand Drummondville depuis seulement six mois³¹. Dans les premières années de la crise, ces nouveaux venus constituent une source constante de préoccupations. Certes, le nombre croissant d'établissements industriels nécessite une main-d'œuvre importante. D'ailleurs, les autorités locales ne cherchent pas à stopper complètement la venue de ces migrants, mais plutôt à contrôler le flux vers Drummondville. Pour cela, les élus municipaux tentent notamment de réduire les publicités traitant de la bonne situation économique de Drummondville. Deux exemples sont particulièrement révélateurs. En décembre 1933, le journal *l'Événement* invite la ville à publier un article sur le développement industriel de Drummondville. Le conseil refuse, puisqu'« un pareil article serait de nature à attirer un surcroît de population dans la ville³² ». Ce problème reste entier en 1934, puisque le maire Moisan demande aux visiteurs, tels que les voyageurs de commerce, « de ne pas parler en terme trop élogieux de l'abondance du travail à Drummondville. L'activité industrielle qui règne chez nous est peut-être vantée trop souvent à l'étranger et c'est pour cette raison que des familles nouvelles nous arrivent presque continuellement d'un peu partout³³. »

En fait, ces nouveaux chômeurs sont en nombre suffisamment important pour que des mesures soient prises pour les aider. Les repas servis à l'Hôpital Sainte-Croix à partir de 1931 en sont un exemple. Bien qu'il ne s'adresse pas uniquement à cette clientèle, ce service est utilisé essentiellement par les nouveaux venus. En effet, les autorités locales, qui recommandent à cet hôpital tous les individus réclamant du secours au poste de police, constatent qu'il s'agit d'« indigents dont la plupart [sont] des

³¹ « Ouverture d'un bureau de placement en notre ville », *loc. cit.*

³² Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 12 décembre 1933.

³³ « Le travail à Drummondville », *La Parole*, 18 octobre 1934, 9, 27, p.1.

étrangers venus [à Drummondville] dans le but de trouver de l'ouvrage³⁴. » En août 1931, on dira même que la « totalité » des 96 repas ont été servis à des nouveaux arrivants³⁵. Deux ans plus tard, le conseil de ville, qui fournit 0,30 \$ pour chaque repas, décide de cesser cette pratique, puisque le gouvernement provincial ne veut plus participer à son financement avec les sommes allouées aux secours directs³⁶. De janvier 1931 à décembre 1933, l'Hôpital Sainte-Croix aura servi entre 84 et 247 repas par mois³⁷, pour un coût total de 1 311 \$ (figure I). Certes, les mêmes personnes ont pu bénéficier plus d'une fois de cette mesure d'assistance. Néanmoins, l'aide offerte aux nouveaux résidents illustre la présence d'un phénomène de migration devant lequel les autorités locales sont appelées à réagir.

Vers la fin des années 1930, le regain économique que connaissent d'autres centres urbains grâce aux usines de guerre paraît avoir favorisé le départ des migrants vers d'autres lieux. En effet, en janvier 1939, l'éditorialiste de *La Parole* affirme : « Nous avons été chanceux que plusieurs familles étrangères, qui étaient venues s'établir ici au début de la crise, aient quitté notre ville³⁸ ». En septembre de la même année, le rédacteur dit même craindre l'exode des familles ouvrières si le conseil municipal ne favorise pas la venue de nouvelles manufactures³⁹. Il est difficile d'évaluer l'ampleur de cet exode, mais lorsque Drummondville profite enfin de la croissance liée à l'industrie

³⁴ « Notre ville recevra de la Commission du chômage un montant de 1,500\$ en secours », *La Parole*, 12 mars 1931, 5, 50, p.1.

³⁵ « Repas aux indigents », *La Parole*, 27 août 1931, 6, 22, p.1.

³⁶ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 28 novembre 1933.

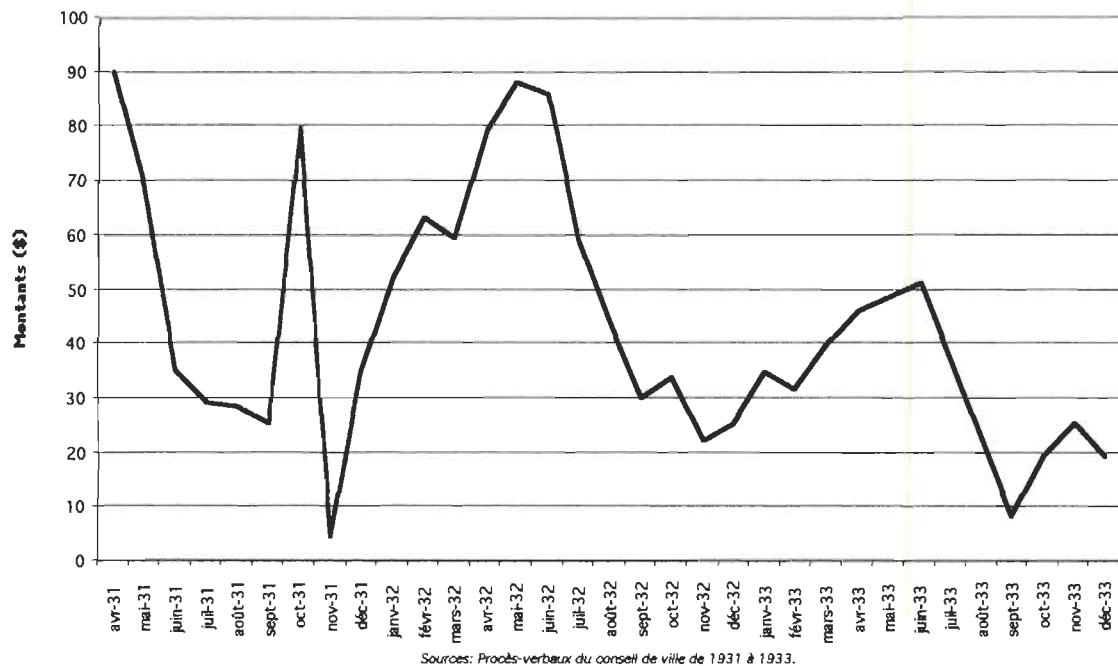
³⁷ Ces données, fournies par le journal *La Parole*, ne sont pas présentées dans la figure I, puisqu'elles ne sont pas disponibles pour chaque mois.

³⁸ « De nouvelles manufactures », *La Parole*, 12 janvier 1939, 13, 34, p.1.

³⁹ « Que tous nos contribuables aillent voter samedi ! », *La Parole*, 21 septembre 1939, 14, 18, p.1.

de guerre, vers 1941, elle fait face au problème inusité du manque de main d'œuvre masculine.

FIGURE I: Repas fournis à l'Hôpital Sainte-Croix entre avril 1931 et décembre 1933



Effectivement, en juillet 1941, l'ingénieur de la ville informe le conseil municipal que les travaux de canalisation d'aqueduc et d'égouts dans le quartier Saint-Pierre ne peuvent être poursuivis à un rythme accéléré en raison du manque d'hommes⁴⁰. Par contre, la main d'œuvre féminine ne manque pas, comme en font foi les nombreuses demandes de cartes d'identité que formulent les femmes au cours de cette période⁴¹. Les

⁴⁰ « Le conseil projette d'exécuter des travaux publics urgents pour un montant de 20 500\$, » *La Parole*, 24 juillet 1941, 16, 10, p.1.

⁴¹ Sur les 54 demandes de cartes d'identité formulées en 1941, 23 proviennent de femmes.

prêtres de Drummondville leur auraient demandé d'effectuer de telles démarches pour obtenir un emploi dans les usines⁴².

Ainsi, les autorités locales de Drummondville sont confrontées à un nombre de chômeurs croissant. Ces personnes sans emploi, comme dans tous les pays alors en crise, disposent de minces ressources financières pour subvenir à leurs besoins primaires.

2.3 Les salaires et le coût de la vie

Si le chômage est moins important à Drummondville que dans d'autres centres urbains de la province, il faut souligner que la majorité de la population active drummondvilloise travaille dans les industries textiles de coton et de soie artificielle. Or, dans ces secteurs, même avec une augmentation presque constante des revenus – pour les hommes – durant les années 1930, les salaires « semblent tout juste suffire pour subvenir aux besoins essentiels fixés pour une famille de cinq personnes⁴³. » En 1935, le salaire mensuel d'un travailleur d'usine est de 60 à 80 \$⁴⁴. Cinq ans plus tard, le revenu annuel moyen est de 983 \$, ce qui correspond à un salaire de 18,90 \$ par semaine⁴⁵. La faible rémunération des ouvriers du textile va d'ailleurs donner lieu à trois grèves, dont deux à l'usine *Celanese*, en 1933 et 1940, et une à la manufacture *Dominion Textile* en 1937.

⁴² « Une liste complète des ouvrières qui désirent avoir du travail aux usines », *loc. cit.*

⁴³ Avec le fort taux de croissance démographique que connaît la cité, « plusieurs » familles compteraient plus de trois enfants. Micheline Martin, *op. cit.*, p. 98-100.

⁴⁴ « Une autre année s'achève », *La Parole*, 26 décembre 1935, 10, 35, p. 2.

⁴⁵ Drummondville se classe alors au cinquième rang de la province, derrière Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke, pour le nombre de ses employés d'usine et le montant des salaires. « Les ouvriers de Drummondville sont les mieux payés », *La Parole*, 11 avril 1940, 14, 47, p.1.

Si les faibles salaires ouvriers⁴⁶ sont déjà fort contraignants, les montants gagnés par les chômeurs grâce aux travaux publics sont encore plus bas. En effet, les hommes embauchés pour les divers travaux de chômage sont payés au cours des années 1930 entre 0,30 \$ et 0,40 \$/heure, entre sept et douze heures par jour selon les saisons et seulement trois jours par semaine – pour donner du travail au plus grand nombre d'individus. À l'hiver 1930-1931, lorsque le maire décide d'augmenter le salaire des employés municipaux de 0,35 \$ à 0,40 \$/heure, l'échevin Adélard Bernard fait remarquer que 8,40 \$ par semaine – sept heures par jour pendant trois jours – est encore « insuffisant pour permettre le soutien d'une famille⁴⁷. »

Pour ce qui est des bénéficiaires de secours directs, les allocations qui leur sont accordées sont rarement indiquées dans les procès-verbaux du conseil de ville. Néanmoins, les deux familles⁴⁸ pour lesquelles le secrétaire précise cette donnée reçoivent toutes deux 20 \$ par mois. À ce montant s'ajoutent, dans certains cas, 4 à 10 \$ par mois pour le paiement du loyer – en moyenne 10 \$⁴⁹ –, ce qui fait un total de 24 à 30 \$ par mois, lorsque la municipalité assume le loyer. En accordant aux bénéficiaires de secours un montant inférieur à ce que rapporte la participation à des travaux publics, les autorités locales souhaitent inciter les chômeurs à se chercher de l'ouvrage.

⁴⁶ À noter que les femmes gagnent jusqu'à 0,15\$/heure de moins que les hommes. Micheline Martin, *op. cit.*, p. 94.

⁴⁷ « Environ quatre-vingts hommes sont employés actuellement à la construction des égouts », *La Parole*, 18 décembre 1930, 5, 38, p. 4.

⁴⁸ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séances du 8 septembre 1938 et du 31 octobre 1940.

⁴⁹ Contrairement au montant des secours directs, ce type de donnée est fourni, dans les procès-verbaux, pour la majorité des individus qui font une demande de paiement de loyer.

Sachant approximativement ce que gagnent les chômeurs et les ouvriers de Drummondville, attardons-nous brièvement aux dépenses de base auxquelles chacun d'entre eux est confronté. D'abord, il faut compter mensuellement 2 \$ pour l'éclairage et entre 6 et 8 \$ pour le chauffage⁵⁰. À cela s'ajoute le coût de la nourriture, des vêtements et du loyer. À Drummondville, le coût des logements ouvriers s'élève au maximum à 20 \$ par mois, puis à 22 \$ à partir de 1936⁵¹. Ce montant équivaut à plus du quart du budget d'un travailleur d'usine et à la presque totalité de ce que reçoit mensuellement un bénéficiaire de secours. À ce propos, le rédacteur du journal local écrit, en 1935 : « Chez nous, la plupart des locataires doivent déjà payer des loyers beaucoup trop onéreux pour leurs revenus. La corporation ne doit pas donner le mauvais exemple⁵². » Les débats sur l'augmentation des loyers des logements ouvriers seront très vifs et de longue durée à Drummondville. Nous y reviendrons au cinquième chapitre.

Ainsi, pour les ouvriers, et plus encore pour les chômeurs, le coût de la vie est élevé en temps de crise. Voyons maintenant à quelles catégories socioprofessionnelles appartiennent les chômeurs – puisqu'ils sont par définition des personnes aptes au travail mais sans emploi –, ainsi que le mode d'occupation de ces individus. Nous énumérerons ensuite certaines revendications émises par des groupes de chômeurs durant la première moitié de la décennie 1930.

⁵⁰ « Les secours directs », *La Parole*, 22 décembre 1932, 7, 39, p. 5.

⁵¹ « Augmentation des logements ouvriers », *La Parole*, 26 mars 1936, 10, 48, p. 1.

⁵² « Les logements ouvriers », *La Parole*, 10 janvier 1935, 9, 38, p. 1.

2.4 Le profil des chômeurs et chômeuses

À partir des demandes de cartes d'identité, de paiement de loyer, de secours directs et autres⁵³ qui apparaissent dans les procès-verbaux du conseil de ville, il a été possible de connaître le nom de 342 chômeuses et chômeurs, qui génèrent au total 620 requêtes. La profession et le mode d'occupation (propriétaire ou locataire) de ces réclamant(e)s ont été par la suite repérés dans les annuaires d'adresses.

L'examen des groupes socioprofessionnels, tout type de demandes confondues, révèle une nette prédominance des ouvriers (tableau II). Ces derniers formulent en effet 74,6% des demandes. Les autres catégories socioprofessionnelles sont donc faiblement représentées. Certains groupes de professions démontrent tout de même une présence plus significative, notamment les gens de métier (7,9% des requêtes), les cols blancs (5,8%) –parmi lesquels domine la sous-catégorie des salariés⁵⁴ (4,7%)– et les ménagères (4,3%).

Concernant le mode d'occupation des bénéficiaires, mentionnons que seulement 1,8% des demandes d'assistance est formulée par des propriétaires. En effet, la majorité des requêtes sont le fait de locataires (57,3%) ou d'individus qui ne sont ni locataires ni propriétaires (40,9%). Ces derniers habitent en fait chez leurs parents ou occupent une pièce dans un logement.

⁵³ Cette catégorie comprend les demandes pour frais de déménagement, pour une aide à la colonisation et pour être recommandé à un employeur.

⁵⁴ Il s'agit essentiellement de commis. Notons aussi la présence d'un gardien, d'un constable, d'un agent et d'un sapeur-pompier.

TABLEAU II:
Bénéficiaires des mesures d'aide aux chômeurs selon la
catégorie socioprofessionnelle

Catégories socioprofessionnelles	requêtes	
	n	%
1. Personnel cadre et administratif	4	0,9
2. Cols blancs semi et non-spécialisés	27	5,8
salariés	22	4,7
autonomes	1	0,2
indéterminés	4	0,9
3. Artisans et gens de métier	48	10,3
artisans	11	2,4
gens de métier	37	7,9
4. Ouvriers	349	74,6
5. Rentiers	13	2,8
6. Ménagères	20	4,3
7. Autres	7	1,1
8. Indéterminés	152	
Total sans les indéterminés*	468	(100)

* Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que les totaux des pourcentages exprimés ne correspondent pas exactement aux nombres qui sont inscrits.

Sources: Procès-verbaux du conseil de ville et *l'Indicateur de Drummondville* .

Ces chômeurs dont nous venons d'esquisser le portrait ne se regroupent pas au sein d'une association, comme c'est le cas à Verdun⁵⁵. Toutefois, ils s'unissent à quelques reprises pour formuler des requêtes collectives. Ces mouvements spontanés, d'après les documents disponibles, s'observent surtout dans la première moitié de la décennie 1930 et portent sur deux éléments principaux : les critères d'embauche et la répartition du travail parmi les chômeurs. Malheureusement, les sources consultées donnent peu de prises sur la réalité et les lieux de mécontentement des sans-travail. Les procès-verbaux du conseil de ville rendent compte seulement des requêtes formulées lors des assemblées municipales, ce qui exclut entre autres les rencontres plus informelles du

⁵⁵ Dans cette ville ouvrière en bordure de Montréal, les sans-travail forment à partir de 1932 un mouvement organisé, qui revendique entre autres une hausse des salaires pour les ouvriers engagés pour des travaux publics et une augmentation des allocations de secours. Suzanne Clavette, *op. cit.*, p. 57-61.

maire ou de ses conseillers avec des chômeurs. D'ailleurs ces derniers, et plus largement les ouvriers, ont également peu de visibilité dans le journal *La Parole*. Celui-ci semble plutôt le lieu d'expression privilégié des notables locaux. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'hebdomadaire reprend les comptes-rendus des réunions municipales et des activités d'associations; retranscrit et commente des bilans administratifs; etc.

Pour ces raisons, le peu de traces laissées par les sans-travail ne permet pas de conclure à l'absence, voire au petit nombre de récriminations du monde ouvrier de Drummondville en cette période de crise. Au même titre que les grèves aux usines *Celanese* et *Dominion Textile* révèlent, chez les ouvriers, la présence d'un mouvement d'opposition à certaines conditions de travail, les doléances exprimées par les chômeurs, bien que peu abondantes dans les sources, montrent le type de revendications et l'existence même de celles-ci. Les exemples présentés ci-dessous doivent donc être considérés comme des indicateurs et non pas comme un éventail complet des requêtes collectives soumises par les sans-emplois, qui sont sans doute plus nombreuses.

La première intervention publique date de l'été 1930. En août, « plusieurs » chômeurs réclament que la journée de travail des employés municipaux soit divisée en deux tranches de six heures, pour deux groupes différents d'ouvriers. Cette suggestion est retenue, puis adaptée par le conseil de ville pour en permettre l'application. Étant

donné que le nombre d'heures d'ensoleillement décroît, il est privilégié de diviser la semaine de travail en deux sections de trois jours⁵⁶.

L'année suivante, les chômeurs présentent un grief concernant la distribution du travail. Une quarantaine de personnes sans emploi se rendent à une séance du conseil municipal et se plaignent que certains ouvriers travaillent un plus grand nombre d'heures et qu'il s'agit parfois de membres d'une même famille. À cela, le maire réplique que l'ingénieur de la ville procède avec un souci de justice, mais que la spécialité de quelques travailleurs, comme les poseurs de tuyaux, est davantage prisée pour certains types d'ouvrages⁵⁷. Néanmoins, la municipalité tient compte de cette critique, puisque les prochains travaux publics s'adressent en priorité aux soutiens de familles de cinq enfants ou plus, auxquels les autorités municipales procurent quatre jours de travail. Les autres chômeurs ne travailleront que trois jours⁵⁸.

Mentionnons également deux autres requêtes, exprimées en 1932⁵⁹ et en 1934⁶⁰, qui portent sur la sélection des employés dans les manufactures. Cette fois, les chômeurs demandent au conseil de ville de faire pression auprès des gérants d'usines, pour qu'ils donnent priorité aux résidents de longue date et parmi ceux-ci, aux soutiens de famille. Les demandes sont entendues, mais les élus municipaux minimisent les cas d'abus.

⁵⁶ « Le Conseil fera tout son possible pour aider les ouvriers », *La Parole*, 28 août 1930, 5, 22, p. 1.

⁵⁷ « La question du chômage est encore discutée au Conseil », *La Parole*, 29 janvier 1931, 5, 44, p. 1.

⁵⁸ « Le Conseil rend compte de son administration », *La Parole*, 28 janvier 1932, 6, 44, p. 8.

⁵⁹ « Les citoyens de cette ville ne seraient pas encore protégés suffisamment dans nos usines », *La Parole*, 18 août 1932, 7, 21, p. 1.

⁶⁰ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 9 janvier 1934.

La population de Drummondville ressent donc dès 1930 les effets de la crise. Bien que de nouvelles usines s'établissent dans la localité dans les premières années de cette décennie, on dénote rapidement un surplus de main-d'œuvre. Pour les élus municipaux, le problème du chômage et l'état financier de la ville deviennent des sujets de préoccupation majeurs. Jusqu'à ce que la cité profite enfin de l'essor de l'industrie de guerre, vers 1941, les autorités locales font face à un nombre de sans-emploi grandissant, chez les résidents de longue date et chez les nouveaux venus.

Ces chômeurs, issus principalement du monde ouvrier, ne se donnent pas d'organisme officiel pour les représenter. Néanmoins, ils se rendent en groupe à quelques assemblées et expriment leurs insatisfactions. Examinons maintenant les mesures d'assistance mises en place durant les années 1930 pour venir en aide aux personnes sans travail.

CHAPITRE III

LES MESURES D'AIDE AUX CHÔMEURS

La crise des années 1930 est venue exacerber des problèmes de pauvreté et de chômage déjà présents et pour lesquels il n'existait que des mesures d'assistance privées. Or, le nombre grandissant d'individus et de familles dans le besoin rend celles-ci insuffisantes. L'État met alors sur pied des politiques sociales, telles que les secours directs et les travaux publics, qui ne suppléent pas aux mesures en place mais s'y superposent dans le but d'aider une plus grande proportion de la population. Une société de bienfaisance comme la Société Saint-Vincent de Paul s'occupe pour un temps de la distribution des secours directs, mais l'ampleur de la tâche oblige les municipalités – Drummondville n'y échappe pas – à prendre à leur charge cette mesure, de même que la mise en place des travaux de chômage et d'infrastructures complémentaires, tels qu'un bureau de placement et un système de cartes d'identité.

Voyons dans un premier temps l'assistance aux chômeurs offerte par les sociétés de bienfaisance à Drummondville, puis le rôle majeur qu'est appelée à jouer la municipalité devant les carences de ce réseau privé de secours et l'importance des besoins. Comment le conseil de ville gère-t-il les diverses mesures sociales (distribution des secours, demandes de financement, organisation des travaux publics, etc.) ? Quels critères élabore-t-il pour restreindre l'accès aux programmes d'aide ? Quels outils met-il en place pour en permettre l'application ? Bref, par quels moyens le gouvernement local conserve-t-il un droit de regard sur la mise en œuvre des différentes politiques ?

3.1 L'aide distribuée par les sociétés de bienfaisance

Les initiatives pour lutter contre l'indigence ou la pauvreté ne datent pas des années 1930, loin s'en faut. Parmi les stratégies mises en place pour juguler le problème de la pauvreté, il importe de mentionner le secours mutuel et sa logique de l'« aide-toi toi-même ». Différentes sociétés mutuelles oeuvrent à Drummondville, notamment l'Union Saint-Joseph et la Société des artisans canadiens-français. Ces organisations veulent responsabiliser la population, notamment les ouvriers, en l'incitant à pratiquer l'épargne pour éviter la cessation de revenu occasionnée par des événements imprévus (incendie, maladie, mortalité, accident). Contribuer mensuellement à une assurance, dans l'esprit des promoteurs des secours mutuels, devait permettre de ne pas recourir à la charité publique.

Or, les mutuelles, qui ont pour fonction d'indemniser leurs membres pour des dysfonctionnements passagers, sont inadaptées face au chômage de masse que produit la crise des années 1930. Si elles peuvent répondre à des risques conjoncturels, elles « ne convien[n]t plus pour gérer des états hélas plus stables¹. » Il en va de même, certes, des sociétés charitables comme la Société de Saint-Vincent de Paul (SSVP), conçues essentiellement pour venir en aide aux personnes inaptes au travail ou pour le chômage de courte durée. Toutefois, à la différence des sociétés de secours mutuels, ces organismes ont été sollicités par les gouvernements municipaux pour gérer une mesure d'assistance publique – les secours directs – destinée aux nombreux sans emplois de la Grande Crise. C'est la raison pour laquelle des organisations comme la SSVP et

¹ Pierre Rosanvallon, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Éditions du Seuil, Paris, 1995, p. 11.

l'Amicale de la Présentation ont fait l'objet d'une recherche particulière, alors que les mutuelles, patronnées également par les élites locales, mais actives auprès d'une clientèle différente, n'ont pas retenu la même attention. Notre étude, rappelons-le, s'intéresse aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques d'aide aux chômeurs (secours directs, travaux publics) à Drummondville, ce qui n'a pas été le cas des dirigeants de sociétés mutuelles. Attardons-nous maintenant au rôle joué par les organismes de bienfaisance mentionnés précédemment.

La Société de Saint-Vincent de Paul existe à Drummondville depuis 1882². Elle joue donc son rôle de soutien auprès des pauvres avant même que se développe la vocation sociale du gouvernement local. Le but premier de cette société, dont la direction immédiate est confiée à des catholiques laïques³, est de veiller à la sanctification de ses membres par l'exercice de la charité⁴. Les deux pratiques charitables sont les suivantes : les visites à domicile, auxquelles chaque membre doit participer à toutes les semaines, et la distribution de secours, tant moraux que matériels. Les conférences de la SSVP émettent en effet des bons qui sont valables chez l'épicier, le boucher, le boulanger et le laitier. D'ailleurs, la familiarité de l'organisme avec ce système de bons n'est pas étrangère au choix de la SSVP pour mettre en place, dans les premières années de la crise, la politique des secours directs et ce, dans plusieurs municipalités.

² Cet organisme est en fait fondé en 1882 et agréé en 1884.

³ La haute direction appartient cependant à l'Église, notamment par l'intermédiaire des curés et des aumôniers.

⁴ Conseil central de Montréal, *Société de Saint-Vincent de Paul : les conférences*, Montréal, Eugène Doucet, 1915, p. 5.

À Drummondville, la SSVP joue ce rôle de décembre 1930 à novembre 1932, puis reprend momentanément cette tâche en 1939. Bien que l'organisme connaisse des difficultés financières dès le début des années 1930⁵, il poursuit certaines de ses activités durant toute la décennie. En effet, entre 1933 et 1936, le paiement de loyer aux familles nécessiteuses s'effectue à partir des fonds de la SSVP. De plus, les « guignolées⁶ » de Noël, organisées par la société pour son financement, reviennent à chaque année.

Bien qu'elle ne se soit pas dissoute complètement durant cette période, la SSVP tente néanmoins de se réorganiser en 1935⁷ et 1936⁸ comme une véritable conférence⁹ de la Société Saint-Vincent de Paul, avec les règlements qui lui sont propres et les visites à domicile. Ces tentatives ne vont porter fruit qu'en 1939, alors que l'association reprend la distribution des secours, du moins pour une année. À noter que le problème du chômage est alors moins important qu'au début de la décennie.

Lorsque la SSVP de Drummondville abandonne la distribution des secours directs à la fin de 1932, elle n'est pas seule à se désister de cette fonction. À Québec, Montréal et Trois-Rivières, les conférences renoncent également à cette tâche. Il s'agit

⁵ « Projet pour venir en aide aux pauvres », *La Parole*, 25 septembre 1930, 5, 26, p. 1.

⁶ Des dirigeants de la SSVP font du porte-à-porte pour ramasser des vivres, des vêtements et de l'argent, qui seront ensuite redistribués aux personnes pauvres.

⁷ Lettre datant du 2 septembre 1935 et écrite par R.A. Garceau, président de la SSVP de Drummondville. Cette lettre est adressée à C.-J. Magnan, président du Conseil supérieur de la SSVP, pour obtenir « un livre traitant de la formation et de l'organisation de la Saint-Vincent de Paul ». Fonds P437, Archives nationales à Québec.

⁸ Lettre datant du 30 novembre 1936 et écrite par le Conseil supérieur de la SSVP de Drummondville. Cette lettre est adressée à Joseph Marier, président de la SSVP de Drummondville, pour lui demander des renseignements sur les fonctions de sa conférence (exemple : le visites à domicile). Fonds P437, Archives nationales à Québec.

⁹ Les conférences sont les unités locales de la Société Saint-Vincent de Paul. Les conférences d'une région sont regroupées au sein d'un Conseil particulier. Ces Conseils sont chapeautés par des Conseils centraux (provinciaux), qui eux-mêmes sont régis par un Conseil supérieur (canadien).

en fait d'un mouvement général de désengagement de la part de cette société de bienfaisance¹⁰. Les raisons de ce retrait varient d'un endroit à l'autre: accusations de fraudes à Montréal¹¹, manque d'autonomie déploré par l'organisme à Trois-Rivières¹², etc. À Drummondville, deux éléments semblent être en cause. D'abord, dès la première année de la crise, la société ne parvient pas à trouver le financement nécessaire pour venir en aide aux pauvres et ce, malgré les octrois versés par les paliers supérieurs de gouvernement pour les secours directs. D'autre part, les membres de la SSVP sont dépassés par l'ampleur de la tâche: ils ne parviennent pas à assumer leur rôle traditionnel (secours moral, visites à domicile hebdomadaires, etc.), en plus de la distribution des secours directs et du métier qu'ils exercent¹³. D'ailleurs, le seul moyen efficace de distribuer les secours a été d'embaucher un homme à temps plein¹⁴.

Vers la fin de son mandat, la société de bienfaisance est aidée par d'autres organismes : en novembre 1932, les Dames de charité visitent les familles nécessiteuses, sur recommandation de la SSVP, puis font rapport au Cercle de couture de l'Amicale de

¹⁰ Yves Légaré, *op. cit.*, p. 38.

¹¹ Claude Larivière, *op. cit.*, p. 215.

¹² François Guérard, *op. cit.*, p. 392-393.

¹³ Leur implication dans la société de bienfaisance étant bénévole, les membres doivent aussi exercer un métier.

¹⁴ « La distribution des secours en notre ville est un problème fort épique », *La Parole*, 7 décembre 1932, 7, 37, p. 1.

la Présentation¹⁵, qui distribue des vêtements et des chaussures, achetés ou réparés¹⁶. De février 1937 à janvier 1942, la municipalité donne 1 155,96 \$¹⁷ à ce dernier organisme.

Ces deux sociétés de bienfaisance que sont la Société Saint-Vincent de Paul et l'Amicale de la Présentation financent l'aide qu'elles apportent aux pauvres grâce à des activités multiples et au soutien financier du gouvernement municipal. Durant les années 1930, leur expertise en matière d'assistance et leurs réseaux de bénévoles ne les arment pas complètement devant cette clientèle grandissante de chômeurs et les coûts importants des secours à apporter. La municipalité doit se résoudre à rémunérer des responsables officiels et à former des comités spéciaux pour gérer les mesures d'aide aux personnes sans travail. Ce sont ces mesures qui sont étudiées dans la seconde partie du chapitre.

3.2 Les mesures d'assistance publique

Les politiques sociales dont il sera question ici relèvent de l'État – dans le cas présent, les trois paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) – et visent à réduire les effets du chômage. À Drummondville, trois types de mesures ont été mises en place : les secours directs, les travaux publics et un bureau de placement. Nous aborderons les questions de l'organisation, des critères d'admissibilité et du

¹⁵ L'Amicale est un groupe de femmes, formé d'environ 150 anciennes élèves du couvent de Drummondville, qui organise des activités (tombola, parties de cartes et de bridge, jeux, etc.) au profit des pauvres.

¹⁶ « Les bienfaits nombreux dont nos pauvres sont redevables à cette organisation de charité », *La Parole*, 17 novembre 1932, 7, 34, p. 1.

¹⁷ Total des montants mentionnés dans les procès-verbaux du conseil municipal entre les deux dates nommées dans le texte.

financement, en mettant en évidence les responsabilités nombreuses des autorités municipales dans la mise en œuvre de ces politiques d’assistance.

3.2.1 Les secours directs

Cette mesure permet de fournir une aide financière aux chômeurs qui ne sont pas embauchés pour des travaux publics. Examinons la gestion des bons de secours avec lesquels paient les bénéficiaires, avant de nous attarder aux critères d’accessibilité, aux octrois reçus par Drummondville pour la distribution des secours et enfin, à l’accueil mitigé que reçoit cette mesure sociale néanmoins indispensable.

3.2.1.1 Bons distribués, bons remboursés

Distribués à Drummondville sous forme de bons échangeables – et par chèque à partir de 1939 –, ces montants peuvent être utilisés essentiellement pour l’alimentation, l’habillement, le logement, les combustibles et des soins médicaux particuliers (principalement les accouchements¹⁸). Ensuite, les épiciers, marchands de vêtements et médecins, par exemple, demandent au conseil de ville de rembourser ces bons et les autorités municipales veillent à ce que ces comptes soient mis à jour.

Les procès-verbaux du conseil de ville font état de ces remboursements et des individus, commerces ou industries qui formulent ces réclamations. Grâce aux

¹⁸ En décembre 1933, les médecins de Drummondville (représentés par A. Allard et J.B. Michaud) demandent au conseil de ville de payer les frais médicaux pour les familles vivant des secours directs. La ville accepte de payer 8\$ pour chaque accouchement. (Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 26 décembre 1933) Par la suite, la municipalité accepte de rembourser les honoraires des médecins qui s’occupent de bénéficiaires de secours. Le conseil de ville en fait le rappel en novembre 1940. (Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 21 novembre 1940)

annuaires d'adresses, les professions de ces personnes et la nature de ces entreprises ont été repérées. Nous ne pouvons déduire systématiquement de ces informations l'utilisation des bons échangeables. En effet, le remboursement d'un boulanger n'est pas nécessairement lié à l'achat de pain, puisqu'un boulanger pourrait également être remboursé comme propriétaire, pour un loyer impayé par un bénéficiaire de secours, et non pour la nourriture vendue dans son magasin¹⁹.

Néanmoins, il est intéressant de constater que 60% des sommes (soit 21 277 \$) sont remboursées à des commerçants liés au domaine de l'alimentation (tableau III). Les bouchers-épiciers reçoivent la part la plus grande des montants (9 021 \$), soit 42% des bons remboursés dans le secteur alimentaire, suivis des épiciers (18%), des boulanger (16%) et des laitiers (14%). Après le domaine alimentaire, le secteur des combustibles (marchands de bois et de charbon) s'avère le plus important, avec un remboursement total de 4 308 \$ (12% de l'ensemble), par rapport à 1 212 \$ (3%) pour le secteur de l'habillement, 1 051 \$ (3%) pour celui de l'électricité (*Southern Canada Power*) et 722 \$ (2%) pour la santé (médecins et pharmaciens). Ainsi, bien que ces domaines professionnels ne puissent être rattachés automatiquement à l'utilisation des bons par les bénéficiaires, les résultats présentés ci-haut montrent la présence des grandes catégories de l'assistance matérielle couverte par les secours directs.

¹⁹ Généralement, la mention « loyer » apparaît entre parenthèses à côté des montants, mais nous ne pouvons présumer que cette indication ait été apposée systématiquement.

TABLEAU III:
Remboursement des bons de secours selon le secteur professionnel des réclamants

Destinataires	Montants (\$)
<i>Alimentation</i>	21278
Boucher	151
Boucher-épicier	9021
Boulanger	3416
Boulanger-épicier	184
Crémier	102
Épicier	3921
Laitier	2948
Hôpital Sainte-Croix (repas servis aux pauvres)	1311
Restaurateur	174
Restaurateur-épicier	49
<i>Conservation</i>	554
Fabrique de glace	554
<i>Combustible</i>	4308
Marchand de bois	3148
Marchand de bois et de charbon	1160
<i>Électricité</i>	1051
Southern Canada Power	1051
<i>Habillement</i>	1213
Amicale de la Présentation (pour l'achat et la distribution de vêtements)	1156
Marchand de chaussures	53
Marchand de vêtements	4
<i>Soins de santé</i>	723
Médecin	640
Pharmacien	83
<i>Autres</i>	2003
<i>Indéterminés</i>	4228
Total	35356

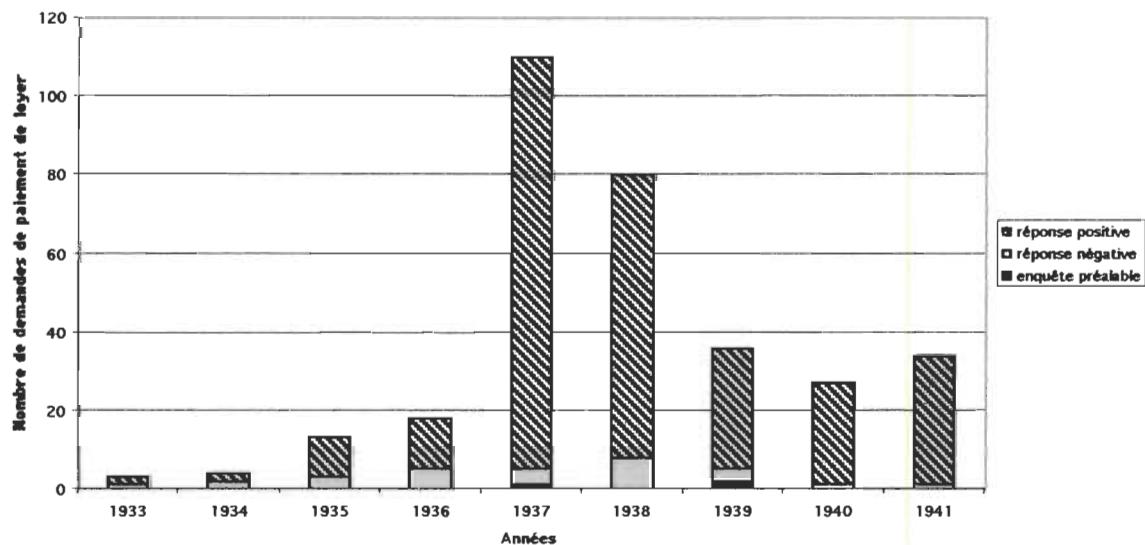
Sources: Procès-verbaux du conseil de ville 1931-1942 et l' *Indicateur de Drummondville* .

Pour ce qui est de l'aide pour paiement de loyer, elle n'a pas été offerte aux bénéficiaires de secours dès le début de la crise. En effet, cette pratique apparaît à Drummondville en 1933, à la suite d'un procès opposant un locataire de la ville à la Corporation municipale. Le premier allègue que, selon la loi des secours directs, la

municipalité devrait fournir la nourriture, les vêtements, mais aussi le logement²⁰. À la suite de ce procès, l'inspecteur de la Commission du chômage donne raison au demandeur et exige du conseil de ville qu'il assume le coût des loyers. Les conseillers refusent²¹, mais une première demande en ce sens est acceptée le mois suivant²².

De 1933 à 1936, l'aide pour paiement de loyer est financée par les fonds de la Société Saint-Vincent de Paul et demeure une pratique peu courante. Durant ces quatre années, la municipalité de Drummondville reçoit 38 requêtes de ce type de la part des bénéficiaires de secours directs²³ (figure II) –dont onze sont refusées. Le nombre de réclamations va en augmentant, mais demeure inférieur à 18 dans une année.

FIGURE II: Nombre de demandes de paiement de loyer formulées par les locataires au conseil de ville entre 1933 et 1941



Sources: Procès-verbaux du conseil de ville, 1933-1941.

²⁰ « Cause type en cour du magistrat », *La Parole*, 2 février 1933, 7, 45, p. 1.

²¹ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 28 mars 1933.

²² Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 25 avril 1933.

²³ Bien que nous ayons relevé des réclamations de propriétaires voulant que la ville rembourse un loyer impayé, ce type de demandes provient généralement des locataires. Ce sont ces demandes que nous prenons en compte ici.

À partir de 1937, les loyers des familles bénéficiant de secours directs sont financés directement par la municipalité et le nombre de réclamations s'accroît considérablement. En effet, le conseil de ville reçoit 110 demandes de la part de locataires en 1937 et 80 en 1938. Cette augmentation mérite cependant d'être relativisée, puisque les requêtes présentées ces deux années sont formulées par un nombre assez restreint d'individus, qui doivent s'adresser à chaque mois au conseil pour obtenir un montant pour le loyer (tableau IV). En effet, en 1937, les 110 demandes proviennent de 64 personnes différentes – dont 27 effectuent entre deux et huit réclamations chacune – et en 1938, les 80 demandes viennent de 45 familles – dont 28 déposent entre deux et cinq requêtes chacune.

À partir de 1939, les demandes de paiement de loyer ne sont plus présentées de la même façon dans les procès-verbaux. Le trésorier fournit chaque mois une liste des loyers payés à des personnes recevant des secours directs²⁴, et les paiements sont ensuite ratifiés. Ce changement coïncide par ailleurs avec une transformation des pratiques : le système des remboursements de loyers paraît se simplifier. Les bénéficiaires désirant une aide supplémentaire n'ont plus à formuler mensuellement une telle requête. Les cas soumis aux autorités municipales sont les individus qui souhaitent s'inscrire sur la liste des personnes éligibles à cette mesure. Sauf si le conseil refuse une première fois, les familles n'ont plus à répéter la demande d'aide. Cela explique en partie le nombre réduit de réclamations par individu, contrairement à la période antérieure.

²⁴ On ne donne pas toujours le nom et le nombre des familles inscrites sur cette liste. Il s'avère donc impossible de comptabiliser toutes les demandes.

TABLEAU IV:
Nombre de demande(s) de paiement de
loyer

Année	Nombre de demande(s) par individu	Nombre d'individus	Total des demandes
1933	1	3	3
1934	1	4	4
1935	1	13	13
1936	1	12	12
	2	6	12
1937	1	37	37
	2	16	32
	3	7	21
	4	3	12
	8	1	8
1938	1	17	17
	2	9	18
	3	6	18
	4	3	12
	5	3	15
1939	1	21	21
	2	3	6
	3	1	3
	4	1	4
1940	1	21	21
	2	4	8
1941	1	28	28
	2	3	6
Total			331

Source: Procès-verbaux du conseil de ville,
1933-1941.

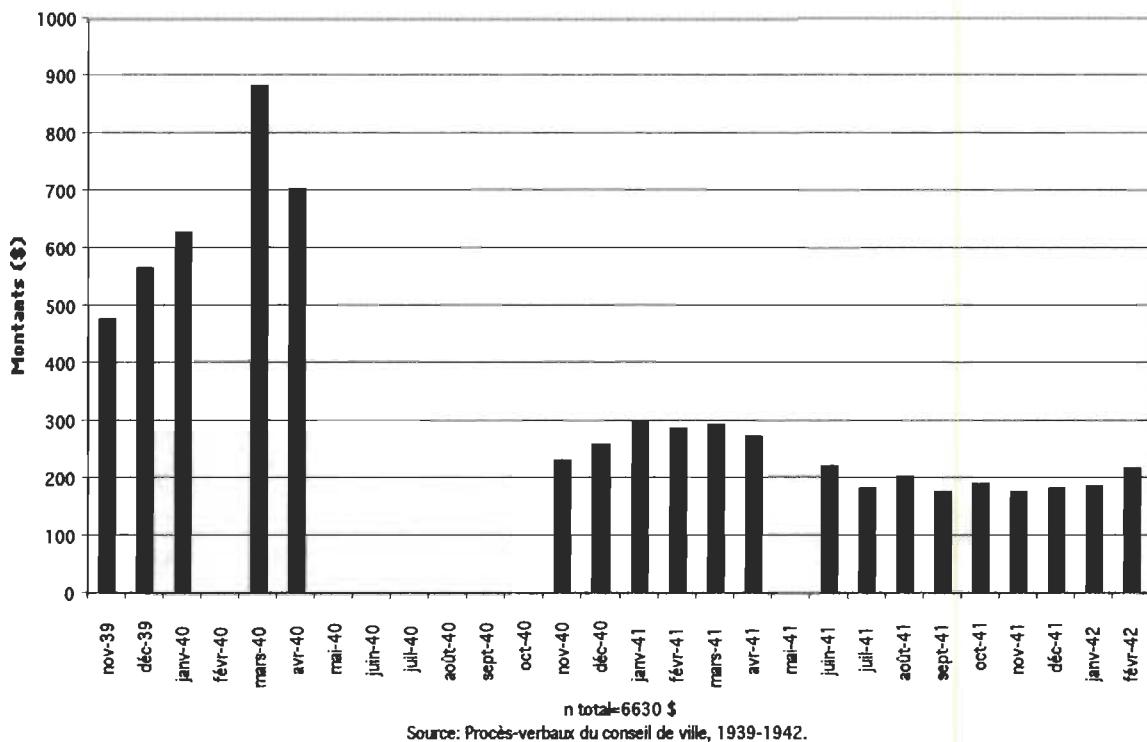
Cette tendance s'accentue à partir de 1940, alors que la pratique des remboursements de loyers se systématisé. En effet, tous²⁵ les bénéficiaires de secours ont alors droit à une aide pour le loyer, jusqu'à concurrence de 10 \$ par mois²⁶. Dans les procès-verbaux, le secrétaire n'inscrit que la somme totale payée pour le mois aux familles indigentes. La figure III rend compte de ces montants mensuels et montre que

²⁵ Puisque des requêtes de locataires apparaissent encore dans les procès-verbaux, il est probable que les bénéficiaires doivent, comme l'année précédente, s'adresser au conseil de ville pour être inscrit sur une liste.

²⁶ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 23 mai 1940.

la véritable diminution du nombre de bénéficiaires obtenant une aide pour le loyer se produit entre mars-avril 1940 et novembre 1940. Les données, incomplètes, ne permettent pas de déterminer si la rupture a été progressive ou abrupte. La diminution est probablement attribuable à une baisse de la demande, puisque aucune décision du conseil ne rend compte d'une volonté de réduction budgétaire dans ce secteur.

FIGURE III: Montants dépensés pour les loyers des familles bénéficiant de secours directs, entre novembre 1939 et février 1942



Bien que l'accès à l'aide soit plus aisé en fin de période, ce ne sont pas toutes les personnes sans emploi qui ont eu droit à ce soutien. Il en va de même, plus généralement, pour les secours directs. Voyons les critères qui ont prévalu dans la distribution des bons échangeables.

3.2.1.2 Accès limité

Pour obtenir des secours directs, un chômeur doit être sans ressource financière, c'est-à-dire que ni lui ni sa famille ne peuvent subvenir à ses besoins. De plus, le gouvernement municipal exige du réclamant qu'il réside à Drummondville depuis une période jugée suffisante. Ce critère de la durée de résidence n'est pas présent dès le début de la crise, mais l'afflux de migrants venus chercher un emploi à Drummondville amène la municipalité à établir des règles en ce sens²⁷. En mai 1931, pour la première fois, la ville annonce qu'elle n'accordera aucun secours, l'hiver suivant, aux familles arrivées dans la localité après le 1^{er} mai 1931²⁸.

Au cours des années suivantes, la réglementation est précisée. Non seulement les chômeurs doivent-ils résider dans la ville depuis au moins six mois à partir du 1^{er} janvier 1933²⁹, mais les chefs de famille qui veulent obtenir des secours ont l'obligation de signer une formule, assermentée devant un juge de paix ou un notable, pour « éviter la répétition de certains abus et [...] s'assurer de la bonne foi et de l'honnêteté de ceux qui veulent être secourus avec les deniers publics³⁰. »

Or, cette règle semble insuffisante pour ralentir le flux migratoire, puisque la municipalité exige à compter de 1934 une période de résidence d'un an. Le maire dit alors craindre les effets de la bonne publicité faite sur Drummondville et rappelle que des secours ne sont accordés qu'aux familles vivant dans la localité depuis au moins

²⁷ À noter qu'à Verdun, la durée de résidence exigée sera de plus en plus longue, puisque la ligne de conduite plus stricte adoptée à Montréal attire les chômeurs à Verdun. Suzanne Clavette, *op. cit.*, p. 185.

²⁸ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 26 mai 1931.

²⁹ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 13 mars 1933.

³⁰ « Distribution des secours directs », *La Parole*, 22 décembre 1932, 7, 39, p. 1.

douze mois³¹. En 1935, un projet de loi du ministère des Travaux publics, qui interdit aux corporations municipales d'accorder des secours aux personnes résidant depuis moins d'un an dans une localité, vient légitimer cette pratique. En effet, la règle de l'année de résidence prévaut toujours en 1940 à Drummondville, puisque le conseil de ville refuse encore des secours directs à des individus qui ne respectent pas cette condition³².

Il est intéressant de noter que ces refus sont parfois accompagnés d'une proposition d'aide financière pour permettre à ces personnes de quitter Drummondville. À différents moments de la crise, les autorités municipales offrent à cinq familles³³, arrivées depuis quelques mois seulement, de payer les frais de déménagement pour qu'elles puissent repartir vers leur lieu d'origine³⁴, –Saint-Cyrille, Cap-de-la-Madeleine, Rimouski, etc.– et à trois autres, d'acquitter les frais de transport pour qu'elles participent au mouvement de retour à la terre³⁵, en Abitibi ou ailleurs. Les sommes accordées varient entre 10 \$ et 50 \$. De tels montants sont peu élevés par rapport aux coûts des secours directs que la municipalité aurait dû éventuellement assumer, lorsque ces individus auraient atteint la période de résidence demandée. Il faut dire que la ville de Drummondville reçoit très peu de subsides des paliers supérieurs de gouvernement pour le financement de cette mesure.

³¹ « Le travail à Drummondville », *La Parole*, 18 octobre 1934, 9, 27, p. 1.

³² Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séances du 20 février 1940 et du 23 décembre 1940.

³³ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séances du 27 décembre 1932, 26 septembre 1933, 11 décembre 1934, 22 janvier 1935 et 1^{er} mars 1937.

³⁴ Cette pratique a également été observée à Verdun. Suzanne Clavette, *op. cit.*, p. 222.

³⁵ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séances du 28 février 1933, 23 février 1927 et 6 juin 1939.

3.2.1.3 Contribution financière plus mince que promise

Pour obtenir des fonds des gouvernements fédéral et provincial³⁶, les autorités municipales adressent une réclamation à la Commission du chômage, puis au Bureau de reconstruction économique à partir de 1939. Comme toutes les villes qui formulent de telles demandes, les autorités politiques de Drummondville font valoir l'importance du chômage dans la cité pour justifier le besoin de soutien financier. Bien que les démarches pour l'obtention d'octrois se transforment au cours des années 1930, nous verrons que les sommes obtenues s'avèrent presque systématiquement inférieures aux montants souhaités.

De 1930 à 1932, la procédure à suivre pour obtenir des octrois est la suivante : le conseil de ville évalue les besoins et les frais de la Société Saint-Vincent de Paul –qui est alors chargée de la distribution des secours–, puis demande une somme pour l'ensemble de l'année. La première réclamation, qui date de décembre 1930, est de 3 000 \$³⁷. Drummondville reçoit finalement 1 000 \$, assumés à parts égales par les gouvernement fédéral et provincial³⁸. À l'automne 1932, le secrétaire-trésorier écrit à Québec pour obtenir 12 000 \$³⁹ : Drummondville reçoit 1 800 \$⁴⁰.

³⁶ Rappelons qu'en vertu de la Loi du Chômage, ces gouvernements devaient payer les deux tiers des secours distribués.

³⁷ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 16 décembre 1930.

³⁸ Le titre de l'article dit 1 500\$, mais en fait, sur ce montant, une somme de 500\$ doit être payée par la municipalité. « Notre ville recevra de la Commission du chômage un montant de 1,500\$ en secours », *La Parole*, 12 mars 1931, 5, 50, p. 1.

³⁹ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 25 octobre 1932.

⁴⁰ « Secours donnés à nos indigents », *La Parole*, 12 janvier 1933, 7, 42, p. 1.

En 1933, le conseil municipal est appelé à remplir une demande d'octroi une fois par mois, selon les sommes réelles dépensées par la ville et non plus le budget prévu pour les secours. Cette année-là, comme les précédentes, la Commission du chômage rembourse dans un seul cas la totalité du montant exigé. Sauf en décembre 1933, où elle accepte la réclamation de 750 \$, la Commission retranche entre 23 \$⁴¹ et 54 \$⁴² sur les comptes présentés par Drummondville et ces comptes varient entre 115 \$ (mai 1933)⁴³ et 750 \$ (décembre 1933)⁴⁴. De plus, la Commission refuse de défrayer, même partiellement, le montant des loyers aux bénéficiaires de secours directs⁴⁵. Elle retire également sa contribution financière pour les repas fournis à l'Hôpital Sainte-Croix⁴⁶. C'est d'ailleurs pour cette raison, rappelons-le, que la dernière mesure a été interrompue.

En 1934, le gouvernement fédéral veut privilégier les travaux publics et annonce aux gouvernements provinciaux qu'ils devront assumer seuls les coûts des secours directs. En fait, l'État central ne distribuera des octrois que « dans les limites de la nécessité absolue⁴⁷. » De mars 1934 à octobre 1939 (inclusivement), Drummondville rembourse 25 889 \$ uniquement en bons de secours et elle reçoit la modique somme de 1628 \$, soit 1 197 \$ en 1934⁴⁸ et 431 \$ en 1935⁴⁹. En 1939, le Bureau de reconstruction

⁴¹ Réclamation pour novembre 1933. Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 13 février 1934.

⁴² Réclamation pour avril 1933. Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 26 octobre 1933.

⁴³ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 28 novembre 1933.

⁴⁴ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 9 janvier 1934.

⁴⁵ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 28 novembre 1933.

⁴⁶ *Idem*.

⁴⁷ « Chaque province aurait la responsabilité des secours aux chômeurs », *La Parole*, 2 août 1934, 9, 16, p. 1.

⁴⁸ « L'économie sera encore au programme du conseil municipal en 1935 », *La Parole*, 28 février 1934, 9, 45, p. 1.

économique explique qu'il refuse d'accorder une aide financière à Drummondville, puisque « les conditions du chômage [...] ne sont pas suffisamment sérieuses pour justifier l'intervention du gouvernement⁵⁰. » L'organisme accorde néanmoins une somme totale de 12 891 \$⁵¹ à Drummondville, entre novembre 1939 et juillet 1940. En juillet 1940, le gouvernement provincial réitère toutefois sa décision de ne plus accorder de montants pour secours directs à cette localité. Il s'agira effectivement des derniers, bien que des allocations de secours soient encore distribuées dans la municipalité en 1942.

En principe, l'avantage de ce type d'aide est d'être moins onéreuse pour les municipalités, puisque les coûts sont partagés avec les gouvernements provincial et fédéral. À Drummondville, cet argument économique en faveur des secours directs a donc eu peu de poids. Résultat? Cette mesure d'assistance, en général peu appréciée, ne sera que plus mal perçue.

3.2.1.4 Travaux compensatoires

Les secours directs, à Drummondville comme ailleurs au pays, ne reçoivent pas un accueil favorable. D'abord, cette mesure est jugée néfaste pour les individus. On craint en effet d'encourager la paresse, et de créer ainsi un type de citoyen vivant au

⁴⁹ « La situation financière de Drummondville à la fin de 1935 », *La Parole*, 13 février 1936, 10, 42, p. 1.

⁵⁰ « Refusera-t-on l'aide au chômage à notre ville? », *La Parole*, 30 novembre 1939, 14, 28, p. 1.

⁵¹ C'est-à-dire : 3 472,85\$ pour novembre et décembre 1939 ; 7 794,84\$ pour janvier, février et mars 1940 (Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 20 février 1939) ; 1 623,75\$ pour juillet 1940 (séance du 29 août 1940).

crochet de la société et ne voulant plus rechercher un emploi⁵². De plus, le fait de vivre aux dépens de l'État est considéré comme humiliant et déprimant, les bénéficiaires de secours n'ayant pas le sentiment d'être utiles à la communauté⁵³.

Du point de vue des gouvernements, les secours directs sont perçus comme une perte financière. L'État dépense des sommes importantes et n'en retire aucun bénéfice concret, alors que les grandes constructions réalisées dans le cadre des travaux publics constituent un actif pour les municipalités⁵⁴.

Enfin, la préférence pour les travaux de chômage est due aux principes dominants du libéralisme. Le travail étant, dans ce cadre idéologique, le « critère de vie normale », les formes d'aide financière qui n'obligent pas les chômeurs à travailler en échange du soutien de l'État sont rejetées⁵⁵. En fait, selon François Ewald, le principe premier des programmes d'assistance mis en place dans les sociétés libérales est de donner au pauvre le « soin de son existence [...]. [...] Seul l'invalide, celui que son état empêche de travailler, peut prétendre sans contrepartie, au secours de la société⁵⁶. »

L'ensemble des éléments évoqués ci-haut légitiment la mise en place des travaux compensatoires, c'est-à-dire des travaux auxquels les bénéficiaires de secours directs sont incités à participer en compensation des allocations obtenues. À Drummondville,

⁵² À ce sujet, voir notamment les éditoriaux suivants : « Instructions du gouvernement relativement à la distribution des secours aux nécessiteux », *La Parole*, 7 décembre 1932, 7, 37, p. 1 ; « Travaux publics et secours directs », *La Parole*, 28 septembre 1933, 8, 26, p. 3.

⁵³ « Travail ou secours directs », *La Parole*, 23 mars 1933, 7, 52, p. 3.

⁵⁴ « Travail ou secours directs », *loc. cit.*

⁵⁵ Michel Pelletier et Yves Vaillancourt, *op. cit.*, p. 207.

⁵⁶ François Ewald, *Histoire de l'État providence*, Paris, Éditions Grasset & Frasquelle, 1996, p. 45.

en novembre 1932, le conseil municipal fait savoir son intention d'appliquer une telle mesure: « En autant que cela sera possible, on ne donnera pas de secours sans que ceux qui en bénéficieront donnent du travail en retour⁵⁷. » Le travail alors proposé est de concasser de la pierre des champs, qui servira à diverses constructions l'été suivant, et de bûcher du bois près de Drummondville⁵⁸.

Dans les faits, ce type de mesure ne semble pas avoir été appliqué de façon aussi stricte durant toute la décennie. En janvier 1933, l'ingénieur de la ville reçoit instruction de payer 0,20 \$/l'heure les bénéficiaires de secours directs qui travaillent pour la municipalité⁵⁹. Or, en juillet, ce même ingénieur se plaint du petit nombre de ces bénéficiaires qui acceptent de travailler au canal de la rue Saint-Georges⁶⁰, et les autorités municipales doivent réitérer leur volonté de refuser des secours directs aux chômeurs qui refusent de participer à ces travaux⁶¹. Visiblement, la mise en pratique des travaux compensatoires n'est pas tout à fait au point. D'ailleurs, en novembre de la même année, la Ligue des propriétaires demande au conseil de ville d'« exiger » une somme de travail aux personnes vivant sur le secours direct⁶². Les bénéficiaires pouvaient donc encore choisir ce qui leur convenait.

⁵⁷ « Drummondville voudrait obtenir 12 000 \$ en secours directs », *La Parole*, 10 novembre 1932, 7, 33, p. 1.

⁵⁸ « La distribution des secours en notre ville est un problème fort épiqueux », *loc. cit.*

⁵⁹ Les travaux compensatoires donnent au minimum 0,10\$/heure de moins que le salaire des chômeurs embauchés pour des travaux publics. Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 10 janvier 1933.

⁶⁰ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 18 juillet 1933.

⁶¹ « Pas de secours sans travail », *La Parole*, 20 juillet 1933, 8, 16, p. 1.

⁶² Procès-verbaux de la Ligue des propriétaires, séance du 23 novembre 1933.

En fait, la pratique des travaux compensatoires, que les autorités municipales souhaitent maintenir⁶³, est régie par des règles assez souples : ce ne sera qu'une partie des bénéficiaires de secours directs qui effectueront ce type de travaux. Cette information nous est révélée dans une demande d'octroi aux gouvernements fédéral et provincial, datant de 1937. Le conseil de ville affirme alors que la municipalité a payé, depuis mars 1934, une somme de 9000 \$ pour des secours directs « après déduction faite pour travail exécuté par certaines personnes recevant ces secours⁶⁴ ».

Il est intéressant de noter que les travaux compensatoires, selon cette même déclaration, permettent à la municipalité d'entreprendre certaines constructions à moindre prix. En payant des bénéficiaires pour concasser de la pierre, le gouvernement local réalise des économies, puisque ces hommes engagés par compensation reçoivent un salaire inférieur à ceux versés pour les travaux publics. De plus, ces montants sont déduits des allocations de secours⁶⁵. Ces avantages incitent le conseil de ville à annoncer, en 1936, que la moitié des chômeurs employés devront désormais être des bénéficiaires de secours directs⁶⁶.

Si les travaux compensatoires permettent à la municipalité de tirer quelque avantage des secours directs, la mesure sociale privilégiée demeure cependant les travaux publics, par lesquels les chômeurs sont rémunérés pour entreprendre de grands

⁶³ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 13 mars 1934.

⁶⁴ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 9 février 1937.

⁶⁵ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 27 juin 1933.

⁶⁶ « Drummondville reçoit 16 900\$ pour des travaux de chômage », *La Parole*, 29 octobre 1936, 11, 27, p. 4.

projets de construction et d'aménagement. Voyons comment cette politique est financée et organisée, puis les critères d'embauche appliqués.

3.2.2 Les travaux publics

Les premiers travaux publics sont réalisés à Drummondville durant l'été 1930, grâce à un emprunt de 58 000 \$⁶⁷. Il s'agit de la construction de systèmes d'aqueduc et d'égout, de gravellage de rues, etc. Le conseil de ville prévoit alors que si la situation du chômage devient trop sérieuse, des travaux de grande envergure seraient amorcés à l'automne. Ce que craignent les autorités municipales survient effectivement, puisqu'en septembre, un projet de travaux publics évalué à 75 000 \$ est élaboré. Le même mois, la ville envoie des délégués à Ottawa et en octobre, à Québec, pour discuter des subsides que Drummondville pourrait obtenir pour ces travaux de chômage⁶⁸. D'ailleurs, l'emprunt de 50 000 \$ pour ce projet ne sera effectué que si les paliers supérieurs de gouvernement accordent des montants satisfaisants⁶⁹.

Drummondville reçoit d'abord 16 000\$ du gouvernement fédéral –au lieu des 25 000 \$ demandés⁷⁰. Une délégation se rend donc à Québec demander un octroi plus élevé⁷¹ : Drummondville reçoit un montant supplémentaire de 8 000 \$, qui lui servira notamment à construire de nouveaux égouts et aqueducs⁷². Sur les 24 000 \$ reçus au

⁶⁷ « Les propriétaires de la ville appelés à voter », *La Parole*, 3 juillet 1930, 5, 14, p.1.

⁶⁸ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 23 septembre 1930.

⁶⁹ « Les deux règlements d'emprunt approuvés par les propriétaires », *La Parole*, 23 octobre 1930, 5, 29, p. 1.

⁷⁰ « Des constructions d'égouts seront entreprises bientôt », *La Parole*, 27 novembre 1930, 5, 35, p. 1.

⁷¹ « Le comité du Chômage offre 16 000\$ à Drummondville », *La Parole*, 20 novembre 1930, 5, 34, p. 1.

⁷² « Le conseil municipal a fait commencer mardi la construction de nouveaux égouts rue Heriot », *La Parole*, 11 décembre 1930, 5, 37, p. 1.

total, les deux tiers sont dépensés en salaire⁷³ pour les 220 hommes employés à tour de rôle⁷⁴. Le choix du type de travaux tient compte de la proportion des montants qui peut être allouée au salaire, et la construction d'égouts est particulièrement avantageuse à ce point de vue⁷⁵.

Le même processus se répétera d'année en année durant la crise. Les autorités locales évaluent les besoins, c'est-à-dire le nombre de chômeurs et les travaux les plus urgents à entreprendre. Ensuite, un programme de travaux publics est planifié, incluant une estimation des coûts. Puis, la municipalité effectue une demande de subsides auprès des gouvernements fédéral et provincial, le plus souvent par écrit. Certaines années⁷⁶, toutefois, le conseil de ville envoie des délégations à Québec et/ou Ottawa pour faire valoir l'importance du chômage à Drummondville et obtenir des sommes plus élevées. Pour compléter les montants, la localité emprunte auprès d'institutions bancaires, une fois qu'un règlement en ce sens a été soumis aux propriétaires⁷⁷, par voie de référendum.

Généralement, les travaux de chômage s'organisent à la fin de l'été ou au début de l'automne en vue de l'hiver suivant. Pour les travaux devant être exécutés durant l'été, les démarches pour l'obtention d'un soutien financier sont entreprises en mars. La longueur du processus décrit plus haut explique ce calendrier. En 1932, par exemple, le

⁷³ « Le conseil municipal de cette ville a obtenu 2 000\$ de plus pour les chômeurs », *La Parole*, 19 mars 1931, 5, 51, p. 1.

⁷⁴ « La question du chômage est encore discutée au Conseil », *La Parole*, 29 janvier 1931, 5, 44, p. 1.

⁷⁵ « Le Conseil rend compte de son administration », *La Parole*, 28 janvier 1932, 6, 44, p. 8.

⁷⁶ Des délégations sont formées en 1930, 1932, 1937 et 1939.

⁷⁷ Les propriétaires sont les seuls à pouvoir voter pour les règlements municipaux.

conseil de Drummondville fait une première demande en avril⁷⁸ et les travaux ne sont entrepris qu'en août⁷⁹. Parfois, le temps de quelques mois, aucun programme de travaux publics ne peut se concrétiser, faute de financement. Dans ces cas-là, la municipalité de Drummondville effectue un emprunt pour entreprendre certains chantiers, sans savoir si les subsides suivront. C'est ce qui se produit en 1939 : « nos chômeurs ne peuvent attendre ces lenteurs et c'est pourquoi le conseil a cru qu'il était sage de commencer sans plus de retard certains travaux qui pourront probablement être compris dans le programme qu'approveront les gouvernements s'ils se décident un jour à traiter Drummondville comme les autres centres importants où il y a chômage⁸⁰. »

Un tel reproche est souvent formulé à l'endroit des paliers supérieurs de gouvernement, particulièrement dans la première moitié de la décennie 1930. Au cours de cette période, Drummondville est présentée par le journal local comme la grande oubliée de la province de Québec : « Des travaux urgents s'imposent chez nous comme ailleurs. Nous croyons que nous sommes justifiables de protester énergiquement contre la manière d'agir des autorités fédérales dans la distribution des travaux publics⁸¹. » Les besoins sont alors considérables : d'une part, l'accroissement rapide de la population favorise le développement de nouveaux quartiers, pour lesquels il presse de construire égouts et aqueducs; d'autre part, le nombre de chômeurs voulant être embauchés pour ces grands travaux suit également une courbe ascendante –comme nous l'avons vu au

⁷⁸ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 12 avril 1932.

⁷⁹ « Les travaux de pavage permanent sur certaines rues de cette ville commenceront d'ici quelques jours », *La Parole*, 4 août 1932, 7, 19, p. 1.

⁸⁰ « Un programme de travaux publics sera bientôt soumis à nos contribuables », *La Parole*, 25 mai 1939, 14, 1, p. 1.

⁸¹ « Nous a-t-on oubliés ? », *La Parole*, 28 juin 1934, 9, 11, p. 2.

chapitre précédent. Les projets élaborés sont par ailleurs de grande envergure et les octrois accordés déçoivent chaque année le conseil de ville, qui doit modifier les programmes pour qu'ils correspondent à un budget plus limité.

À partir de 1936, avec l'arrivée au pouvoir de Maurice Duplessis, le gouvernement québécois accepte d'accroître les montants accordés aux travaux publics. Or, ce changement coïncide avec une participation réduite du gouvernement fédéral au financement des programmes de travaux de chômage⁸². Selon Pelletier et Vaillancourt, les municipalités du Québec ne peuvent assumer qu'une infime partie de ces dépenses, *en raison d'une situation financière précaire qui ne leur permet plus d'emprunter auprès des banques*⁸³. À Drummondville, la cote de crédit est demeurée relativement bonne durant la crise⁸⁴ et ce sont les prêts bancaires qui vont permettre la poursuite des travaux de chômage dans la localité, les octrois étant toujours inférieurs à l'aide souhaitée.

En effet, en 1936, 1938 et 1939, les gouvernements provincial et fédéral assument environ le quart du coût des travaux effectués – alors qu'ils devaient payer la moitié de ces grandes constructions – soit 16 900 \$ sur 60 000 \$ en 1936⁸⁵ et 17 500 \$ sur 80 500 \$ en 1938⁸⁶. En 1937 et 1939, la proportion des frais acquittés par la municipalité est encore plus importante. En 1937, les octrois ne représentent pas le

⁸² Michel Pelletier et Yves Vaillancourt, *op. cit.*, p. 227.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ « Ce dont Drummondville a besoin », *La Parole*, 28 avril 1938, 12, 51, p. 2.

⁸⁵ La somme provient du gouvernement provincial. « Drummondville reçoit 16 900\$ pour des travaux de chômage », *La Parole*, 29 octobre 1936, 11, 27, p. 1.

⁸⁶ La somme provient du gouvernement provincial. « Une subvention de 17 500\$ pour des travaux de voirie », *La Parole*, 18 août 1938, 13, 15, p. 1.

vingtième des frais prévus, c'est-à-dire 8 000 \$⁸⁷ pour un projet de 178 382 \$⁸⁸. Deux ans plus tard, les paliers supérieurs de gouvernement ne défraient que le septième des sommes dépensées pour les travaux publics, soit 60 000\$ sur 422 633 \$⁸⁹. La différence est chaque fois empruntée par la ville de Drummondville.

Si bien qu'en 1940, le conseil de ville doit envoyer une délégation à Québec, pour discuter avec les membres de la Commission municipale des fonds nécessaires pour assumer les dépenses de la cité⁹⁰. C'est donc dire que les sommes payées par la municipalité pour les travaux de chômage et les secours directs ont aggravé de façon notable la situation financière de Drummondville.

Malgré les problèmes de financement rencontrés, des travaux de grande envergure sont entrepris durant toute la période. Or, aussi importants puissent-ils être, ces chantiers ne permettent pas d'embaucher tous les chômeurs et, comme pour les secours directs, la municipalité doit élaborer des critères visant à favoriser certains groupes d'individus.

À partir de septembre 1930, la priorité est accordée aux résidents de Drummondville, par rapport à ceux des villages environnants, qui ne paient pas de taxes

⁸⁷ Le Ministère du travail donne un premier octroi de 3 000\$, puis un montant supplémentaire de 5000\$. Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 16 décembre 1937 et « Un octroi de 5 000\$ pour Drummondville », *La Parole*, 10 mars 1938, 12, 44, p. 1.

⁸⁸ « Projet de travaux publics pour un montant de 178 382\$ », *La Parole*, 11 mars 1937, 11, 45, p. 1.

⁸⁹ Sur un total de 60 000\$, 25 000\$ est assumé par le gouvernement fédéral et 35 000\$ par le gouvernement provincial. « Les travaux », *La Parole*, 27 avril 1939, 13, 49, p. 1 et Procès-verbaux du conseil municipal, séance du 4 avril 1939.

⁹⁰ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 4 avril 1940.

à la municipalité⁹¹. Parmi les Drummondvillois, le gouvernement local veut privilégier les individus, prioritairement les pères de famille, qui habitent la ville depuis plus longtemps⁹². Selon les années, l'importance accordée à chacun de ces critères varie. Par exemple, pour le début des travaux publics entrepris à l'hiver 1931-1932, seuls les pères ou soutiens de famille pourront être engagés⁹³. Avec des règles aussi précises, une carte d'identité où sont consignées ces informations devient nécessaire. Elle sera exigée sur les chantiers à partir de 1932⁹⁴.

Par la suite, le comité chargé de la question du chômage au conseil de ville propose périodiquement des règlements plus restrictifs. Par exemple, en 1936, le comité recommande que des célibataires puissent être engagés pour les travaux publics, seulement s'il s'agit de garçons habitant chez leurs parents et dont la famille est dans le besoin⁹⁵. Pour les célibataires, la durée de résidence exigée est également plus longue – deux ans et plus en 1937⁹⁶ – et le nombre de journées de travail possible dans une semaine est moindre que celui d'un père de famille, soit trois jours et moins⁹⁷.

Attardons-nous maintenant davantage aux pièces d'identité qui permettent de contrôler l'emploi des chômeurs pour les travaux publics et dans les usines.

⁹¹ « Les ouvriers de Drummondville sont privilégiés cet hiver », *La Parole*, 18 décembre 1930, 5, 38, p. 1.

⁹² « Un bureau de placement à Drummondville », *L'Union des Cantons de l'Est*, 4 septembre 1930, 64, 39, p. 3.

⁹³ « Travaux pour aider nos sans-travail », *La Parole*, 26 décembre 1931, 6, 35, p. 1.

⁹⁴ « Les chômeurs devront être munis d'une carte d'identification pour avoir du travail à Drummondville », *La Parole*, 24 mars 1932, 6, 52, p. 1.

⁹⁵ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 25 août 1936.

⁹⁶ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 3 juin 1937.

⁹⁷ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 28 décembre 1937.

3.2.3 Les cartes d'identité et le bureau de placement

En décembre 1929, les autorités municipales demandent aux manufacturiers de donner priorité aux résidents de longue date. Or, il n'existe encore aucune infrastructure pour faciliter, voire rendre applicable, une telle sélection. L'idée d'un bureau de placement émerge dans ce contexte. Ce bureau pourrait effectuer le premier tri, en faisant la liste des individus porteurs de certificats attestant qu'ils résident à Drummondville et sont des soutiens de familles⁹⁸.

À partir de janvier 1930, la création du bureau de placement fait partie des promesses électorales de Walter A. Moisan, notaire, qui est maire de Drummondville depuis 1924⁹⁹. Une fois réélu, il forme un groupe de réflexion chargé d'étudier le fonctionnement de ce bureau¹⁰⁰, qui entre finalement en fonction au mois d'août 1930. Ce premier centre de placement, tenu par l'ingénieur de la ville, disparaît cependant l'année suivante en raison de ses coûts trop élevés et des cas d'abus découverts¹⁰¹. En effet, des échevins auraient accepté de l'argent et des marchandises pour placer des « étrangers » à l'usine *Celanese*¹⁰².

⁹⁸ « La question du chômage est mise à l'étude par nos autorités municipales et les manufacturiers », *La Parole*, 12 décembre 1929, 4, 37, p. 17.

⁹⁹ « Le maire Moisan rend compte de son administration depuis 1924 », *La Parole*, 16 janvier 1930, 4, 43, p. 1.

¹⁰⁰ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 11 février 1930.

¹⁰¹ « Embauchage de gens de notre ville dans les manufactures », *La Parole*, 20 juillet 1939, 14, 9, p. 8.

¹⁰² Une enquête est menée à ce propos en 1936. « Plusieurs discussions illustrent encore la séance du conseil, mardi », *La Parole*, 19 novembre 1936, 11, 30, p. 5.

Durant les deux années (1932-1933) où le bureau ferme ses portes, les chômeurs se présentent au cabinet du maire¹⁰³ ou à la porte des manufactures¹⁰⁴ pour obtenir du travail. Cette période coïncide aussi avec la mise en place du système des cartes d'identité, comme il en existe dans d'autres villes de la province¹⁰⁵. Bien que de telles cartes soient exigées depuis octobre 1930 pour certains travaux, il faut attendre avril 1932 pour que leur utilisation soit généralisée, tant pour l'embauche dans les manufactures que pour les travaux publics¹⁰⁶. Ces pièces d'identité contiennent les renseignements suivants : nom, âge, célibataire/marié, père de famille ou non, temps de résidence à Drummondville¹⁰⁷.

En 1934, un second bureau est mis sur pied à la demande des manufacturiers locaux, qui font valoir l'inefficacité du système des cartes d'identité sans l'encadrement de ce bureau¹⁰⁸. Celui-ci est alors organisé par l'ingénieur de la ville, mais tenu par Roland Tessier, un homme engagé exclusivement pour faire ce travail. En fait, il a pour tâche de préparer une liste de 50 à 60 personnes dont l'embauche est spécialement recommandée, en raison de leur ancienneté dans la ville ou de leur pauvreté. Cette liste devra toutefois être révisée et approuvée par le conseil de ville¹⁰⁹. Ce dernier possède aussi un droit de veto sur l'émission des cartes d'identité. En effet, à partir de décembre

¹⁰³ « Nouvelle intéressante pour tous nos ouvriers », *La Parole*, 17 novembre 1932, 7, 34, p. 1.

¹⁰⁴ « Une quarantaine de tisserands pourraient actuellement avoir du travail à la C. Celanese », *La Parole*, 4 février 1932, 6, 45, p. 1.

¹⁰⁵ À Drummondville, c'est le modèle des cartes utilisées à Montréal qui est privilégié. Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 22 mars 1932.

¹⁰⁶ « Cartes d'identification », *La Parole*, 28 avril 1932, 7, 5, p. 1.

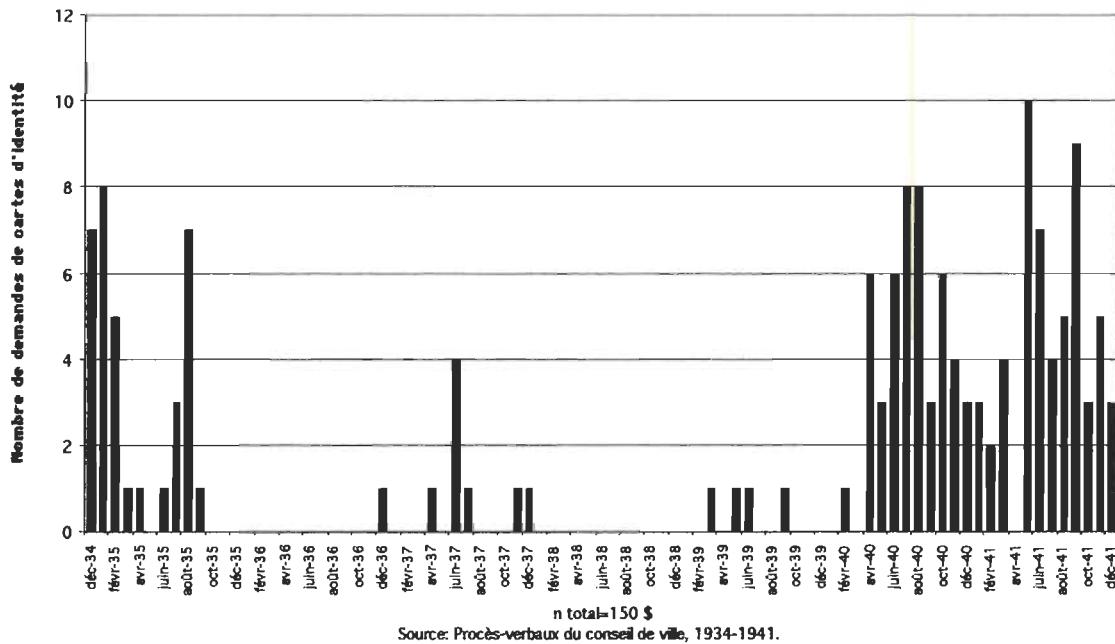
¹⁰⁷ « Les chômeurs devront être munis d'une carte d'identification pour avoir du travail à Drummondville », *idem*.

¹⁰⁸ « Organisation en notre ville d'un bureau municipal de placement », *La Parole*, 1^{er} mars 1934, 8, 47, p. 1.

¹⁰⁹ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 12 avril 1935.

1934, alors que des cartes d'une couleur différente sont délivrées par le bureau de placement, les premiers noms d'individus demandant des cartes apparaissent dans les procès-verbaux de la municipalité (figure IV).

FIGURE IV: Nombre de demandes de cartes d'identité formulées au conseil de ville entre décembre 1934 et décembre 1941



Un an plus tard, en 1936, le bureau de placement subit une nouvelle réforme¹¹⁰. Cette fois, le centre de placement est tenu par Antonio Montplaisir, marchand tailleur, qui occupait un poste d'échevin l'année précédente. Ce responsable paraît avoir une plus grande indépendance par rapport au conseil municipal, puisque cette année-là, les demandes de cartes d'identité ne figurent pas dans les procès-verbaux de la municipalité (figure IV). C'est donc dire que M. Montplaisir peut distribuer les cartes sans la supervision directe des élus locaux.

¹¹⁰ « Bureau de placement », *La Parole*, 12 mars 1936, 10, 46, p. 1.

Toutefois, cette relative autonomie par rapport au gouvernement local s'avère de courte durée, puisque le directeur nommé en mars 1937, Charles Labonté¹¹¹, doit faire rapport des activités de son bureau à tous les quinze jours¹¹². Effectivement, dès avril, des requêtes pour cartes d'identité, peu nombreuses toutefois, font à nouveau l'objet de discussions dans les séances du conseil de ville (figure IV).

En 1938, le centre de placement disparaît¹¹³, après une requête des manufacturiers qui préfèrent choisir eux-mêmes leurs employés¹¹⁴. Le système des cartes d'identité reste en vigueur, mais il faut attendre décembre 1939 pour voir le bureau de placement remis en fonction, cette fois à la demande de la Ligue des propriétaires¹¹⁵. Le nouveau responsable, Georges Demers¹¹⁶, propose une série de critères pour l'obtention des cartes d'identité¹¹⁷. La municipalité doit cependant donner son approbation pour chacun des critères et pour chacune des cartes émises. Demers est remplacé en février 1942 par Antoine Turcotte¹¹⁸, échevin, jusqu'à ce que le bureau et les cartes soient abolis en juillet de la même année, en raison de la rareté de la main-d'œuvre¹¹⁹. À noter que le centre de placement ouvert de 1940 à 1942 semble être mieux organisé que les précédents, du fait des multiples règles qui régissent alors la distribution des cartes. De plus, le conseil municipal paraît avoir un plus grand contrôle

¹¹¹ Charles Labonté est un agent d'assurance.

¹¹² Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 13 avril 1937.

¹¹³ À noter que le système des cartes d'identité reste toutefois en vigueur. « Embauchage de gens de notre ville dans les manufactures », *La Parole*, 24 juillet 1939, 14, 9, p. 8.

¹¹⁴ « Le bureau de placement va-t-il disparaître », *La Parole*, 24 mars 1938, 12, 46, p. 1.

¹¹⁵ « Réorganisation du bureau de placement municipal et remise en vigueur de la carte d'identification », *La Parole*, 23 novembre 1939, 14, 27, p. 1.

¹¹⁶ Georges Demers est un comptable.

¹¹⁷ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 28 novembre 1939.

¹¹⁸ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 23 février 1942.

¹¹⁹ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 15 juin 1942.

sur l'émission de ces pièces d'identité : un plus grand nombre de demandes lui sont envoyées à partir de 1940 (figure IV).

Nous avons insisté surtout, dans ce chapitre, sur le rôle majeur des autorités municipales dans la gestion des différentes mesures d'assistance publique. Mais d'autres organisations ont également participé à la mise en œuvre de ces mesures. Outre la Société Saint-Vincent de Paul et le cercle de couture de l'Amicale de la Présentation, qui distribuent des secours aux plus démunis, certaines associations pèsent lourdement dans l'organisation et l'application des politiques d'aide aux chômeurs à Drummondville.

Avant de traiter des relations qui se tissent entre le pouvoir politique local et le monde associatif dans ce contexte particulier, il importe de jeter un regard plus large sur les acteurs qui prennent la parole dans ces divers lieux d'intervention et sur les réseaux de relations qui existent entre les organisations. En effet, l'origine sociale des conseillers municipaux et des dirigeants d'associations, de même que la combinaison et le cumul de mandats par plusieurs d'entre eux, expliquent en partie la coopération qui s'observe à Drummondville lors de la mise en place des mesures d'assistance. La collaboration, mais aussi les conflits qui naissent autour de certaines questions.

CHAPITRE IV

ACTEURS, ORGANISATIONS ET RÉSEAUX

Durant la crise des années 1930, les mesures d’assistance mises en place dans les municipalités ne font pas que reproduire à l’échelle locale des politiques conçues par l’État central : les gouvernements municipaux adaptent ces mesures aux réalités du milieu et élaborent d’autres moyens pour soutenir les chômeurs. En plus des élus municipaux, d’autres organisations participent à la mise en œuvre des politiques d’aide aux personnes sans travail. Il se dessine en fait un noyau d’individus, qui partagent plusieurs traits sociaux et combinent des mandats dans les divers organismes étudiés. Malgré l’existence de désaccords notables entre certains acteurs, l’existence de tels réseaux facilitera les rapports de collaboration dans le dossier des mesures de secours.

Ce chapitre présente le groupe des dirigeants qui, à Drummondville, se trouvent impliqués dans le processus d’élaboration locale de ces mesures d’assistance ou à l’étape de leur application. Nous dresserons d’abord un portrait global de ce groupe d’acteurs. Nous tâcherons ensuite d’expliquer le rôle des différentes organisations, en mettant en relief la participation de chacune d’elles à la mise en œuvre des mesures d’aide aux chômeurs dans la localité. Nous soulignerons de plus le profil socioprofessionnel des dirigeant(e)s, leur origine linguistique et la proportion de propriétaires et de locataires. Enfin, nous nous pencherons sur les réseaux de relations qui se tissent entre les diverses associations et le conseil municipal.

4.1 Les organisations et leurs dirigeants

Pour cerner le groupe d'acteurs le plus étroitement lié à la mise en place des politiques d'aide aux chômeurs à Drummondville, la première étape a consisté à identifier les organisations clés: celles qui sont directement responsables de l'application des mesures d'assistance – par exemple, celles qui distribuent les secours directs – et celles qui formulent des propositions relatives à ces mesures. Certains groupes ont paru jouer à cet égard un rôle de premier plan: le conseil de ville, les sociétés de bienfaisance (Société Saint-Vincent de Paul et Amicale de la Présentation) et les groupes d'intérêts (Association des manufacturiers canadiens, Chambre de commerce et Ligue des propriétaires).

Après avoir cerné les organisations importantes, nous avons relevé le nom des officiers, directeurs, secrétaires, trésoriers, présidents et vice-présidents ayant fait partie de ces regroupements. Ce type d'information était dispersé dans plusieurs sources : les procès-verbaux des organismes, le journal local (*La Parole*) et les annuaires d'adresses. Grâce à ces annuaires, il a été possible d'identifier la profession de ces individus et leur mode d'occupation (propriétaire ou locataire). De plus, à l'aide de la consonance des patronymes¹, nous avons pu déterminer l'origine – francophone ou non francophone – des dirigeant(e)s. Notre banque de données contient 165 individus, qui exercent 612 mandats dans les organismes énumérés plus tôt. Dressons d'abord un portrait d'ensemble de ces acteurs.

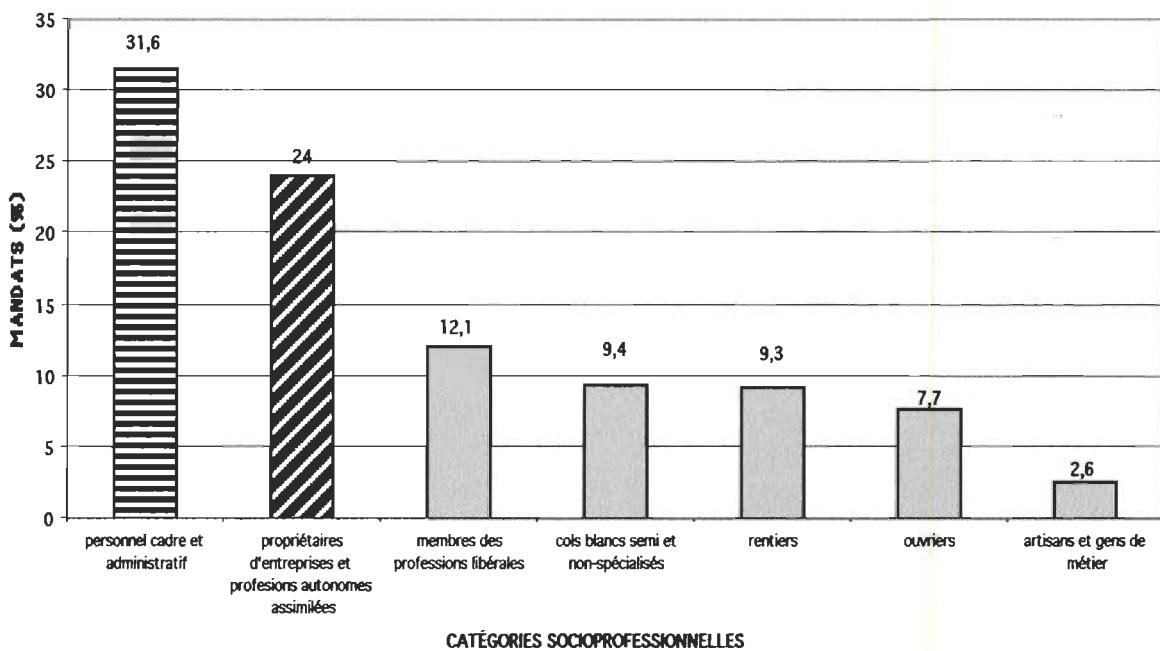
¹ Il s'agit d'une méthode imparfaite, mais qui permet d'identifier les grandes tendances. Le degré de précision nécessaire est donc peu élevé.

4.1.1 Le profil général des acteurs

L'étude des catégories socioprofessionnelles pour l'ensemble des dirigeants² révèle l'importance relative des propriétaires d'entreprises – parmi lesquels se démarquent les commerçants, occupant à eux seuls 16,3% des mandats – et du personnel cadre et administratif – particulièrement les cadres d'entreprises supra-locales, avec 17,5% des mandats – qui réalisent la moitié des mandats de direction (figure V).

FIGURE V:

Dirigeant(e)s lié(e)s à la mise en oeuvre des mesures d'assistance selon la catégorie socioprofessionnelle, 1930-1942

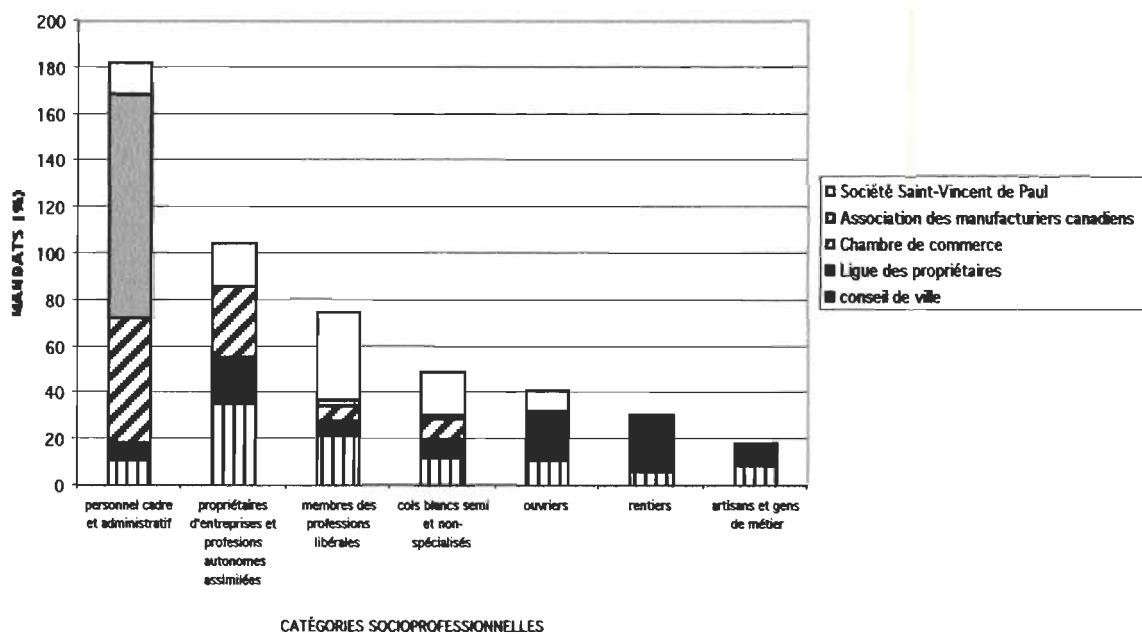


Sources : Procès-verbaux du conseil de ville, de la Chambre de commerce et de la Ligue des propriétaires, *La Parole* et l'*Indicateur de Drummondville*.

² Les dirigeants concernés sont ceux du conseil de ville, des sociétés de bienfaisance (Société Saint-Vincent de Paul et Amicale de la Présentation) et des groupes d'intérêts (Association des manufacturiers canadiens, Chambre de commerce et Ligue des propriétaires).

Deux autres catégories socioprofessionnelles sont généralement bien représentées, dans la mesure où elles sont présentes à divers degrés dans chacune des organisations : les membres des professions libérales, qui occupent une place plus significative au conseil de ville (21,5%) et à la Société Saint-Vincent de Paul (38,1%), et les cols blancs semi et non-spécialisés (figure VI). Ces derniers réalisent entre 9 et 19 % des mandats selon les organismes, sauf bien sûr à l'Association des manufacturiers canadiens, qui est composée essentiellement de cadres de l'industrie.

FIGURE VI: Dirigeants liés à la mise en oeuvre des mesures d'assistance selon l'organisation et la catégorie socioprofessionnelle, 1930-1942



Sources: Procès-verbaux du conseil de ville, de la Chambre de commerce et de la Ligue des propriétaires, L'Parole et l'Indicateur de Drummondville.

Outre la présence fort discrète des artisans et gens de métier, deux catégories socioprofessionnelles, les ouvriers et les rentiers, jouent un rôle somme toute négligeable. Bien que plus influents à la Ligue des propriétaires, où les petits salariés et les grands propriétaires accaparent autant de mandats que les propriétaires d'entreprises, ils ne forment pas plus du quart des dirigeants dans les autres organisations.

De façon générale, le groupe de dirigeants liés à la mise en œuvre des politiques d'assistance se recrute, d'une part, parmi la petite bourgeoisie marchande (petits propriétaires et membres des professions libérales) et, d'autre part, parmi les cadres des établissements industriels, qui font davantage partie des strates supérieures de la population. Ces représentants de la grande industrie, nous le verrons, se retrouvent surtout à la Chambre de commerce et à l'Association des manufacturiers canadiens. Il s'agit en fait d'une poignée d'hommes qui réalisent plusieurs mandats dans chacun des organismes et qui sont, pour l'essentiel, des locataires³ d'origine non francophone⁴. Au contraire, les représentants de la petite bourgeoisie locale, qui forment le noyau dur des organisations⁵, sont majoritairement d'origine francophone et font partie du groupe de citoyens qui possèdent le droit de vote : les propriétaires⁶.

³ Au total, 22,2 % des dirigeants d'organisations sont des locataires. Notons cependant que la majorité d'entre eux louent des maisons appartenant aux grandes compagnies. Nous y reviendrons plus loin.

⁴ Au total, 20,4 % des dirigeants d'organisations sont d'origine non francophone. En 1931, les individus d'origine autre que française forment 13,6 % de la population totale de Drummondville. *Recensement du Canada, 1931*.

⁵ Sauf l'Association des manufacturiers canadiens.

⁶ En fait, ce titre est un préalable nécessaire pour participer aux référendums sur les règlements municipaux, pour élire le maire et les échevins, de même que pour accéder à ces postes.

Avant d'examiner les liens qu'entretiennent les organisations, voyons ce qui légitime l'intérêt porté à chacune d'elles, puis ce qui caractérise leurs responsables. Ces éléments apparaissent nécessaires pour comprendre les alliances et les tensions qui marquent les rapports entre le conseil de ville et les diverses associations dans le contexte de la mise sur pied des mesures d'aide aux chômeurs.

4.1.2 Le conseil de ville

Durant la crise, le conseil municipal agit comme lieu principal de prises de décisions dans le domaine des mesures d'assistance. Tel que démontré dans le chapitre précédent, le gouvernement local possède de nombreuses responsabilités dans la mise en œuvre de ces politiques sociales. Nous portons donc une attention particulière au profil des conseillers municipaux, mais aussi de certains employés nommés par ces élus pour exercer une fonction liée aux mesures de soutien. Prenons l'exemple de l'ingénieur de la ville, qui dirige les travaux publics et l'embauche des chômeurs.

D'abord, notons que les échevins et les maires sont tous des propriétaires. Il faut dire que les conseillers – c'est là une condition première – doivent faire partie de ces résidents qui peuvent voter sur les règlements municipaux et qui payent les différentes taxes de la ville. Au total, les individus qui ne possèdent ni ces droits ni ces responsabilités financières, les locataires, ne cumulent que 9,5% des mandats et se retrouvent principalement à des postes de secrétaire, trésorier et ingénieur de la ville.

Autre trait caractéristique des dirigeants municipaux: la presque totalité d'entre eux sont d'origine francophone⁷. Everett C. Hugues, dans son étude sur Drummondville, constate le même phénomène : « La nouvelle population anglaise de l'industrie ne manifeste pour eux [les emplois politiques] aucune inclinaison. [...] Pour les Canadiens français, la politique locale est une affaire importante et sérieuse⁸. »

Sur le plan socioprofessionnel, le tiers des mandats de direction reviennent à des propriétaires d'entreprises (tableau V). Parmi ces propriétaires, les commerçants jouent un rôle de premier plan, puisqu'ils exercent à eux seuls 25,2% des mandats. Une seule catégorie rivalise en nombre : les membres des professions libérales (médecin, avocat, notaire, etc.), qui accaparent le cinquième des postes de direction (21,5%). En cette période de crise, ces petits propriétaires et professionnels entretiennent des rapports économiques avec une clientèle généralement appauvrie, qui consomme moins ou paie en bons échangeables. En s'accaparant les rênes du pouvoir politique, ces hommes, qui forment la moitié du conseil de ville, peuvent ainsi mieux protéger leurs intérêts. Par exemple, les bons qu'utilisent les bénéficiaires de secours directs sont presque systématiquement remboursés aux marchands et professionnels médicaux, ce qui n'a pas été le cas dans toutes les villes où ce système de paiement était en vigueur⁹.

⁷ En fait, un seul mandat est exercé par un individu d'origine non-francophone.

⁸ Everett C. Hugues, *Rencontre de deux mondes. La crise d'industrialisation du Canada français*, Les éditions du Boréal Express, (1945), 1972, p. 154 et 156.

⁹ À Montréal, les marchands se plaignent de devoir attendre plusieurs semaines avant d'être remboursés pour les marchandises vendues aux personnes prestataires de secours directs. Claude Larivière, *op. cit.*, p. 216.

TABLEAU V:
Dirigeants municipaux selon la catégorie socioprofessionnelle, 1930-1942

<u>Catégories socioprofessionnelles</u>	Individus		Mandats	
	n	%	n	%
<i>1. Propriétaires d'entreprises et professions autonomes assimilées</i>	18	32,7	58	35,6
industriels	1	1,8	6	3,7
commerçants	13	23,6	41	25,2
entrepreneurs, contracteurs et assimilés	4	7,3	10	6,1
indéterminés	1	1,8	1	0,6
<i>2. Personnel cadre et administratif</i>	7	12,7	18	11,0
industries supra-locales	1	1,8	1	0,6
industries locales	1	1,8	1	0,6
administration publique	5	9,1	16	9,8
<i>3. Membres des professions libérales</i>	10	18,2	35	21,5
droit	3	5,5	16	9,8
santé	7	12,7	19	11,7
<i>4. Cols blancs semi et non-spécialisés</i>	6	10,9	20	12,3
salariés	5	9,1	11	6,7
autonomes	1	3,6	9	5,5
<i>5. Artisans et gens de métier</i>	2	3,6	15	9,2
<i>6. Ouvriers</i>	8	14,5	18	11,0
spécialisés	2	3,6	5	3,1
semi et non-spécialisés	3	5,5	6	3,7
indéterminés	3	5,5	7	4,3
<i>7. Rentiers</i>	4	7,3	10	6,1
<i>8. Indéterminés</i>	3		4	
Total sans les indéterminés*	55	(100)	163	(100)

* Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que les totaux des pourcentages exprimés ne correspondent pas exactement aux nombres qui sont inscrits.

Sources: Procès-verbaux du conseil de ville, de la Chambre de commerce et de la Ligue des propriétaires, *La Parole*, l'*Indicateur de Drummondville* .

Les autres titulaires de mandats au conseil de ville se répartissent surtout parmi les professions salariées. En effet, les cols blancs semi et non-spécialisés (12,3% des mandats), les ouvriers (11%) et le personnel cadre de l'administration publique (9,8%) regroupent le tiers des dirigeants municipaux. Notons aussi la présence des rentiers, même s'ils occupent une part moins significative des fonctions dirigeantes (6,1%).

En définitive, les élus municipaux se recrutent essentiellement parmi la petite bourgeoisie marchande locale. Nous verrons qu'il en va de même des dirigeant(e)s de sociétés de bienfaisance.

4.1.3 Les sociétés de bienfaisance

En partie financées par la municipalité mais dirigées de façon autonome, les sociétés de bienfaisance que sont la Société Saint-Vincent de Paul (SSVP) et le cercle de couture de l'Amicale de la Présentation font également partie des organisations étudiées. Tel que mentionné dans le chapitre précédent, la première distribue les secours directs *durant près de quatre années et la seconde fournit aux familles pauvres des vivres et des vêtements.* Le rôle de ces organismes se situe donc essentiellement au niveau de l'application des mesures d'aide aux chômeurs.

4.1.3.1 Société Saint-Vincent de Paul

Contrairement aux groupes d'intérêts, qui formulent des propositions pour orienter les politiques d'assistance¹⁰, cette société de bienfaisance se restreint à un rôle

¹⁰ Nous ne possédons toutefois pas les procès-verbaux des réunions de la SSVP pour attester de l'absence de propositions.

de distributeur, qu'elle abandonne à la fin de l'année 1932 pour des raisons déjà évoquées. Néanmoins, durant les années où la SSVP est chargée de la distribution des bons, l'organisme et ses dirigeants exercent un contrôle certain sur la gestion des secours directs.

À la différence des chômeurs et chômeuses à qui ils viennent en aide, les responsables de la SSVP se recrutent parmi les couches plus aisées de la population¹¹. En effet, les agents de la petite propriété (industriels et commerçants) et les professions libérales exercent une influence notable au sein de l'organisme (tableau VI). Comme au conseil de ville, les représentants de ces deux groupes professionnels regroupent la moitié des titulaires de fonctions (57,1%): 38,1% des mandats sont exercés par des avocats et un médecin¹² et 19%, par des propriétaires d'entreprises. Par rapport à ces professionnels autonomes, auxquels peuvent s'ajouter par ailleurs les cols blancs – il s'agit dans ce cas-ci d'agents d'assurance (19%) –, les employés et les ouvriers jouent un rôle négligeable. Au total, ces salariés ne fournissent que le cinquième des dirigeants de la SSVP, soit 14,3% des mandats exercés par des cadres et 9,5%, par des ouvriers.

¹¹ D'ailleurs, le statut social des dirigeants de la Société Saint-Vincent de Paul réjouit le président du Conseil supérieur de cette société, qui écrit en 1936 à Joseph Marier : « Je suis bien aise qu'un homme de votre situation sociale soit actuellement président de la Conférence ». Lettre datant du 30 novembre 1936 et écrite par le Conseil supérieur de la SSVP de Drummondville. Fonds P437, Archives nationales à Québec.

¹² À noter le rôle important des frères Marier, Joseph et Marcel, qui exercent respectivement trois et deux mandats comme président, vice-président ou secrétaire.

TABLEAU VI:
Dirigeants de la Société Saint-Vincent de Paul selon la catégorie
socioprofessionnelle, 1935-1939

Catégories socioprofessionnelles	Individus		Mandats	
	n	%	n	%
<i>1. Propriétaires d'entreprises et professions autonomes assimilées</i>	4	25,0	4	19,0
industriels	1	6,3	1	4,8
commerçants	2	12,5	2	9,5
indéterminés	1	6,3	1	4,8
<i>2. Personnel cadre et administratif</i>	3	18,8	3	14,3
industries supra-locales	1	6,3	1	4,8
industries locales	1	6,3	1	4,8
secteur financier	1	6,3	1	4,8
<i>3. Membres des professions libérales</i>	4	25,0	8	38,1
droit	3	18,8	7	33,3
santé	1	6,3	1	4,8
<i>4. Cols blancs semi et non-spécialisés</i>	3	18,8	4	19,0
autonomes	3	3,6	4	19,0
<i>5. Ouvriers</i>	2	12,5	2	9,5
semi et non-spécialisés	2	12,5	2	9,5
<i>6. Indéterminés</i>	1		1	
Total sans les indéterminés*	16	(100)	21	(100)

* Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que les totaux des pourcentages exprimés ne correspondent pas exactement aux nombres qui sont inscrits.

Sources: *La Parole et l'Indicateur de Drummondville* .

Enfin, il est intéressant de noter que la totalité des dirigeants de la SSVP sont d'origine francophone. Comme le souligne Hugues, la petite bourgeoisie anglophone, même celle de religion catholique, n'a « aucun sens d'identification avec les pauvres de la localité. Les pauvres de Cantonville [Drummondville] ne sont pas les pauvres des Anglais »¹³. Cela se vérifie d'ailleurs au cercle de couture de l'Amicale de la Présentation, puisque les responsables de l'organisme proviennent d'une origine sociale et linguistique similaire.

¹³ Everett C. Hugues, *op. cit.*, p. 225.

4.1.3.2 Amicale de la Présentation

Comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, cette société de bienfaisance formée d'anciennes élèves du couvent de Drummondville organise des activités de financement au profit des pauvres. Elle aide également la Société Saint-Vincent de Paul dans son travail, en distribuant des vêtements aux chômeurs, en effectuant des visites à domicile et des enquêtes sur le bien-fondé des demandes de secours directs. Ainsi, cette association de femmes, grâce à un nombre de membres important – environ 150 –, exerce des responsabilités multiples dans le domaine de l'aide aux nécessiteux.

Au cours des quatre années¹⁴ pour lesquelles les annuaires d'adresses révèlent le nom des dirigeantes¹⁵ de l'Amicale de la Présentation, neuf femmes différentes exercent entre trois et quatre mandats chacune. Parmi elles, nous pouvons noter la présence de deux rentières, d'une ménagère et d'une institutrice privée. L'occupation des autres responsables n'a pu être repérée dans les sources¹⁶. Toutefois, la profession du mari est indiquée. L'un est agent¹⁷ (membre de la Chambre de commerce), deux sont médecins (échevins et directeurs de la Ligue des propriétaires), un autre est avocat (directeur de la Chambre de commerce) et le dernier, cordonnier.

De même que les directeurs de la Société Saint-Vincent de Paul, les dirigeantes du cercle de couture se recrutent donc majoritairement parmi la petite bourgeoisie locale,

¹⁴ Il s'agit des années 1935, 1937, 1939 et 1941.

¹⁵ Les sources ne révèlent que le nom des présidentes, vice-présidentes et secrétaires de cette organisation. Nous ne possédons pas de renseignements sur les membres.

¹⁶ Cela explique l'importance de la catégorie « indéterminés » dans le tableau IX.

¹⁷ Dans les annuaires d'adresses, on ne précise pas de quel type d'agent il s'agit.

et exclusivement chez les femmes d'origine francophone. De plus, bien qu'elles ne fassent pas elles-mêmes partie du conseil de ville et des groupes d'intérêts retenus pour cette étude, près de la moitié des directrices de l'Amicale (4 sur 9) sont mariées à des individus qui s'engagent dans ces organisations, à titre de membre ou de dirigeant. Indirectement, les femmes de cette société de bienfaisance s'insèrent donc elles aussi dans des réseaux de relations avec les autres regroupements qui participent à la mise en œuvre des mesures de secours.

Intéressons-nous maintenant à ces groupes d'intérêts, dans lesquels une partie des dirigeants du gouvernement local et de la Société Saint-Vincent de Paul cumulent des mandats.

4.1.4 Les groupes d'intérêts

L'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de commerce et la Ligue des propriétaires forment, à Drummondville, les principales collaboratrices du conseil de ville. Ces dernières tentent, par divers moyens, de donner une orientation particulière aux mesures d'assistance. À cet égard, d'autres groupes d'intérêts paraissent dignes de mention, notamment le Syndicat catholique des manœuvres¹⁸ et l'Association

¹⁸ En avril 1939, ce syndicat demande d'approuver chaque carte d'identification émise. Cette demande est approuvée. (Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 21 avril 1939.) En septembre de la même année, il propose que les secours directs soient payés en chèques et non en bons. Cette mesure semble avoir été adopté à partir de 1940, puisqu'il n'y a plus traces de remboursements de bons de secours dans les comptes-rendus d'assemblées. (Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 19 septembre 1939.)

des marchands détaillants¹⁹. Toutefois, les sources consultées ne permettent pas de cerner la participation de ces organisations à la mise en œuvre des politiques d'assistance. Aussi, leurs dirigeants n'ont pas été recensés pour cette étude.

4.1.4.1 Association des manufacturiers canadiens

Cette association s'intéresse peu, durant ses assemblées, à la mise en place des politiques sociales. Toutefois, elle se trouve malgré elle interpellée par ces questions, puisque sa collaboration est constamment sollicitée par le conseil de ville. En effet, ce dernier demande à l'Association des manufacturiers de servir d'intermédiaire entre le gouvernement municipal et les gérants d'industries, afin que ceux-ci respectent les critères d'embauche. En ce sens, l'organisme joue un rôle clé dans le succès de mesures d'aide aux chômeurs, tels que le bureau de placement et ses cartes d'identité. Nous reviendrons dans le prochain chapitre sur la collaboration que cherche à développer le conseil de ville avec cet organisme.

Comme son nom l'indique, l'Association des manufacturiers se compose essentiellement de citoyens liés à l'entreprise industrielle. Il ne s'agit toutefois pas des propriétaires d'usines eux-mêmes, mais bien des gérants et des cadres d'établissements ayant des assises locales ou supra-locales. Ces agents d'encadrement exercent au total 96,3% des mandats (tableau VII). Seulement deux individus oeuvrent au sein de l'association sans faire partie du personnel d'une des usines de Drummondville : le maire Walter A. Moisan (notaire), qui s'occupe notamment des questions législatives, et

¹⁹ Cette association se joint à d'autres groupes d'intérêts, telles que la Ligue des propriétaires et l'Association des manufacturiers, pour demander la remise sur pied de la carte d'identité en 1939. (Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 18 septembre 1939.)

J.-Cyrias Duchesne (agent d'assurance et échevin), qui fait partie du comité des relations industrielles²⁰.

TABLEAU VII:
Dirigeants de l'Association des manufacturiers canadiens selon la
catégorie socioprofessionnelle, 1930-1942

Catégories socioprofessionnelles	Individus		Mandats	
	n	%	n	%
<i>1. Personnel cadre et administratif</i>	17	89,5	77	96,3
industries supra-locales	13	68,4	63	78,8
industries locales	3	15,8	12	15,0
autres	1	5,3	2	2,5
<i>2 Membres des professions libérales</i>	1	5,3	2	2,5
droit	1	5,3	2	2,5
<i>3. Cols blancs semi et non-spécialisés</i>	2	10,5	1	1,3
autonomes	2	1,2	1	1,3
<i>4. Indéterminés</i>	2		2	
Total sans les indéterminés*	19	(100)	80	(100)

* Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que les totaux des pourcentages exprimés ne correspondent pas exactement aux nombres qui sont inscrits.

Sources: *La Parole et l'indicateur de Drummondville* .

Parmi les traits particuliers de l'Association des manufacturiers, notons aussi l'origine non francophone de la majorité de ses dirigeants (78% des mandats). En effet, les cadres et gérants d'industries qui oeuvrent au sein de l'association font partie de ceux que Hugues nomme les « nouveaux résidents anglais ». Effectivement, les années 1920 voient leur nombre s'accroître de façon importante, passant de 137 individus en 1921²¹ à

²⁰ Ces deux individus ne font partie de l'Association des manufacturiers qu'en 1930.

²¹ *Sixième recensement du Canada 1921. Vol. 1 : Population (nombre, sexe et répartition, origines raciales et religions)*, Ottawa, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1924.

563 en 1931²². À quoi cela est-il attribuable ? Selon Jean-Pierre Bélanger, il s'est produit au cours de cette décennie «une seconde vague de peuplement anglophone²³», qui est due en grande partie à l'établissement de la manufacture *Celanese* en 1926²⁴. Ces migrants fournissent aux nouvelles industries un capital économique et humain, particulièrement aux postes de cadres supérieurs et de personnels spécialisés²⁵.

En fait, ces cadres sont envoyés par les compagnies-mères, qui se trouvent à Montréal, aux États-Unis ou en Angleterre, pour démarquer et exploiter les manufactures nouvellement construites à Drummondville²⁶. Ces hommes seront éventuellement appelés à quitter la localité pour faire un travail similaire dans une autre ville. Pour cette raison, les cadres anglophones préfèrent majoritairement la location plutôt que l'achat d'une résidence. D'ailleurs, 60,9% des dirigeants de l'Association des manufacturiers figurent parmi les locataires. Hugues souligne également ce phénomène : « C'est [...] presque une règle générale pour les familles anglaises des industries que de louer le logement qu'elles habitent de familles de Canadiens français²⁷ ». Si elles devaient quitter Drummondville pour un autre centre urbain, la vente d'une maison aurait pu retarder leur départ²⁸.

²² *Septième recensement du Canada 1931*. Vol. 2 : *Population*, Ottawa, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1933.

²³ Jean-Pierre Bélanger, *Une bonne entente en dents de scie. Une histoire interculturelle de Drummondville 1815-1950*, Drummondville, Société historique de Drummondville, 1998, p. 140.

²⁴ Jean-Pierre Bélanger, *ibid.*, p. 210.

²⁵ Jean-Pierre Bélanger, *op. cit.*, p. 273.

²⁶ Everett C. Hugues, *op. cit.*, p. 92-92.

²⁷ *Ibid.*, p. 312.

²⁸ *Ibid.*, p. 313.

Les similitudes du profil social des dirigeants de cette association et de la Chambre de commerce s'expliquent surtout, nous le verrons, par les nombreux recoulements entre les deux organismes.

4.1.4.2 Chambre de commerce

Fondée en 1901 et presque inactive à partir de 1924²⁹, la Chambre de commerce de Drummondville renaît en 1931 sur des bases plus solides³⁰. D'ailleurs, la majorité des interventions de la Chambre sur les mesures d'aide aux chômeurs se concentrent cette année-là. Toutefois, dès l'année suivante (1932), l'organisme paraît réduire ses activités. Ses réunions se font de plus en plus rares, jusqu'à ce qu'une réorganisation soit de nouveau nécessaire en 1935. Néanmoins, en 1931 et 1939 – année où la Chambre de commerce connaît un véritable regain de vie –, ce groupe d'intérêts émet de nombreuses suggestions sur les façons d'aider les sans-travail. Il s'avérait donc important d'étudier les dirigeants qui oeuvrent dans l'organisation au cours des années 1930.

Comme le note Hugues dans son ouvrage, la Chambre de commerce est l'unique association réellement mixte de Drummondville sur le plan linguistique. En effet, on y retrouve un nombre significatif d'hommes non francophones (36,8% des mandats). Ce sont, pour l'essentiel, le groupe de cadres anglophones dont il a été question précédemment. En effet, les dirigeants de l'Association des manufacturiers canadiens

²⁹ La Chambre de commerce de Drummondville a également connu une période d'inactivité entre 1910 et 1914. Jean-Pierre Bélanger, *op. cit.*, p. 173.

³⁰ L'organisme tient alors des réunions mensuelles.

investissent massivement la direction de la Chambre de commerce³¹ : ils y occupent le quart des mandats (25,6%). Les autres directeurs non francophones de cette dernière association se recrutent essentiellement dans le domaine financier (gérants de banques nationales et internationales) et le secteur des transports (chefs de gare pour le Canadien national et le Canadien Pacifique).

Au total, toutes origines confondues, le personnel cadre (tableau VIII) comble en fait la moitié des mandats de direction à la Chambre de commerce (54,1%). Les autres postes se répartissent entre les propriétaires d'entreprises (30,3%), les cols blancs autonomes³² (9%) et les membres des professions libérales³³ (6,6%). Les représentants de ces trois catégories socioprofessionnelles se caractérisent par leur autonomie professionnelle et l'importance relative des propriétaires (17 propriétaires contre trois locataires), les cabinets ou commerces de ces individus étant possiblement dans l'immeuble où ils résident. Pour les mêmes motifs évoqués plus haut, il en va autrement des différents types de cadres qui dirigent l'organisme. En effet, ces derniers se retrouvent majoritairement parmi les locataires (13 locataires contre 5 propriétaires). Dans l'ensemble, toutefois, le nombre de mandats exercés par des locataires (43,6%) est presque le même que ceux remplis par des propriétaires (45,9%).

³¹ Comme nous le verrons dans la seconde partie du chapitre, 12 des 13 cadres d'entreprises supra-locales présents à l'Associations des manufacturiers dirigent également la Chambre de commerce.

³² Il s'agit de deux agents d'assurance et d'un agent de la compagnie Canadien national express.

³³ Il s'agit de deux avocats et d'un médecin.

TABLEAU VIII:
Dirigeants de la Chambre de commerce selon la catégorie
socioprofessionnelle, 1931-1942

Catégories socioprofessionnelles	Individus		Mandats	
	n	%	n	%
<i>1. Propriétaires d'entreprises et professions autonomes assimilées</i>	12	30,0	37	30,3
industriels	2	5,0	5	4,1
commerçants	9	22,5	29	23,8
entrepreneurs, contracteurs et assimilés	1	2,5	2	1,6
indéterminés	1	2,5	1	0,8
<i>2. Personnel cadre et administratif</i>	22	55,0	66	54,1
industries supra-locales	12	30,0	34	27,9
industries locales	1	2,5	1	0,8
secteur financier	6	15,0	18	14,8
autres	3	7,5	13	10,7
<i>3. Membres des professions libérales</i>	3	7,5	8	6,6
droit	2	5,0	5	4,1
santé	1	2,5	3	2,5
<i>4. Cols blancs semi et non-spécialisés</i>	3	7,5	11	9,0
autonomes	3	3,6	11	9,0
<i>5. Indéterminés</i>	11		11	
Total sans les indéterminés*	40	(100)	122	(100)

* Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que les totaux des pourcentages exprimés ne correspondent pas exactement aux nombres qui sont inscrits.

Sources: Procès-verbaux du conseil de ville et de la Chambre de commerce, *La Parole et l'Indicateur de Drummondville* .

Pour des raisons évidentes, le profil des dirigeants de la Ligue des propriétaires est à cet égard différent. D'ailleurs, cette association se distingue également par la diversité de ses bases sociales et l'origine de ses directeurs.

4.1.4.3 Ligue des propriétaires

À Drummondville, la fondation de la Ligue des propriétaires, en 1932, semble étroitement liée au contexte général de crise économique et plus précisément, à la question très controversée des logements ouvriers. En effet, en 1931, les débats sur l'augmentation des loyers sont au cœur des assemblées municipales³⁴. Après de vives discussions, la question se règle en faveur des locataires. C'est à la suite de cette mésentente que les propriétaires se regroupent pour défendre leurs intérêts.

La participation de la Ligue des propriétaires à l'élaboration des mesures d'aide aux pauvres s'explique de deux façons. D'abord, les taxes payées par les propriétaires servent à financer ces mesures d'aide : ils considèrent donc avoir un mot à dire dans la mise sur pied des politiques sociales. Par exemple, il s'avère préférable, dans l'esprit des contribuables³⁵, de faire construire par les chômeurs des infrastructures – tels que des égouts et des aqueducs – qui constituent un actif pour la ville, plutôt que d'accorder des secours directs sans exiger de travaux compensatoires. De plus, en cette période de crise, nombreux sont les locataires qui ont de la difficulté à payer leur loyer. Il est donc primordial, dans l'intérêt des propriétaires, que le plus grand nombre de chômeurs – qui sont majoritairement des locataires – trouve du travail et que la ville assume le paiement des loyers pour les familles bénéficiaires de secours directs.

³⁴ Nous aborderons ce conflit plus en détail dans le prochain chapitre.

³⁵ Seuls les propriétaires font partie de cette catégorie.

Constituée exclusivement de propriétaires, la Ligue compte, de plus, surtout des hommes francophones. Ces derniers exercent 93,7% des mandats. Voici l'explication qu'en donne Everett C. Hugues:

Les petits propriétaires de Cantonville ont la conviction que ce sont eux qui paient de leurs poches ce que les industries “millionnaires” épargnent grâce à des sous-évaluations de leurs propriétés et des exemptions injustes de taxes municipales. Les quelques Anglais qui possèdent leurs maisons n'ont pas le goût de faire partie d'un groupement qui, en définissant ses intérêts, s'installe en conflit avec l'industrie. De très rares Anglais en dehors de l'industrie en font partie³⁶.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'importance qu'accorde la Ligue au dossier des politiques d'assistance doit être reliée à cette question primordiale des taxes municipales, qui servent à financer les mesures. L'enjeu, pour les propriétaires, est d'assumer une part plus mince de ces coûts et de céder une portion grandissante de la responsabilité financière à d'autres, notamment aux établissements industriels exemptés du paiement de ces taxes. Nous y reviendrons dans le prochain chapitre.

Si la Ligue des propriétaires présente une composition homogène aux points de vue du mode d'occupation et de l'origine linguistique de ses dirigeants, le profil socioprofessionnel de ceux-ci s'avère plus diversifié. En effet, les cols blancs salariés, les gens de métier et les ouvriers (particulièrement les ouvriers qualifiés³⁷) sont représentés de façon plus significative que dans les autres associations étudiées³⁸. Cela est probablement dû à la définition assez lâche³⁹ du groupe cible – les propriétaires – que défend l'organisme. Néanmoins, les rentiers, les cadres de l'administration publique et

³⁶ Everett C. Hugues, *op. cit.*, p. 239.

³⁷ Dans le cas présent, il s'agit de contremaîtres. Ces derniers exercent près de la moitié (11 sur 24) des mandats parmi les ouvriers.

³⁸ Revoir la figure V.

³⁹ Contrairement à l'Association des manufacturiers, qui se recrutent essentiellement parmi les cadres de la grande entreprise, les propriétaires ne sont pas issus d'un milieu professionnel particulier.

les professionnels autonomes (propriétaires d'entreprises, membres des professions libérales et artisans) exercent plus de la moitié (60,2%) des mandats de direction (tableau IX). La petite bourgeoisie joue donc une fois de plus un rôle prépondérant.

TABLEAU IX:
Dirigeants de la Ligue des propriétaires selon la catégorie socioprofessionnelle, 1932-1942

Catégories socioprofessionnelles	Individus		Mandats	
	n	%	n	%
<i>1. Propriétaires d'entreprises et professions autonomes assimilées</i>	13	26,5	23	20,0
industriels	1	2,0	1	0,9
commerçants	8	16,3	10	8,7
entrepreneurs, contracteurs et assimilés	4	8,2	12	10,4
<i>2. Personnel cadre et administratif</i>	3	6,1	9	7,8
administration publique	3	6,1	9	7,8
<i>3. Membres des professions libérales</i>	5	10,2	8	6,4
droit	2	4,1	3	2,6
santé	3	6,1	5	4,3
<i>4. Cols blancs semi et non-spécialisés</i>	2	4,1	9	7,8
salariés	2	4,1	9	7,8
<i>5. Artisans et gens de métier</i>	6	12,2	11	9,6
artisans	4	8,2	2	1,7
gens de métier	2	4,1	9	7,8
<i>6. Ouvriers</i>	10	20,4	24	20,9
<i>7. Rentiers</i>	9	18,4	28	24,3
<i>8. Autres</i>	1	2,0	3	2,6
<i>9. Indéterminés</i>	6		11	
Total sans les indéterminés*	49	(100)	115	(100)

* Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que les totaux des pourcentages exprimés ne correspondent pas exactement aux nombres qui sont inscrits.

Sources: Procès-verbaux de la Ligue des propriétaires, *La Parole et l'Indicateur de Drummondville* .

Le profil des dirigeants de la Ligue des propriétaires présente plusieurs similitudes avec celui du conseil de ville. Cette parenté s'explique dans une large mesure par le nombre important d'individus qui ont occupé des postes, simultanément

ou successivement, dans l'une et l'autre des organisations. Cela nous amène à traiter des réseaux qui se forment entre les différents groupements et qui éclairent les rapports de coopération qu'ils entretiennent au sujet des politiques d'aide aux chômeurs.

4.2 Les réseaux de relations

Définissons d'abord ce que nous entendons par « réseaux de relations ». Selon Alain Degenne, un réseau « est un système de cercles sociaux⁴⁰. » Il ne s'agit pas d'abord de relations binaires, mais de l'appartenance à des cercles. Ces derniers, par ailleurs, se forment par la circulation des acteurs d'une organisation à l'autre, multipliant ainsi leurs interconnexions. En fait, « plus les membres d'une même entité en investissent d'autres, plus ces liens [de médiation] se complexifient, s'épaissent et se solidifient⁴¹. » À Drummondville, plus du quart des dirigeants étudiés (44 sur 166) exercent des mandats dans plus d'un organisme et contribuent ainsi à développer de tels réseaux.

Nous avons vu dans la précédente section que les organisations étudiées, bien qu'elles se distinguent par leur finalité et leur rôle dans la mise en œuvre des mesures d'assistance, reposent néanmoins sur des bases sociales parentes. En effet, les éléments de la petite bourgeoisie se retrouvent en position majoritaire au conseil de ville, à la Ligue des propriétaires, à la Société Saint-Vincent de Paul et, dans une moindre mesure,

⁴⁰ Alain Degenne, « Sur les réseaux de sociabilité », *Revue française de sociologie*, 24, 1 (janvier-mars 1979) : 114.

⁴¹ Roger Levasseur et Normand Séguin, « Mouvement associatif et réseaux informels à Trois-Rivières » dans *De la sociabilité. Spécificité et mutations* (sous la direction de Roger Levasseur), « Actes du colloque du Centre de recherche en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières », s.l., Éditions du Boréal, 1990, p. 281.

à la Chambre de commerce, où ils partagent leur influence avec les cadres des grandes entreprises. Ces derniers, qui investissent presque la totalité de l'Association des manufacturiers canadiens, appartiennent à une couche sociale plus aisée et à la minorité non francophone de la population. Notons que les intérêts des commerçants locaux et des membres des professions libérales se distinguent de ceux des cadres de l'industrie, notamment sur la question de l'aide aux chômeurs. En effet, les premiers entretiennent avec les personnes sans emploi des rapports de clientèle et pour plusieurs d'entre eux, des rapports propriétaires-locataires. La situation des sans-travail est donc directement reliée à celle de ces individus, qui leur vendent les aliments de base, les soignent ou leur louent un appartement. Pour les gérants d'usines, il en va autrement : les nombreux chômeurs sont leurs futurs employés. Les relations dont il est question ici sont des relations patrons-travailleurs et, en ce sens, les premiers entendent bien conserver la liberté de choisir leurs employés. Bref, les visées des diverses associations diffèrent, entre autres selon l'appartenance socioprofessionnelle des hommes qui les dirigent.

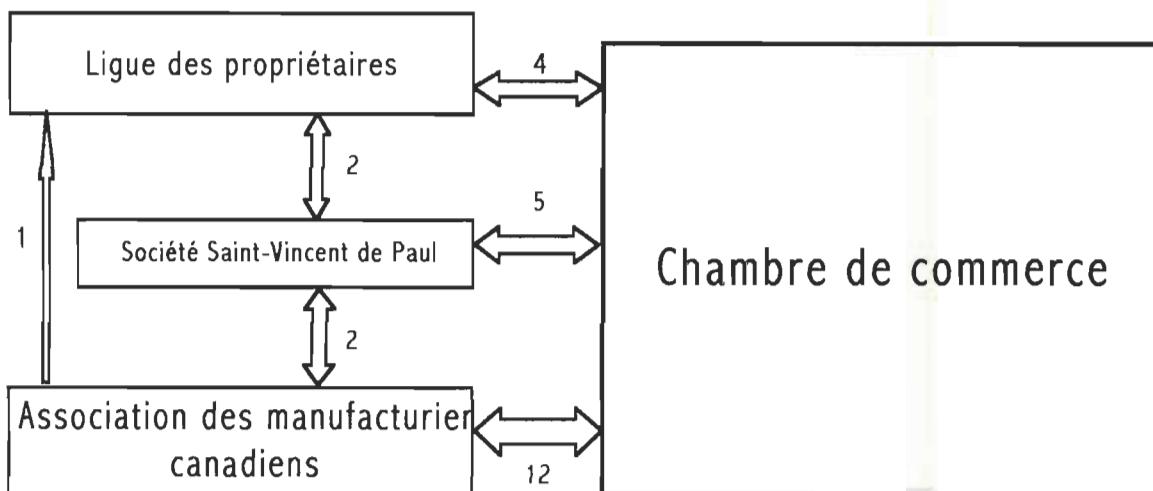
Néanmoins, l'un des organismes de Drummondville, la Chambre de commerce, apparaît un point de rencontre important entre les organisations. Elle réunit en effet à sa direction des éléments de la petite bourgeoisie locale – notamment des dirigeants de la SSVP et de la Ligue – et le personnel cadre des grandes entreprises – essentiellement des directeurs de l'Association des manufacturiers (figure VII). Parce qu'ils se côtoient ou se sont déjà côtoyés à l'intérieur d'un même groupe d'intérêt, il est possible que ces individus d'horizons sociaux distincts aient été amenés à trouver des terrains d'entente, même sur les questions les plus controversées. À cet égard, les propos de Roger

Levasseur et Normand Séguin sur les dirigeants de la Chambre de commerce de Trois-Rivières paraissent éclairants :

Ils y défendent leurs projets, leurs intérêts, sans nier pour autant la vocation des autres organisations auxquels ils appartiennent. La Chambre ressort ainsi comme le lieu où se construisent les consensus les plus larges et où, partant, sont maintenues à leur plus faible niveau d'expression les spécificités potentiellement conflictuelles.⁴²

Ainsi, les réseaux de relations qui se tissent autour de cette association semblent jouer un rôle non négligeable dans l'établissement de rapports de coopération, notamment dans le dossier des mesures d'assistance.

FIGURE VII:
Réseaux de relations entre la Ligue des propriétaires, la Société Saint-Vincent de Paul, l'Association des manufacturiers canadiens et la Chambre de commerce.



n= nombre de personnes qui ont exercé, simultanément ou successivement, des mandats dans les deux organisations pointées.

Sources: Procès-verbaux du conseil de ville, de la Ligue des propriétaires et de la Chambre de commerce, *La Parole* et *l'Indicateur de Drummondville* .

Un deuxième niveau de liaisons se forge entre les directeurs d'associations et le conseil de ville, dans la mesure où les mêmes individus occupent des postes dans le

⁴² Roger Levasseur et Normand Séguin, *op. cit.*, p. 293.

mouvement associatif avant ou après avoir été élus à la municipalité (figure VIII)⁴³. Cet échange de dirigeants entre les associations et le monde municipal n'est pas propre à Drummondville. Les sociologues du mouvement associatif relèvent également ces réseaux de relations. En effet, les organisations volontaires sont présentées comme « un cadre de sélection et de formation du personnel politique⁴⁴. » Pourquoi? Selon Pierre Vergès, c'est « la notabilité qu'elles [les associations] confèrent à leurs responsables⁴⁵ » qui leur sert parfois de porte d'entrée pour la scène politique. Dominique Mehl abonde en ce sens, précisant que les acteurs qui investissent ces organismes y apprennent le fonctionnement des rouages administratifs locaux, ce qui les disposent à devenir conseillers municipaux⁴⁶.

À cet égard, la Ligue des propriétaires de Drummondville, dont 20 de ses directeurs deviennent échevins, est l'un de ces lieux d'apprentissage privilégiés par les élites locales. Puisque cet organisme représente les contribuables locaux, qui ont à se prononcer sur de nombreux règlements municipaux, il est appelé à commenter les différentes politiques que souhaite appliquer le gouvernement local. De cette façon, les dirigeants de l'association se familiarisent avec chacun des projets formulés par le conseil de ville et avec les différents mécanismes menant à la mise en application d'une mesure. Un tel organisme, grâce aux habiletés politiques que développent ses directeurs et aux réseaux de relations qui se forment avec le conseil municipal, devient un acteur de

⁴³ C'est ce qui explique les flèches bidirectionnelles.

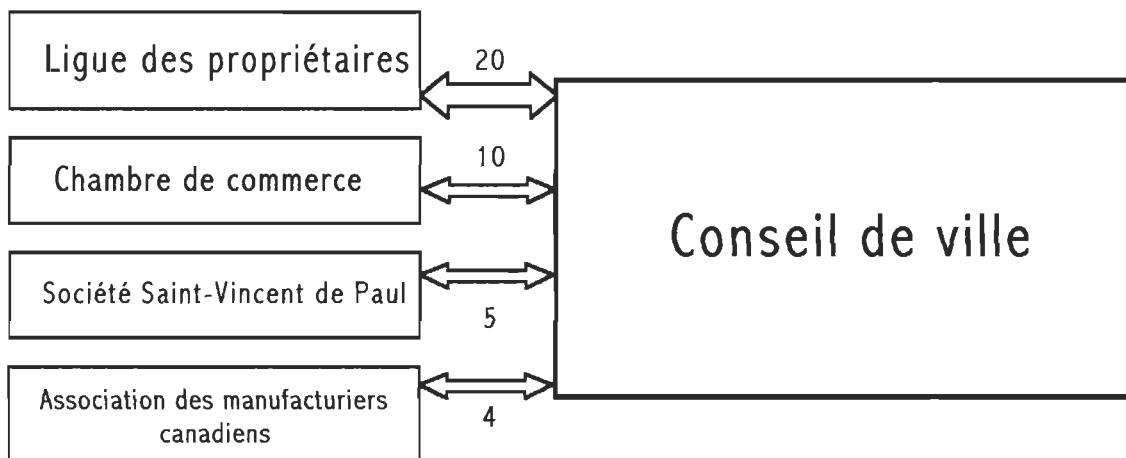
⁴⁴ Jacques Palard, « Rapports sociaux, stratégie politique et vie associative », *Sociologie du travail*, 3 (1981) : 316.

⁴⁵ Pierre Vergès, « Approche localisée des classes sociales » dans *L'Esprit des lieux. Localités et changement social en France*, Paris, Éditions du CNRS, 1986, p. 285.

⁴⁶ Dominique Mehl, *loc. cit.*, p. 35.

premier plan dans le dossier de l'assistance aux chômeurs. Nous y reviendrons au prochain chapitre.

FIGURE VIII:
Réseaux de relations entre le conseil de ville et les associations étudiées.



n= nombre de personnes qui ont exercé, simultanément ou successivement, des mandats dans les deux organisations pointées.

Sources: Procès-verbaux du conseil de ville, de la Ligue des propriétaires et de la Chambre de commerce, *La Parole* et l'*Indicateur de Drummondville* .

Si l'exercice d'un mandat de direction à la Ligue des propriétaires permet de se rapprocher du pouvoir politique local, une association comme la Société Saint-Vincent de Paul donne à ses responsables une crédibilité particulière dans le dossier de l'aide aux pauvres. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, cette société de bienfaisance ne constitue pas en soi un lieu privilégié pour critiquer ou influencer les politiques d'assistance. Toutefois, le fait de combiner un mandat dans un tel organisme avec un poste de direction dans un groupe d'intérêt ou au conseil de ville⁴⁷ peut constituer un atout. En effet, une implication sociale dans un organisme de charité permet de se

⁴⁷ Huit directeurs de la SSVP sur les 18 recensés exerceront aussi mandat au conseil de ville ou dans un des groupes d'intérêts étudiés.

constituer un capital social et symbolique – le soutien aux démunis – qui pourra ensuite être valorisé, dans les autres organisations dont les dirigeants de la SSVP font partie, au moment d’élaborer les mesures d’aide aux chômeurs. De plus, un individu qui a côtoyé les personnes nécessiteuses peut paraître formuler une opinion plus réaliste sur les mesures qui leur sont destinées.

De façon générale, les réseaux sociaux qui se tissent entre le conseil municipal et le mouvement associatif, et au sein même de ce mouvement, « témoignent [...] de relations de complémentarité et de partenariat à l’intérieur du système socio-politique local⁴⁸. » En effet, nous tenterons de montrer dans le prochain chapitre que ce type de rapports prédomine entre les organisations qui participent à la mise en place des politiques d’assistance. Certes, des désaccords existent et des conflits se font jour. Nous rendrons compte de certains d’entre eux. Néanmoins, les réseaux de relations observés précédemment favorisent la collaboration des organismes avec le conseil de ville. Des éléments stratégiques les incitent également à collaborer.

À Drummondville, les acteurs qui contribuent à la mise en œuvre des mesures d’assistance forment donc un groupe restreint d’individus recrutés essentiellement parmi la petite bourgeoisie marchande et les cadres supérieurs de l’industrie. Ces acteurs combinent des postes dans diverses organisations. Selon qu’ils dirigent l’une ou l’autre, ces personnes peuvent agir à divers degrés sur les mesures de secours à mettre en place.

⁴⁸ Roger Levasseur et Normand Séguin, *loc. cit.*, p. 294-295.

Attardons-nous maintenant au travail des associations qui sont invitées par le conseil de ville à participer à la mise en œuvre de ces politiques. Voyons comment se traduit et s'explique cette coopération.

CHAPITRE V

LES RELATIONS ENTRE LE CONSEIL DE VILLE ET LE MONDE ASSOCIATIF

Pour mettre en pratique les premières mesures d'assistance aux chômeurs et déterminer les critères d'admissibilité à chacune d'elles, les municipalités ont eu recours au soutien de certains organismes locaux. Le chômage étant alors un problème d'une ampleur nouvelle et les gouvernements municipaux, de nouveaux intervenants dans ce domaine, les élus ont senti le besoin d'être appuyés par les principaux groupes d'intérêts en présence. À Drummondville, la Ligue des propriétaires, la Chambre de commerce et l'Association des manufacturiers canadiens se font conseillères et critiques. Au lieu de cantonner ces associations dans un rôle défensif, les autorités municipales choisissent en effet de solliciter leur aide et de permettre à leurs dirigeants de participer aux prises de décisions. Cette collaboration profite par ailleurs à toutes les organisations concernées.

En dépit des conflits que vivent le conseil municipal de Drummondville et certains acteurs clés, tels que les gérants d'industries et les propriétaires, la mise en œuvre des mesures d'assistance est le fruit de compromis entre les élites locales. Ce chapitre met en relief les diverses formes de collaboration que parviennent à développer les organisations et tente d'expliquer la prédominance de telles relations. Mais d'abord, évoquons les lieux principaux de mésentente en cette période de crise.

5.1 Les sources de conflits

Dans le contexte de la mise en place des mesures d'assistance aux chômeurs, les élites locales recherchent les terrains d'entente. Il en va de l'image de Drummondville et des intérêts de chacun. Néanmoins, les élus municipaux ne partagent pas toujours les mêmes vues que leurs collaborateurs et certains conflits se font jour. Les exemples que nous évoquerons ici ne sont pas tous liés directement à la question des sans-travail. Ils démontrent cependant la fragilité des alliances et la réalité des oppositions, au sein même de la petite bourgeoisie locale, et entre celle-ci et les cadres de la grande entreprise.

5.1.1 Les sujets de discorde avec les propriétaires

Les propriétaires, en tant qu'uniques payeurs de taxes – contribuables – et grâce au pouvoir qui leur est réservé de se prononcer sur les règlements municipaux, exigent du gouvernement local un allègement de la taxation et des priviléges politiques plus nombreux. Or, ces requêtes ne sont pas acceptées d'emblée par le gouvernement local et les tensions s'en trouvent exacerbées.

Durant les années 1930, les locataires ont peine à payer leur loyer et le paiement des taxes est plus difficilement assumé par les propriétaires. Ceux-ci refusent par ailleurs de s'acquitter de charges supplémentaires pour les mesures de secours. Dès 1930, les contribuables s'opposent en effet à un projet de taxe spéciale pour les pauvres à laquelle auraient dû contribuer tous les propriétaires et industriels, même ceux qui

profitaient d'exemption de taxes¹. Selon les autorités municipales, ces derniers « aimeront aussi bien payer quelques sous de taxe de plus que de se voir importunés à tout propos par des demandes de secours². » Cette considération ne fait pas le poids, puisque le règlement ne reçoit pas l'appui nécessaire.

En fait, les propriétaires tentent plutôt de déléguer les coûts de ces mesures onéreuses à d'autres groupes de la société. Par exemple, en 1930, ils suggèrent une taxe de 5,00\$ aux nouveaux résidents et une taxe de 1,00\$ par année aux personnes qui ne sont ni propriétaires ni locataires, tels que les célibataires qui vivent en chambre³. Plus tard, la Ligue des propriétaires émet d'autres suggestions de ce type. En 1934, cette association propose que la taxe des non-résidents soit le double de celle des résidents⁴. L'année suivante, la Ligue demande qu'une taxe quelconque soit payée par toutes les personnes qui travaillent dans les limites de la ville et qui ne rapportent aucun revenu à la caisse municipale⁵.

Or, ces suggestions sont tour à tour refusées par le conseil de ville. Les débats au sujet des taxes persistent jusqu'en 1936, alors que les autorités municipales choisissent de laisser la taxe foncière au même taux et songent plutôt à une conversion de la dette des logements ouvriers et à une augmentation des loyers. Ces éléments faisaient

¹ « Des constructions d'égouts seront entreprises bientôt », *La Parole*, 27 novembre 1930, 5, 35, p. 1.

² « Taxe spéciale à Drummondville pour venir en aide à la Société de Saint-Vincent de Paul », *L'Union des Cantons de l'Est*, 9 octobre 1930, 64, 44, p. 8.

³ « Des constructions d'égouts seront entreprises bientôt », *loc. cit.*

⁴ Cette taxe passerait alors de 2,00\$ à 4,00\$ par année. Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 13 février 1934.

⁵ « Les membres de la Ligue des propriétaires ont élu leurs officiers hier soir », *La Parole*, 31 janvier 1935, 9, 41, p. 1.

d'ailleurs partie des doléances de la Ligue depuis plusieurs années déjà. Pour comprendre la délicate question des logements destinés aux familles ouvrières, il faut rappeler la croissance démographique importante de la décennie antérieure.

L'essor industriel que connaît Drummondville durant les années 1920 et l'augmentation rapide de la population qui suit l'installation des manufactures entraînent une pénurie de logements importante. Pour les autorités locales, il devient urgent d'assurer un toit aux nouveaux migrants. Des prêts sont alors consentis par le gouvernement du Québec pour acheter des terrains et y construire des logements ouvriers⁶.

Or, durant la décennie 1930, le déficit⁷ dans le budget de ces logements pèse lourdement sur le portefeuille des propriétaires, qui doivent payer des taxes plus élevées pour amortir ce déficit. De 1931 à 1936, les contribuables – puis la Ligue qui les défend – insistent donc pour que le conseil de ville réduise la dette des logements ouvriers en majorant le prix de location de ces derniers. Il s'agit là d'un sujet de mésentente majeur entre la Ligue et le conseil de ville, mais également au sein même du conseil.

En février 1931, lorsque cette question est abordée pour la première fois dans une séance municipale, les échevins se montrent unanimement en faveur des contribuables.

⁶ Mgr P. Mayrand, « Une décennie de progrès industriel : 1920-1930 », *Panorama*, 22 janvier 1958, p. 19, cité dans Micheline Martin, *op. cit.*, p. 66.

⁷ Selon l'échevin Joseph Fortin, la ville perd chaque mois 4,01\$ sur chaque logement. « Augmentation dans le prix de ces logements », *La Parole*, 26 février 1931, 5, 48, p. 1.

L'un des conseillers affirme : « Il n'est pas juste que les propriétaires soient obligés de supporter ces pertes d'argent, en payant des taxes plus élevées qu'ils ne feraient si la ville pouvait s'organiser pour ne pas perdre d'argent avec ces logements [les logements ouvriers]⁸. » Tous les élus municipaux approuvent alors une proposition sur l'augmentation des loyers. Malgré le désaccord du maire, le règlement est adopté.

Toutefois, dans les mois qui suivent, des locataires de la ville et quelques propriétaires présentent des requêtes protestant contre cette hausse des loyers⁹. Ces mesures de pression modifient la position de quelques échevins, jusqu'à ce que ces derniers soient divisés en deux groupes égaux. Les uns soutiennent qu'il ne faut pas « mêler la question de la charité à la question des affaires¹⁰ » et les autres insistent sur la rareté des logements et le budget serré des ouvriers¹¹. Face à un nombre de votes identique de part et d'autre, le maire tranche finalement la question en annulant le règlement entériné précédemment.

L'année suivante, deux des échevins¹² qui avaient prôné une majoration des loyers se retirent du conseil et participent à la fondation de la Ligue des propriétaires. Cette dernière relance d'ailleurs le débat à partir de 1934, jusqu'à ce que l'augmentation souhaitée soit adoptée par le conseil de ville en 1936, par un vote de cinq échevins

⁸ « Augmentation dans le prix de ces logements », *idem*.

⁹ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 14 avril 1931.

¹⁰ « La question du logement ouvrier revient encore sur le tapis au conseil municipal », *La Parole*, 16 avril 1931, 6, 3, p. 10.

¹¹ « On décide de ne pas augmenter le prix des logements ouvriers », *La Parole*, 23 avril 1931, 6, 4, p. 1.

¹² Il s'agit de François Cordeau et Adélard Bernard.

contre trois¹³. À noter que le conseiller qui propose¹⁴ cette hausse des loyers est au même moment directeur de la Ligue des propriétaires et qu'un des échevins qui appuie la motion¹⁵ est un ancien dirigeant de cette association. Voilà un exemple concret du rôle que peuvent jouer les réseaux de relations entre la Ligue et le conseil de ville, dont il a été question au chapitre précédent, dans la résolution d'une question municipale d'importance. En effet, le coût des logements ouvriers est l'une des polémiques majeures de la période.

Outre ce combat à dimension économique, la Ligue des propriétaires livre d'autres batailles, notamment pour accroître le poids politique des contribuables et favoriser une représentation plus juste de ces derniers. En 1934, la Ligue demande que les propriétaires soient les seuls à pouvoir élire le maire et quatre des cinq échevins. L'association légitime sa requête par le fait que « les propriétaires sont seuls responsables de la dette municipale. Il ne serait que juste que ceux-ci puissent confier l'administration de la chose publique aux hommes en qui ils pourraient avoir le mieux confiance¹⁶. » Ce privilège leur est cependant refusé par le conseil de ville, pour les raisons suivantes : les propriétaires se prononcent déjà sur tous les projets qui exigent des dépenses importantes et les locataires constituent pour la ville un « gros actif », ce qui leur donne le droit de se prononcer eux aussi sur les membres du conseil¹⁷. Après une lutte toutefois moins vive qu'au sujet des logements ouvriers, la Ligue obtient en

¹³ « Augmentation des logements ouvriers », *La Parole*, 26 mars 1936, 10, 48, p. 1.

¹⁴ Il s'agit de L.A. Ferland.

¹⁵ Il s'agit de J. Amédée Savard.

¹⁶ « Les propriétaires veulent faire amender la charte de la ville », *La Parole*, 26 avril 1934, 9, 3, p. 1.

¹⁷ « Le conseil refuse de changer le mode d'élections municipales », *La Parole*, 23 août 1934, 9, 19, p. 1.

1939 ce qu'elle avait réclamé cinq ans plus tôt. Cette année-là, les échevins qui proposent et seconcent sont d'anciens directeurs de la Ligue¹⁸.

Entre temps, cette association avait réclamé une révision des quartiers électoraux, pour que les propriétaires soient représentés plus également au conseil de ville¹⁹. Or, ce dernier reporte la question de séance en séance, jusqu'à ce que le greffier affirme qu'il est désormais trop tard pour qu'un tel règlement puisse être appliqué pour les élections de janvier 1938. Le vice-président de la Ligue, Félicien Tourigny, se dit indigné et se demande : « Jusqu'à quand serons-nous servis ainsi par ceux qui ont fait le serment de faire régner la justice en autant qu'il leur sera possible? ²⁰. »

Contrairement aux conflits entre contribuables et conseillers municipaux, générés surtout par les refus répétés des autorités locales devant certaines demandes de la Ligue, nous verrons que les discordes avec les chefs d'industries sont dues plutôt à une application plus ou moins souple des règles d'embauche que tentent d'imposer le conseil de ville aux manufacturiers.

5.1.2 La résistance des manufacturiers

Bien que l'Association des manufacturiers canadiens collabore avec le conseil de ville, en servant d'intermédiaire entre la municipalité et les cadres supérieurs de

¹⁸ L.A. Ferland propose et Oscar Pélissier seconde. Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 24 janvier 1939.

¹⁹ Avec les années, le nombre de propriétaires par quartier électoral s'était déséquilibré. Ainsi, les échevins étaient élus par un nombre inégal de contribuables. La Ligue voulait remédier à cette situation.

²⁰ « Les activités de la Ligue des propriétaires », *La Parole*, 5 janvier 1938, 12, 36, p. 5.

l'industrie, ces derniers se montrent quelques fois rébarbatifs quant aux principes qui doivent régir l'embauche des ouvriers et préfèrent s'en tenir à leurs propres critères.

D'abord, le conseil de ville reçoit des plaintes des chômeurs, à l'effet que les industriels engagent des individus nouvellement arrivés à Drummondville, alors qu'un règlement exige de favoriser les résidents de longue date²¹. Plus tard, le bureau de placement ferme ses portes à la demande des manufacturiers²², ces derniers préférant choisir eux-mêmes la main-d'œuvre, sans avoir à se référer à ce bureau qui relève de la municipalité. De plus, en février 1940, le gérant de l'usine *Butterfly Hosiery* s'oppose, au nom des industriels, au rapport mensuel que réclame le conseil municipal –rapport qui devait indiquer entre autres le nombre d'employés renvoyés du service et le nombre de personnes engagées sans avoir de cartes d'identification²³.

Devant une telle opposition, le conseil de ville doit donc, dans certains cas, négocier avec les cadres d'industries pour obtenir leur collaboration. Par exemple, lorsque les manufacturiers demandent que l'évaluation municipale des usines demeure fixe, les autorités municipales posent certaines conditions. Elles demandent, notamment, que les nouveaux employés détiennent une carte d'identité et que les rapports mensuels exigés antérieurement soient remplis²⁴.

²¹ « Les citoyens de cette ville ne seraient pas encore protégés suffisamment dans nos usines », *La Parole*, 18 août 1932, 7, 21, p. 1 ; Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 9 janvier 1934.

²² « Le bureau de placement va-t-il disparaître », *La Parole*, 24 mars 1938, 12, 46, p. 1.

²³ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 26 février 1940.

²⁴ « Entente de grande importance conclue entre nos autorités municipales et les industriels », *La Parole*, 13 juin 1940, 15, 4, p. 1.

Certes, les cadres d'établissements industriels ont tout intérêt à contrôler l'engagement des ouvriers : les chômeurs sont nombreux à espérer un poste et l'importance de la demande permet de maintenir les salaires à la baisse. Néanmoins, la résistance des gérants d'industries aux critères imposés de l'extérieur n'est pas généralisée à l'ensemble des usines et n'indique pas nécessairement un manque de collaboration de l'Association des manufacturiers dans le dossier des critères d'embauche.

Bien que les relations entre les élus municipaux et ces acteurs clés que sont les propriétaires et les cadres de l'industrie ne soient pas totalement harmonieuses durant les années 1930, nous verrons que le conseil de ville, dans le cadre particulier de la mise en place des mesures de secours, tâche de développer des rapports de collaboration avec le monde associatif et que ce dernier répond plutôt bien à l'appel.

5.2 Les formes de coopération

Malgré les tensions observées plus haut entre les organisations, les autorités municipales parviennent néanmoins à susciter le concours des associations dans la recherche de solutions au problème du chômage et dans l'application des mesures choisies. Cette collaboration, qui se développe essentiellement avec la Chambre de commerce, la Ligue des propriétaires et l'Association des manufacturiers canadiens, prend quatre formes principales²⁵. Attardons-nous à chacune d'elles.

²⁵ Nous avons relevé dans les sources consultées des traces de collaboration, mais les liaisons plus informelles nous échappent. Par exemple, les procès-verbaux n'indiquent pas tout ce que les individus se disent dans une réunion.

5.2.1 La consultation des associations

D'abord, le conseil de ville consulte les associations avant de donner suite à un projet d'assistance aux chômeurs et tient compte de plusieurs des propositions apportées, qu'elles aient été émises à la demande de la ville ou à l'initiative des groupes d'intérêts.

Lorsque la Chambre de commerce se réorganise en 1931, les autorités municipales demandent à l'organisme de lui adresser des suggestions sur les façons d'aider les sans-travail. En septembre, le maire lui propose même de former un comité spécial dans le but précis de préparer une liste de recommandations²⁶. Le comité est mis sur pied en octobre et le conseil de ville attend ses propositions²⁷ avant d'élaborer un programme d'assistance. Ainsi, la Chambre de commerce est partie prenante du premier projet détaillé de mesures sociales conçu par le gouvernement local. Toutefois, ce type de collaboration entre le conseil municipal et cette association ne s'observe que durant ces quelques mois en 1931. Les activités de l'organisme, rappelons-le, tendent à s'espacer dès l'année suivante.

En effet, à partir de 1932 et jusqu'à la fin de la crise, la Ligue des propriétaires paraît remplacer la Chambre de commerce dans son rôle de conseillère. Comme nous l'avons souligné dans la première partie de ce chapitre, les demandes de la Ligue ne se concrétisent pas toujours. Certaines requêtes ont été acceptées tardivement et d'autres

²⁶ « La Chambre de commerce et le conseil de ville s'unissent pour étudier les meilleurs moyens d'aider les chômeurs », *La Parole*, 8 octobre 1931, 6, 28, p. 1.

²⁷ La Chambre de commerce suggère entre autres une série de travaux publics, allant du broyage de pierres à la construction d'égouts. L'organisme propose aussi que des octrois soient demandés aux paliers supérieurs de gouvernement pour payer ces travaux et pour des secours directs. L'association considère également que les soutiens de famille devraient être embauchés avant tout autre citoyen. *Idem*.

sont restées lettres mortes. Parmi celles-ci, notons la recommandation de ne pas fournir d'emploi permanent à un individu qui a de l'« argent de prêté²⁸ » et celle de payer les journaliers 0,25\$ plutôt que 0,35\$ de l'heure²⁹.

Néanmoins, plusieurs des propositions de la Ligue font l'objet de règlements, puis sont adoptées telles quelles ou partiellement par la municipalité. Outre le principe des travaux compensatoires³⁰, qui est appliqué certaines années à Drummondville, d'autres idées de la Ligue sont également mises à l'essai. Par exemple, en décembre 1939, une délégation de cet organisme se rend à une séance du conseil et propose, notamment, que l'on réserve les cartes d'identité aux gens qui résident à Drummondville depuis plus d'un an³¹. La municipalité prend alors en compte cette suggestion³². À trois³³ autres reprises par la suite, entre 1940 et 1942, le conseil de ville se dit favorable aux amendements proposés par la Ligue, concernant le bureau de placement et la carte d'identité.

Comme les autres groupes d'intérêts, l'Association des manufacturiers formule certaines demandes, peu nombreuses toutefois, auxquelles le conseil de ville acquiesce généralement. En 1932, la municipalité met sur pied, à la recommandation de

²⁸ Procès-verbaux de la Ligue des propriétaires de Drummondville, séance du 9 décembre 1932.

²⁹ Procès-verbaux de la Ligue des propriétaires de Drummondville, séance du 16 mai 1933.

³⁰ Voir partie 3.2.1.4 sur les travaux compensatoires.

³¹ « On voudrait que la carte d'identification soit rendue obligatoire pour tous les citoyens », *La Parole*, 7 décembre 1939, 14, 29, p. 1.

³² « Des cartes émises par le bureau de placement », *La Parole*, 28 décembre 1939, 14, 32, p. 1.

³³ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séances du 7 mars 1940, du 19 décembre 1940 et du 16 mars 1942.

l'organisme, un système de cartes d'identité pour faciliter la sélection des employés³⁴. Deux ans plus tard, le bureau de placement est également réorganisé à sa demande³⁵. De plus, l'association est consultée, en 1940, au moment de réformer le centre de placement et les pièces d'identité distribuées³⁶.

Toutefois, le principal lieu de coopération entre les autorités municipales et l'Association des manufacturiers se situe à un autre niveau. En fait, les deux organisations s'unissent pour faire pression sur les gérants d'industries. Voyons comment se traduit ce type de collaboration et quels autres organismes pratiquent semblables alliances.

5.2.2 L'union fait la force

Dans certains cas, le conseil municipal choisit de s'allier à un organisme, pour mieux convaincre une tierce partie. Dans d'autres situations, ce sont des associations qui se regroupent pour avoir plus de poids auprès du conseil de ville. Intéressons-nous d'abord à la première forme d'union mentionnée.

Le meilleur exemple est sans doute celui, évoqué précédemment, de l'Association des manufacturiers. Les autorités locales écrivent à quelques reprises³⁷ à des gérants d'usines pour leur rappeler leur entente avec la ville concernant la sélection

³⁴ « Les chômeurs devront être munis d'une carte d'identification pour avoir du travail à Drummondville », *La Parole*, 24 mars 1932, 6, 52, p. 1.

³⁵ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 27 février 1934.

³⁶ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 5 mars 1940.

³⁷ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séances du 16 août 1932, du 27 décembre 1932, du 10 avril 1935 et du 21 mai 1935.

des futurs ouvriers. Or, certains résidents de longue date dénoncent encore des injustices dans les procédures d'embauche et le conseil de ville demande à l'Association des manufacturiers d'intervenir elle aussi auprès des industriels pour exiger le respect des critères élaborés par le gouvernement local. Puisque l'organisme regroupe plusieurs des gérants d'industries, le conseil de ville sollicite, seul ou avec l'appui de la Ligue des propriétaires³⁸, le soutien de ses dirigeants, avec l'espoir que ces gens du milieu sauront mieux convaincre les manufacturiers de se conformer aux directives municipales dans le choix de leur personnel.

C'est également pour persuader un chef d'entreprise que le conseil de ville, en mars 1931, réclame la collaboration de la Chambre de commerce, afin qu'ensemble, ils convainquent la compagnie d'électricité régionale (*Southern Canada Power*) de devancer la construction d'un nouveau barrage. Ces travaux, disait-on, allaient donner du travail à des centaines d'ouvriers³⁹.

Bien que l'objet principal de ce chapitre soit la coopération entre les autorités municipales et le monde associatif, mentionnons néanmoins deux exemples de collaboration temporaire entre certains groupes d'intérêts, qui souhaitent ainsi donner de l'importance à leurs requêtes. En décembre 1937, la Ligue des propriétaires s'associe avec le Syndicat des Mancœuvres pour demander que les travaux d'égout soient exécutés

³⁸ En juillet 1939, la Ligue se joint aux conseils municipaux de Drummondville, Saint-Joseph et Saint-Simon pour demander à l'Association des manufacturiers que l'embauche de la main d'œuvre locale et celle des municipalités environnantes soit privilégiée. « Embauchage de gens de notre ville dans les manufactures », *La Parole*, 20 juillet 1939, 14, 9, p. 1.

³⁹ « Drummondville va presser la Southern Power de commencer son barrage de 5 000 000\$ », *L'Union des Cantons de l'Est*, 6 mars 1931, 65, 13, p. 3.

à la petite pelle et non à la pelle mécanique, ce qui permettrait d'embaucher un plus grand nombre de chômeurs⁴⁰. Deux ans plus tard, ce sont quatre organismes⁴¹ qui se regroupent pour demander au conseil de ville que le système de la carte d'identité soit remis sur pied, pour aider les manufacturiers à appliquer les critères d'embauche⁴².

Outre la consultation des organismes et les ententes provisoires décrites ci-haut, le conseil de ville suscite également la collaboration du monde associatif en invitant ses dirigeants à participer à des assemblées.

5.2.3 Un droit de parole dans des assemblées politiques

À diverses occasions, les Ligues de propriétaires de Drummondville et du village voisin de Saint-Joseph sont invitées à se joindre aux assemblées qui ont pour objet l'organisation des mesures de secours. Ces réunions inter-municipales, qui regroupent les conseillers municipaux de Drummondville et des localités environnantes, sont importantes : des décisions y sont prises pour uniformiser les pratiques d'assistance, plus particulièrement le système des cartes d'identité.

En effet, une première rencontre, en novembre 1939, vise à réorganiser le bureau de placement et à centraliser l'émission des cartes⁴³. Quelques mois plus tard, les élus municipaux de Drummondville et de localités voisines se réunissent à nouveau avec les

⁴⁰ « La Ligue des propriétaires », *La Parole*, 23 décembre 1937, 12, 34, p. 1.

⁴¹ La Chambre de commerce, la Ligue des propriétaires, l'Association des marchands détaillants et l'Association des manufacturiers canadiens.

⁴² Procès-verbaux de la Ligue des propriétaires de Drummondville, séance du 18 septembre 1939.

⁴³ « Réorganisation du bureau de placement municipal et remise en vigueur de la carte d'identification », *La Parole*, 23 novembre 1939, 14, 27, p. 1.

membres des Ligues de propriétaires pour discuter de cas particuliers rencontrés par les conseils municipaux, comme celui des gens qui quittent une ville pour y revenir plus tard⁴⁴. Enfin, lors de rassemblements subséquents, il est question du droit à la carte d'identité pour les résidents du village Saint-Charles⁴⁵ et des abus dans la distribution des cartes⁴⁶.

La présence de directeurs des Ligues de propriétaires dans de pareilles assemblées illustre bien le type de rapports que veulent créer les conseils municipaux avec ces associations. Cette collaboration est toutefois épisodique et concentrée en fin de crise. Voyons maintenant de quelle manière s'organise, plus durablement, la coopération entre ces organisations.

5.2.4 Une participation directe à l'application des mesures d'assistance

Le conseil municipal permet aux dirigeants de certaines associations de participer directement à l'application des mesures d'assistance, en les nommant sur des comités ou en leur déléguant les pleines responsabilités de la distribution des secours et des cartes d'identité. À la différence des assemblées abordées précédemment, au sein desquelles les représentants du monde associatif donnent une opinion sur des principes d'organisation, la collaboration dont il est question ici concerne la mise en pratique de ces principes. En effet, les comités et bureaux où siègent les dirigeants d'organismes,

⁴⁴ « Le problème de la carte d'identité de nouveau à l'étude », *La Parole*, 18 avril 1940, 14, 48, p. 1.

⁴⁵ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 14 novembre 1940.

⁴⁶ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 9 décembre 1941.

seuls ou avec des élus municipaux, reçoivent les demandes d'assistance des chômeurs et décident quelles sont les personnes admissibles.

5.2.4.1 Siéger sur les comités du conseil de ville

Pour assurer une application des politiques d'aide aux chômeurs conforme aux critères élaborés par ses élus, le gouvernement local met sur pied des comités⁴⁷, commissions⁴⁸ et bureaux⁴⁹. Les responsables, nommés par lui, se recrutent majoritairement parmi les échevins, mais peuvent intégrer d'autres individus que les conseillers municipaux. En analysant la composition de ces divers comités chargés de répondre aux demandes de secours, il apparaît que les dirigeants de la Ligue des propriétaires constituent une fois de plus les principaux alliés des membres du conseil. Néanmoins, certains directeurs de la Chambre de commerce sont également interpellés. L'un d'eux est en effet présent, en 1932 et 1933, sur les comités municipaux affectés au problème du chômage⁵⁰ et à la vérification des comptes produits pour les secours directs⁵¹. De plus, en 1938, l'un des échevins qui siègent sur le comité chargé de l'enregistrement des hommes qui travaillent pour la cité fait partie au même moment de la direction de la Chambre de commerce⁵².

⁴⁷ Il s'agit du Comité Chômage et bureau de placement, du Comité de surveillance de l'embauche pour les travaux de chômage et du Comité spécial chargé de l'enregistrement des hommes qui travaillent pour la cité.

⁴⁸ Il s'agit de la Commission spéciale chargée de la distribution des secours directs et de la Commission du chômage.

⁴⁹ Il s'agit du bureau de placement et du bureau de la carte d'identité.

⁵⁰ Il s'agit de J.-H. Tétreau. Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 9 février 1932.

⁵¹ Il s'agit de J.-H. Tétreau. Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 13 décembre 1932.

⁵² Il s'agit d'Adélard Girard. Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 28 avril 1941.

Pour ce qui est de la Ligue des propriétaires, sa contribution à ce type de commissions présente un caractère plus systématique. En effet, le conseil municipal nomme un dirigeant de la Ligue sur la presque totalité de ses comités et bureaux appelés à résoudre des questions relatives aux chômeurs, qu'il s'agisse du comité pour la surveillance de l'embauche des sans-travail en 1932⁵³, du bureau de placement en 1935⁵⁴ et de tous les comités « chômage », de 1936 à 1941 inclusivement⁵⁵. De plus, l'échevin nommé président de la Commission du chômage, en 1940, est également directeur de la Ligue⁵⁶.

À l'intérieur de ces différentes commissions, des dirigeants d'associations peuvent donc exercer un droit de vote. Bien que les conseillers municipaux soient en nombre majoritaire, le droit de parole lors de ces réunions alloue aux directeurs de la Chambre de commerce et de la Ligue des propriétaires une influence certaine, dans la mesure où les comités ne sont formés que de trois à cinq personnes.

Intéressons-nous maintenant aux situations où le conseil de ville délègue à la Ligue – la seule association concernée par ce type de collaboration – le rôle de gérer intégralement des mesures d'assistance.

⁵³ « 25 000\$ ont déjà été dépensés en travaux, ici, cet hiver », *La Parole*, 11 février 1932, 6, 46, p. 1.

⁵⁴ *L'indicateur de Drummondville 1935*, p. 15.

⁵⁵ Les comités Chômage, embellissement, construction et licences (1936-1937), Parc, hygiène et chômage (1938-1939) et Chômage (1940-1941).

⁵⁶ Il s'agit de Wilfrid Poulin. Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 17 octobre 1940.

5.2.4.2 Gérer les mesures d'assistance

D'abord, de décembre 1932⁵⁷ à avril 1933⁵⁸, C.-Arthur Sicotte⁵⁹, rentier et président de la Ligue des propriétaires, est affecté à la distribution des secours directs. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les bénévoles de la Société Saint-Vincent de Paul, devant un nombre grandissant de bénéficiaires de secours, ne suffisent plus à la tâche. Le conseil de ville décide donc de confier la gestion du programme d'aide à un homme qui s'en occuperait à temps plein, au salaire de 25,00\$ par semaine⁶⁰. Bien qu'il fasse rapport au conseil de ville de chaque demande de secours acceptée et refusée, ce dirigeant de la Ligue demeure néanmoins la personne-ressource auxquels les chômeurs doivent se référer. Le rôle qu'est appelé à jouer ce représentant des propriétaires, même si la période d'intervention est très courte, démontre l'association étroite entre le conseil de ville et la Ligue dans la mise en œuvre de cette politique d'assistance.

Après cette expérience de délégation complète des pouvoirs, qui se termine à la suite d'un rapport d'enquête défavorable au président de la Ligue, il faut attendre le début des années 1940 pour voir à nouveau l'organisme gérer seul un programme d'aide. En 1941, le conseil de ville accorde à un comité de l'association de propriétaires, à la demande de celle-ci, la tâche de trancher les cas spéciaux dans la distribution des cartes

⁵⁷ « Distribution des secours directs », *La Parole*, 22 décembre 1932, 7, 39, p. 1.

⁵⁸ En avril 1933, après deux plaintes de Napoléon Garceau, ancien maire de Drummondville, qui se dit insatisfait de la distribution des secours, le conseil de ville fait une enquête sur le travail de C.-A. Sicotte. Quelques jours plus tard, cette responsabilité lui est retirée. Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séances du 7 février 1933, du 4 avril 1933 et du 25 avril 1933.

⁵⁹ M. Sicotte est secondé dans son travail par le constable Boucher.

⁶⁰ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 10 janvier 1933.

d'identité⁶¹. Cette fois, aucune plainte n'est adressée à la municipalité au sujet du travail de la Ligue. Si bien que l'année suivante, les autorités locales donnent à l'organisme – plus précisément au comité déjà formé pour la gestion des cas spéciaux – l'entièvre responsabilité de l'administration des cartes d'identité⁶².

Ainsi, les dirigeants municipaux sollicitent de diverses façons la coopération du monde associatif. Si de tels rapports sont favorisés par les réseaux de relations qui se bâissent entre elles, il faut également voir dans cette entraide mutuelle le résultat d'enjeux stratégiques. En effet, des relations de collaboration, dans le dossier de l'aide aux chômeurs, n'auraient pu se développer si les intérêts des deux parties – le conseil de ville et les associations – ne s'étaient pas trouvés satisfaits par ce type d'ententes. La prochaine section tente d'expliquer les motivations des conseillers municipaux qui demandent le soutien des groupes d'intérêts, et celles des organismes qui acceptent de coopérer avec le gouvernement local.

5.3 Une collaboration intéressée

5.3.1 Une juste représentation des groupes sociaux

Selon le sociologue Jacques Palard, qui a étudié les enjeux de l'intégration des associations au système politico-administratif local, les relations de coopération que favorisent les élus municipaux constituent un élément stratégique, puisque cette collaboration leur permet de « s'attirer les faveurs des diverses catégories sociales⁶³ »

⁶¹ Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 22 décembre 1941.

⁶² Procès-verbaux du conseil municipal de Drummondville, séance du 2 mars 1942.

⁶³ Jacques Palard, *loc. cit.*, p. 331.

qui sont représentées dans les associations. Les autorités municipales montrent ainsi qu'elles tiennent compte du point de vue de plusieurs groupes sociaux localisés. D'ailleurs, l'éditorialiste du journal de Drummondville, Adélard Rivard, fait remarquer que les directeurs de la Chambre de commerce proviennent de « différentes classes [...] [qui] permettra de mieux connaître l'opinion de chacun des groupements qui composent la société, sur les différentes questions qui seront mises à l'étude⁶⁴. » Ce commentaire s'applique d'autant mieux à la Ligue des propriétaires, qui représente somme toute un plus large éventail de la population que la Chambre de commerce. Ainsi, le rôle important que la municipalité laisse jouer à la Ligue dans la mise en place des mesures d'assistance est en partie légitimé par les bases sociales relativement diversifiées de l'organisme⁶⁵. En donnant droit de parole aux dirigeants de la Ligue, qui sont majoritairement commerçants et rentiers mais aussi artisans et ouvriers, les autorités locales paraissent en effet donner la parole à une diversité de couches sociales.

Aussi plausible que soit cette interprétation, celle-ci n'explique que partiellement les relations de collaboration que tend à développer le conseil municipal avec certains organismes. Fondamentalement, ces rapports se maintiennent grâce aux avantages que retirent les élus, de même que les associations à qui ils demandent concours et recommandations.

⁶⁴ « La Chambre de commerce », *La Parole*, 18 janvier 1940, 14, 35, p. 2.

⁶⁵ Comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, les liens privilégiés qu'entretient le conseil de ville avec la Ligue s'expliquent également dans une large mesure par des raisons d'ordre politique (les propriétaires étant les seuls électeurs) et financier (les propriétaires étant, comme payeurs de taxes, les principaux concernés par les dépenses municipales en faveur des chômeurs).

5.3.2 Un équilibre entre les intérêts de la municipalité et des associations

Un partage essentiellement non-conflictuel des rôles entre le monde associatif et les conseillers municipaux, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'assistance, permet de « renforcer les pouvoirs de chacun des groupes d'acteurs⁶⁵. » En effet, ce « jeu de légitimités réciproques⁶⁶ », pour reprendre l'expression de Jacques Palard, est profitable à la fois aux organismes, qui participent ainsi à des prises de décisions politiques importantes en cette période de crise, et aux autorités locales, qui peuvent mieux justifier le choix des mesures d'assistance et leurs modalités d'application en raison de l'appui de ces groupes d'intérêts. Par exemple, le soutien que donne la Chambre de commerce au conseil de ville pour divers projets facilite l'approbation, par les propriétaires, des règlements d'emprunt pour les mesures de secours⁶⁷.

Dans le cas des liens étroits que tissent les autorités municipales et les dirigeants de la Ligue, l'équilibre décrit plus haut est favorisé par un élément digne de mention : « le maire et les échevins sont tous des propriétaires et ils ne sont pas désireux de travailler contre leurs intérêts⁶⁸. » La collaboration entre les organisations repose donc non seulement sur le respect d'intérêts respectifs, mais sur des visées communes s'expliquant par l'appartenance à une même catégorie de résidents. Ainsi, les autorités politiques locales gagnent à tenir compte des avis d'une association qui défend les contribuables dont elles font également partie. D'ailleurs, le maire Moisan n'hésite pas

⁶⁵ Jacques Palard, *loc. cit.*, p. 330.

⁶⁶ *Idem*.

⁶⁷ « On effectuerait le pavage permanent sur plusieurs de nos rues », *La Parole*, 9 avril 1931, 6, 2, p. 1.

⁶⁸ « Le conseil refuse de changer le mode d'élections municipales », *La Parole*, 23 août 1934, 9, 19, p. 1.

à promettre, lors de sa campagne électorale de 1934, que son « programme sera celui des propriétaires. Ce que les propriétaires désireront obtenir le conseil le leur donnera⁶⁹. » Notons que la Ligue n'exige rien de moins. En effet, le vice-président de l'organisme compare la ville à une grosse compagnie que les contribuables confient à des directeurs – les élus municipaux –, lesquels sont appelés à suivre les directives des plus hauts dirigeants : les propriétaires⁷⁰.

Si chacune des organisations tire profit, pour elle-même, de ces rapports de coopération, ce type de rapports est motivé également par une volonté commune, en cette période de crise, de donner bonne impression aux investisseurs potentiels.

5.3.3 Préserver une image positive aux yeux des entrepreneurs

La collaboration entre les corps publics, aux yeux des élites locales, est nécessaire pour conserver une réputation positive et encourager les propriétaires d'industries à choisir Drummondville comme lieu d'établissement de leurs entreprises. Les mots « harmonie » et « bonne entente », pour décrire notamment les relations que doivent entretenir les élus municipaux avec les organismes, reviennent constamment dans les éditoriaux et les discours des membres du conseil de ville. On attribue à ces rapports harmonieux les progrès de Drummondville⁷¹ et la position financière de la

⁶⁹ « Le conseil municipal a rendu compte de son administration dimanche dernier au Rialto », *La Parole*, 25 janvier 1934, 8, 42, p. 1.

⁷⁰ « Élections à la ligue des propriétaires », *La Parole*, 2 décembre 1937, 12, 31, p. 1.

⁷¹ « Drummondville », *La Parole*, 18 octobre 1934, 9, 27, p. 2.

ville⁷², mais on les pose aussi comme une condition clé pour la venue de nouvelles usines⁷³.

Dans le domaine de la promotion industrielle, la coopération avec l'Association des manufacturiers et avec la Chambre de commerce prend une importance particulière, dans la mesure où ce sont ces organismes qui accueillent les nouveaux industriels et protègent leurs intérêts auprès des autorités politiques locales. Le regard que l'éventuel investisseur pose sur Drummondville devient, pour les élites locales, un véritable leitmotiv pour conserver de bonnes relations.

Ainsi, les rapports de collaboration privilégiés par les conseillers municipaux et les dirigeants d'associations sont guidés par des motifs stratégiques multiples, qu'il s'agisse de la promotion d'intérêts communs ou des avantages respectifs des parties impliquées. Ce sont ces motivations qui expliquent la primauté, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'assistance, de diverses formes de coopération et ce, malgré les conflits que génère ou exacerbe la crise des années 1930 dans les centres urbains, notamment à propos des taxes municipales et des logements ouvriers.

⁷² « Une autre année s'achève », *La Parole*, 28 décembre 1933, 8, 38, p. 3 et « Une autre année s'achève », *La Parole*, 27 décembre 1934, 9, 36, p. 2.

⁷³ « M. Tétreau ouvre sa campagne électorale », *La Parole*, 27 janvier 1938, 12, 39, p. 8.

CONCLUSION

La crise des années 1930 a vu s'accroître la présence de l'État dans le domaine de l'aide aux chômeurs. Les principales mesures ont été élaborées dans leurs grandes lignes par le gouvernement fédéral, mais les municipalités ont hérité de lourdes responsabilités. Si bien que l'application des politiques d'assistance a pu varier d'une localité à l'autre, selon les problèmes et les besoins propres à chacune.

À Drummondville, les mesures conçues par les autorités municipales, soit le bureau de placement et ses cartes d'identité, sont créées en réponse à un phénomène de migration important. En effet, de nombreux travailleurs en quête d'emploi viennent s'installer à Drummondville, attirés par la publicité qui vante la prospérité relative de cette ville. Bien que de nouvelles usines s'implantent encore dans la cité durant la première moitié de la décennie 1930, le nombre d'établissements industriels stagne par la suite et l'offre d'emplois diminue. Le conseil municipal, à la demande des résidents plus anciens à la recherche de travail, met donc sur pied des infrastructures qui permettent de choisir les nouveaux employés, notamment sur la base de la durée de résidence.

Que ce soit pour le travail en usine ou pour les différents projets de construction qui font office de travaux de chômage, les critères d'embauche sont donc élaborés et

imposés par la municipalité. Ce sont également les autorités politiques locales qui gèrent les multiples demandes d'aide aux chômeurs, qu'il s'agisse des requêtes pour cartes d'identité, paiement de loyer ou secours directs. En effet, des comités municipaux étudient en totalité ou en partie – selon les périodes – les diverses réclamations et décident quels chômeurs sont admissibles aux mesures d'assistance. Ce palier local de gouvernement doit également financer, à partir des taxes municipales et d'emprunts bancaires, une large part de ces programmes sociaux.

Notre étude montre que le pouvoir des autorités politiques municipales dans la gestion et l'application des mesures sociales est toutefois partagé avec certaines associations-clés. En effet, les premières mesures d'assistance publique ne sont pas complètement centralisées et uniformisées, ce qui laisse aux gouvernements municipaux une marge d'autonomie suffisante pour permettre à des organismes locaux de prendre la parole et d'espérer orienter les politiques de secours aux chômeurs. Notons que ce ne sera plus possible au début des années 1940 avec l'instauration du régime fédéral d'assurance-chômage.

À Drummondville, la Chambre de commerce, l'Association des manufacturiers canadiens et la Ligue des propriétaires se sont avérées les plus actives dans le domaine des politiques d'aide aux chômeurs. Leur coopération avec le conseil de ville prend diverses formes. Outre la consultation fréquente des associations au sujet des mesures d'assistance à mettre en place, le conseil de ville invite également certains dirigeants de la Ligue des propriétaires et de la Chambre de commerce à participer à des assemblées

politiques inter-municipales et à l'appuyer dans certaines requêtes faites auprès des manufacturiers. Le gouvernement local nomme, de plus, des représentants de ces organismes sur ses comités appelés à étudier les questions relatives au chômage. Enfin, la Ligue s'est vu donner le privilège de distribuer elle-même, certaines années, les secours directs et les cartes d'identité.

La collaboration évoquée ci-haut a pu être favorisée par les multiples réseaux de relations entre le pouvoir politique local et le monde associatif. Ces réseaux semblent en effet participer à la formulation de compromis sur des sujets qui sont matières à débats. À cet égard, la Chambre de commerce est un point de rencontre important. Puisque les gérants d'entreprises présents dans cet organisme sont les mêmes qui forment le bureau de direction de l'Associations des manufacturiers, les liens que ces cadres entretiennent avec la petite bourgeoisie marchande, dans le cadre d'une association intermédiaire comme la Chambre de commerce, peut les inciter à une plus grande collaboration avec les élites locales. Ainsi, bien que les représentants de la grande entreprise entretiennent avec les chômeurs des rapports économiques différents et portent un regard également différent sur les mesures à mettre en place, l'Association des manufacturiers accorde son soutien aux élus municipaux, en incitant ses membres à appliquer les critères d'embauche proposés.

De plus, l'existence même des réseaux de relations démontre que le groupe de dirigeants en question, en combinant des postes dans les mêmes organisations, partage un certain nombre de visées. C'est le cas, par exemple, de la Ligue et du conseil de

ville, espaces politiques privilégiés des propriétaires, qui regroupent plusieurs dirigeants communs.

La collaboration évoquée plus haut se nourrit également de motivations stratégiques notables. Pour le conseil de ville, les pouvoirs délégués aux dirigeants d'associations lui permettent de montrer qu'il tient compte de l'opinion des divers groupes sociaux représentés dans ces organismes. Les conseillers municipaux, grâce à l'appui des groupes d'intérêts, peuvent également mieux convaincre les propriétaires du bien-fondé de certaines mesures. De leur côté, les organisations qui acceptent de collaborer avec le conseil municipal en retirent des bénéfices considérables, puisqu'elles sont appelées à prendre part à la conception et à l'application de politiques sociales coûteuses, lourdes de plusieurs enjeux d'ordre économique.

D'ailleurs, les nouveaux conflits que génère la crise montrent l'équilibre fragile sur lequel repose la collaboration entre les organisations. Évoquons à ce sujet les tensions importantes avec les contribuables – et plus tard avec l'association fondée pour les défendre – au sujet d'une surtaxe pour l'aide aux pauvres, du loyer des logements ouvriers et de certains priviléges politiques que leur refuse la municipalité. Rappelons encore une fois la résistance de quelques manufacturiers aux critères d'embauche imposés par les autorités politiques locales.

L'éclairage que nous portons sur les rapports entre les élites locales, dans ce contexte de crise économique majeure et plus précisément autour de la mise en place des

premières mesures d'assistance publique, constitue un des apports importants de notre étude. Les autres recherches portant sur cette période notent la présence de certaines associations qui gravitent autour du conseil de ville, mais ne mentionnent que quelques unes des requêtes générées par ces groupes d'intérêts et certains débats auxquels ils participent.

Si les politiques d'assistance elles-mêmes ont été davantage étudiées, rarement a-t-on mis en évidence l'organisation de ces politiques à l'échelle locale et les responsabilités nombreuses des élus municipaux, de la conception à l'application des mesures sociales, en passant par leur financement. Grâce aux procès-verbaux du conseil de ville, nous avons été en mesure de mieux saisir les rôles de la municipalité, mais aussi le processus complexe que doit suivre une demande d'assistance. Ne reçoit pas une aide de l'État qui veut : le chômeur s'adresse d'abord au bureau de placement ou à un responsable de la distribution des secours, lesquels font ensuite approuver leurs décisions par un comité municipal, qui lui-même relève de l'ensemble du conseil. Lorsque les bons de secours sont délivrés, les commerçants payés avec ce type de coupons doivent à leur tour transiger par le gouvernement local, qui les rembourse chaque mois un à un.

De plus, à l'aide des listes de noms que contiennent les procès-verbaux d'assemblées, il a été possible de repérer les acteurs clés de la mise en œuvre des politiques d'assistance. Par la suite, les annuaires d'adresses, en donnant accès à la profession de ces individus et à leur mode d'occupation, ouvrait la porte à une étude

encore jamais réalisée sur le profil social de ces acteurs. Cette démarche inspirée de la sociologie jette un éclairage original sur la population touchée par la crise, qu'il s'agisse des chômeurs, des agents du petit commerce qui entretiennent avec eux des rapports de clientèle et enfin, des dirigeants d'organisations au sens large qui ont mis en place les politiques d'assistance.

À la suite de cette recherche, plusieurs questions restent en suspens. Par exemple, les travaux réalisés sur la crise des années 1930 dans de grands centres urbains (Montréal, Québec et Verdun) ne semblent pas relever des relations de collaboration aussi étendues qu'à Drummondville autour de la mise en œuvre des politiques d'assistance. Cela s'explique peut-être par le peu d'attention que portent ces études aux rapports entre le conseil municipal et le monde associatif. Néanmoins, certaines interrogations peuvent être soulevées. Est-ce que la coopération entre ces acteurs naît essentiellement dans les villes moyennes, où les noyaux de dirigeants sont possiblement plus restreints? Est-ce la nécessité d'acquérir une réputation enviable aux yeux des investisseurs étrangers qui se fait plus vive hors des centres urbains d'importance? En effet, dans des cités comme Montréal et Québec, les avantages d'établir des industries transparaissent d'eux-mêmes, ce qui n'était pas nécessairement le cas de Drummondville et de villes semblables. Dans ces localités, peut-être plus qu'ailleurs, il fallait attirer l'attention des manufacturiers sur les bonnes relations que pourraient développer les futurs gérants d'usines avec les élus municipaux. Il s'agit toutefois d'hypothèses, que des études ultérieures devront confirmer ou nuancer.

D'autres travaux pourraient également être entrepris sur le phénomène des ligues de propriétaires. Nous savons que ces dernières ont existé dans les différents centres urbains pour lesquels la crise des années 1930 a été étudiée, mais des recherches plus spécialisées restent à faire sur ces associations de contribuables. Naissent-elles majoritairement durant la dépression? Quelle a été leur influence sur les différentes politiques sociales et économiques gérées par les municipalités? Entretiennent-elles toujours d'étroits réseaux de relations avec les conseils de ville? Ces questions renvoient plus largement aux enjeux locaux de la taxation, de même qu'aux priviléges d'un groupe de résidents minoritaires mais politiquement sur-représentés, notamment par sa participation exclusive aux référendums municipaux.

Si des interrogations demeurent en veilleuse à la suite de ce mémoire, notre recherche aura néanmoins permis de faire la lumière sur cette décennie fascinante, qui constitue un laboratoire de première importance pour comprendre les relations entre les élites locales devant une situation socio-économique sans précédent. Face au problème du chômage, la nécessité d'agir était indéniable, mais les modalités d'intervention et l'interventionnisme des gouvernements lui-même ne faisaient pas consensus. Cette dépression majeure, qui jette les bases des premières mesures d'aide aux chômeurs, a vu éclore de profonds questionnements sur les responsabilités des divers paliers de l'État dans les domaines sociaux. Des questionnements qui persistent encore aujourd'hui, à une époque où les municipalités sont de plus en plus sollicitées pour offrir des services aux personnes démunies.

BIBLIOGRAPHIE

I- SOURCES

A- Sources manuscrites

Archives de la Société historique de Drummondville. Rôles d'évaluation, 1930, 1933, 1935-1938.

Archives de la Société historique de Drummondville. Règlements municipaux, 1929-1940.

Archives de la Société historique de Drummondville. Procès-verbaux du Conseil de ville, 1929-1940.

Archives de la Société historique de Drummondville. Procès-verbaux de la Ligue des propriétaires, 1932-1940.

Archives de la Chambre de commerce de Drummondville. Procès-verbaux, 1931-1933, 1936-1940.

Archives nationales du Québec à Québec, Fonds P436/41, Correspondance de la conférence de la Société Saint-Vincent de Paul de Drummondville, 1916-1939.

A- Sources imprimées

Archives de la Société historique de Drummondville. États financiers, 1933 et 1934.

L'indicateur de Drummondville (annuaire d'adresses), 1935, 1937 et 1939.

C-Journaux locaux

La Parole, 1929-1941

L'Homme libre, 1940-1941

D- Publications gouvernementales

GOLDENBURG, Carl. *Finances municipales au Canada. Étude préparée pour la Commission Royale des Relations entre le Dominion et les Provinces*, Ottawa, 1939, 129 p.

GRAUER, A. E. *Assistance publique et assurance sociale. Étude préparée pour la Commission Royale des Relations entre le Dominion et les Provinces*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1939, 110 p.

MARSH, Leonard Charles. *Rapport sur la sécurité sociale au Canada*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1943, 165 p.

MINVILLE, Esdras. *La législation ouvrière et le régime social dans la province de Québec. Étude préparée pour la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1939, 98 p.

POULIN, G. *L'assistance sociale dans la province de Québec, 1608-1951*, Québec, Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, annexe 2, 1955, 201 p.

II- ÉTUDES

A- Les politiques sociales durant l'entre-deux-guerres

1. Ouvrages ou articles de synthèse

COPP, Terry. « Montreal's Municipal government and the Crisis of the 1930's » dans *The Depression in Canada. Responses to Economic Crisis Depression* (sous la direction de Michiel Horn), Toronto, Copp Clark Pitman Ltd, 1988, 293 p.

COUSINEAU, Jacques. *L'évolution de la mentalité sociale au Québec depuis 1931*, Montréal, Institut social populaire, 1956.

DUPONT, Antonin, « Louis-Alexandre Taschereau et la législation sociale au Québec, 1920-1936 », *RHAF*, 16, 3 (décembre 1972) : 397-426.

EWALD, François. *Histoire de l'État providence*, Paris, Éditions Grasset & Frasquelle, (1986), 1996, 317 p.

GODBOUT, Pauline. *Étude de la législation sociale de la province de Québec, 1921-1939*, Québec, Université Laval (mémoire en sciences sociales), 1954.

GUEST, Dennis, *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, s.l., Les Éditions du Boréal, (1980), 1993, 478 p.

LAUBIER, Patrick de. *L'âge de la politique sociale : acteurs, idéologies, réalisations dans les pays industrialisés depuis 1800*, Paris, Éditions techniques et économiques, 1978, 273 p.

- MELTZER, Milton. *Brother, Can You Spare a Dime ? The Great Depression 1929-1933*, New York, Fact of Files, 1991, 130 p.
- MINVILLE, Esdras. *Syndicalisme, législation ouvrière et régime social au Québec avant 1940*, Montréal, Fides/Les Presses H.E.C., 1986, 619 p.
- MONGEAU, Serge. *Évolution de l'assistance au Québec une étude historique des diverses modalités d'assistance au Québec, des origines de la colonie à nos jours*, Montréal, Éditions du Jour, 1967, 123 p.
- PELLETIER, Michel et Yves Vaillancourt. *Les politiques sociales et les travailleurs*, Vol. 2 : *Les années 1930*, Montréal, s.é., 1975, 424 p.
- PELLETIER, Michel et Yves Vaillancourt. *Les politiques sociales et les travailleurs*, Vol. 1 : *Les années 1900 à 1929*, Montréal, s.é., 1974, 132 p.
- OWRAM, Douglas. *Construire pour les Canadiens : histoire du Ministère des travaux publics, 1840-1960*, Ottawa, Travaux publics Canada, 1979, 397 p.
- REDJEB, Belhassen. *Évolution des formes de l'assistance au Québec*, Laval, Beauchemin, 1990, 43 p.
- ROSANVALLON, Pierre. *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Éditions du Seuil, Paris, 1995, 222 p.
- STRUTHERS, James. *No fault of their own : unemployment and the Canadian welfare state, 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, 268 p.

2. Mémoires et thèses

- BISSON, François. *La gestion des chômeurs célibataires sans-abri au cours de la dépression : le cas du camp de secours de Valcartier, 1932-1936*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 1999, 195 p.
- CLAVETTE, Suzanne. *Des bons aux chèques : aide aux chômeurs et crise des années 1930 à Verdun*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 1986, 384 p.
- GRÉGOIRE, Jacques. *Le rôle des municipalités dans le champ du bien-être social*, mémoire, université Laval, 1966.
- GUÉRARD, François. *La santé publique dans deux villes du Québec de 1887 à 1939, Trois-Rivières et Shawinigan*, thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Trois-Rivières, 1993, 523 p.

LARIVIÈRE, Claude. *Crise économique et contrôle social : le cas de Montréal (1929-1937)*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1977, 265 p.

LÉGARÉ, Yves. *Crise et chômage dans la ville de Québec (1929-1939) : analyse de l'évolution des pratiques d'assistance et du discours idéologique de la petite-bourgeoisie au niveau municipal*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 1980, 143 p.

MACPHERSON, June. « *Brother, Can You Spare a Dime ?* » *The administration of Unemployment Relief in the City of Montreal 1931-1941*, Montréal, université Concordia (mémoire en histoire), 1975.

THIBAULT, Gilles. *Évolution de la pensée face aux secours directs pour la période de crise 1929 à 1938*, thèse de maîtrise en service social, Université de Montréal, 1969.

3. À propos de la Société de Saint-Vincent de Paul

Conseil central de Montréal, *Société de Saint-Vincent de Paul : les conférences*, Montréal, Eugène Doucet, 1915, 32 p.

Conseil supérieur du Canada, *La Société de Saint-Vincent de Paul au Canada, 1846-1946*, Québec, Conseil supérieur du Canada, 1947, 299 p.

RUMILLY, Robert. *La plus riche aumône : histoire de la Société de Saint-Vincent de Paul au Canada*, Montréal, Éditions de l'Arbre, 1946, 235 p.

B- Les élites ou notions théoriques s'y rapportant

1. Éléments théoriques

BEAUDELOT, Christian, Roger ESTABLET et Jacques MALEMORT, *La petite bourgeoisie en France*, Paris, Maspero, 1974.

BOTTOMORE, T.B. *Élites et société*, Paris, Stock, 1964, 179 p.

BOUCHARD, Gérard. *Tous les métiers du monde : le traitement des données professionnelles en histoire sociale*, Sainte-Foy, Presses de l'université Laval, 1996, 323 p.

BOURDIEU, Pierre, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 30 (1979) : 3-6.

BOURDIEU, Pierre, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31 (1980) : 2-3.

ROCHER, Guy. *Introduction à la sociologie générale*, tome 3 : *Regards sur la réalité sociale*, Montréal, Éditions HMH, 1969, 562 p.

ROUSSEAU, Yvan. *L'enracinement et la transformation d'un mouvement social : la Fédération régionale des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec et ses établissements affiliés 1909-1970*, Thèse de doctorat en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, 1993, 506 p.

VERGÈS, Pierre, « Approche des classes sociales dans l'analyse localisée », *Sociologie du travail*, 2 (1983) : 226-232.

2. Les élites en France

BOLTANSKI, Luc. *Les cadres : la formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit, 1982, 523 p.

CHALINE, Jean-Pierre. *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^e siècle*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1982, 416 p.

GREMION, Pierre. *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, 478 p.

3. Les élites locales au Québec

BOUCHARD, Gérard, « Naissance d'une élite : les médecins dans la société saguenayenne (1850-1940) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 9, 4 (printemps 1996) : 521-549.

CALDWELL, Gary, « Les industriels francophones : Victoriaville au début du siècle », *Recherches sociographiques*, 24, 1 (janvier-avril 1983) : 9-31.

DAGENAIS, Michèle. *Des pouvoirs et des hommes. L'administration municipale de Montréal, 1900-1950*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000, 204 p.

DE L'ISLE, Gilles. *Arthabaska et son élite, seconde partie du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Trois-Rivières, 1991, 155 p.

LEHOUX, Mireille. *Élus municipaux et promotion industrielle à Trois-Rivières, 1870-1920*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 1994, 120 p.

LINTEAU, Paul-André. *Maisonneuve. Comment des promoteurs fabriquent une ville*, Montréal, Boréal Express, 1981, 280 p.

MARQUIS, Dominique, « Une élite mal connue : les avocats dans la société montréalaise du XX^e siècle », *Recherches sociographiques*, 36, 2 (1995) : 307-325.

ROBERT, Jean-Claude, « Les notables de Montréal au XIX^e siècle », *Histoire sociale*, 8, 15 (mai 1995) : 54-76.

C- Le monde associatif

1. Le mouvement associatif et la sociabilité

BIRBAUM, Pierre *et al.*, « Le pouvoir local », *Revue française de sociologie*, numéro spécial, 15, 2 (avril-juin 1974).

DEGENNE, Alain, « Sur les réseaux de sociabilité », *Revue française de sociologie*, 24, 1 (janvier-mars 1979) : 109-117.

GREMION, Pierre, "Les associations et le pouvoir local", *Esprit*, no. 6, juin 1978.

LABORIE, Jean-Paul et Pierre Vergès, « Les petites villes dominées par les classes moyennes » dans *L'Esprit des lieux. Localités et changement social en France*, Paris, Éditions du CNRS, 1986, p. 101-125.

LAUTMAN, Jacques, « Pour une théorie de la localité », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXXI, 1981.

LEVASSEUR, Roger et Normand Séguin, « Mouvement associatif et réseaux informels à Trois-Rivières » dans *De la sociabilité. Spécificité et mutations* (sous la direction de Roger Levasseur), « Actes du colloque du Centre de recherche en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières », s.l., Éditions du Boréal, 1990, p. 281-296.

MEHL, Dominique, « Culture et action associatives », *Sociologie du travail*, 1 (1982): 24-42.

PALARD, Jacques, « Rapports sociaux, stratégie politique et vie associative », *Sociologie du travail*, 3 (1981) : 308-324.

VERGÈS, Pierre, « Approche localisée des classes sociales » dans *L'Esprit des lieux. Localités et changement social en France*, Paris, Éditions du CNRS, 1986, p. 277-290.

2. Les groupes d'intérêt

BASSO, Jacques-A. *Les groupes de pression*, Paris, PUF (coll. « Que sais-je ? »), 126 p.

DION, Léon. *Société et politique : la vie des groupes*, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1971, 444 p.

MEYNAUD, Jean. *Nouvelles études sur les groupes de pression en France*, Paris, Librairie Armand Colin, 1962, 448 p.

OFFERLÉ, Michel. *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998, 158 p.

3. La Chambre de Commerce

BELANGER, Marc, J.D., « Les Chambres de commerce : groupes de pression ou coopératives de développement », *Recherches sociographiques*, 9, 1-2 (1968) : 85-103.

OUELLET, Fernand. *Histoire de la Chambre de Commerce de Québec : 1809-1959*, Québec, Université Laval (Faculté de commerce), 1960, 105 p.

PLOUFFE, Omer. *Analyse idéologique de la Chambre de commerce du district de Montréal (1945-1955)*, mémoire (histoire), Université de Montréal, 1987, 159 p.

PROVENCHER, Patrick. *La Chambre de Commerce de Trois-Rivières: activités et composition socioprofessionnelle*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2000, 149 p.

ROY, Fernande. *Progrès, harmonie, liberté. Le libéralisme des milieux d'affaire à Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1988, 301 p.

VALLÉE, Gilles. *La Chambre de Commerce de Trois-Rivières, 1871-1981 : participation et assises sociales du mouvement*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 1989, 210 p.

D- Études sur Drummondville

ALLARD, Yollande, « Un virage industriel bien négocié », *Continuité*, 62 (automne 1994) : 48-54.

- ALLARD, Yolande. *Synthèse du développement économique de Drummondville 1815-1990*, Drummondville, Société historique de Drummondville, 1994.
- BÉLANGER, Jean-Pierre. *Une bonne entente en dents de scie. Une histoire interculturelle de Drummondville 1815-1950*, Drummondville, Société historique de Drummondville, 1998, 296 p.
- BOUCHER, Réjean. *Les 55 ans de la Celanese à Drummondville*, Drummondville, La Société historique du Centre du Québec inc., 1981, 46 p.
- FOURNIER, Jocelyn. *Napoléon Garceau (1868-1945)*, Drummondville, Société historique de Drummondville, 1978, 175 p.
- GAUTHIER, Guy. *Dynamique d'un espace urbain : Drummondville et sa région. Étude géographique d'une ville moyenne*, Nice, Université de Nice, 1980, 556 p.
- GRONDIN, Pierre. *Saint-Joseph-de-Grantham, bâtir une municipalité ouvrière au Québec : 1920-1955*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1986, 232 p.
- HUGUES, Everett C. *Rencontre de deux mondes. La crise d'industrialisation du Canada français*, Les éditions du Boréal Express, (1945), 1972, 390 p.
- MARTIN, Micheline. *Drummondville : son développement et ses travailleurs 1925-1940*, Drummondville, Société historique de Drummondville, 1984, 187 p.

E- Bibliographies

- AUBÉ, Pierre-Yvan. *Bibliographie d'histoire régionale*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 1978, 118 p.
- BEAUREGARD, Yves. *Bibliographie du Centre du Québec et des Bois-Francs*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, 495 p.
- Centre populaire de documentation de Montréal (IQRC), *Le choc du passé : les années 1930 et les sans-travail : bibliographie sélective annotée*, Québec, IQRC, 1986, 185 p.
- GAUTHIER, Guy. *Bibliographie analytique régionale : Drummondville*, Drummondville, Département des sciences humaines du cégep de Drummondville, 1981, 45 p.

Groupe de recherche en histoire régionale. *Bibliographie d'histoire des Cantons de l'Est*, Sherbrooke, Département d'histoire de l'université de Sherbrooke, 1975, 120 p.

LAPERRIÈRE, Guy. *Bibliographie d'histoire des Cantons de l'Est* (2ème édition), Sherbrooke, Département d'histoire de l'université de Sherbrooke, 1986, 210 p.

The welfare state in Canada : a selected bibliography 1840-1978, Waterloo (Ontario), Wilfrid Laurier University Press, 1983, 246 p.

ANNEXE

GRILLE DE CLASSEMENT SOCIOPROFESSIONNEL

• Propriétaire d'entreprises et professions autonomes assimilées

- industriels
crémier, laitier, fabricant d'eau de javel, fabricant de portes et châssis, propriétaire de l'imprimerie Dubois
- commerçants
bijoutier, boucher, boucher-épicier, épicier, épicier-boulanger, épicier-restaurateur/épicière-restauratrice, garagiste, gérant du garage Montplaisir Limitée, hôtelier, marchand, marchand de bois, marchand de bois et de charbon, marchand de chaussures, marchand de fer, marchand de grains, marchand de meubles, marchand de vêtements, marchand en gros, marchand général, modiste, pâtissier, peintre/commerçant, restaurateur
- entrepreneurs, contracteurs et assimilées
entrepreneur, contracteur, entrepreneur de pompes funèbres, entrepreneur électricien
- indéterminés
comptable, courtier en assurances

• Personnel cadre et administratif

- industries supra-locales
gérant de « Canadian Marconi Company », gérant de « Dennison Manufacturing Company », gérant de Dominion Textile Company », gérant de « Eagle Pencil Company », gérant de « Holtite Rubber Company », gérant/cadre de « Butterfly Hosiery Company », gérant/cadre de « Canadian Celanese Limited », gérant/cadre de « Dominion Silk », gérant/cadre de « Drummondville Cotton Company Limited », gérant/cadre de « Southern Canada Power »
- industries locales
gérant de l'imprimerie «La Parole limitée », gérant de « Eastern Paper Box Company », gérant de J.A. Gosselin Limitée, gérant du Capital-Drummond, gérant du Manoir Drummond
- secteur financier
banquier, gérant de banque, gérant de caisse populaire, gérant de la Banque canadienne de commerce, gérant de la Banque de Montréal, gérant de la Banque provinciale, gérant de la Banque Royale du Canada
- administration publique
capitaine, chef de police, chef du bureau de placement, gérant de la Commission des Liqueurs, ingénieur de la ville, inspecteur d'écoles, inspecteur local pour la Commission du chômage, lieutenant, secrétaire de la Commission du chômage de Drummondville, trésorier de la ville
- autres
chef de gare au Canadien national, chef de gare au Canadien Pacifique

- **Membres des professions libérales**

- droit
avocat, juge de paix, notaire
- santé
chirurgien dentiste, dentiste, médecin, médecin chirurgien, médecin-vétérinaire, opticien, optométriste, pharmacien
- autres
architecte, architecte/avocat, régistrateur, syndic licencié, syndic licencié et comptable

- **Cols blancs semi et non-spécialisés**

- salariés
assistant du responsable du bureau de placement, assistant-ingénieur, caissier, commis, constable, employé à la Banque provinciale, employé au Manoir Drummond, gardien, sapeur pompier, sténographe, vendeur, vendeur de gazoline à « British American Oil »
- autonomes
agent, agent d'assurance, agent de « Canadian National Express », agent d'immeubles, commis voyageur
- indéterminés
représentant pour « Frost & Wood », représentant pour « Singer Sewing Machine Co », représentant pour « Familex »

- **Artisans et gens de métier**

- artisans
barbier, boulanger, boulanger et pâtissier, cordonnier, forgeron, forgeron et voiturier, sellier, voiturier
- gens de métier
briqueteur, camionneur, électricien, maçon, menuisier, peintre, plâtrier, plombier

- **Ouvriers**

- spécialisés
contremaître, contremaître au Canadien Pacifique
- non-spécialisés
cantonnier, charretier, chauffeur, concierge, corsetière, creuseur de puit, domestique, empailleur de chaises, employé à l'aqueduc, employé de la voirie, homme de cour, jardinier, journalier, livreur, machiniste, mécanicien, messager, opérateur au filtre, pressier, servante, tailleur, tisserand, tricoteur

- indéterminés
 employé à « British American Oil », employé à « Butterfly », employé à « Campbell MacLaurin Lumber », employé à « Canadian Celanese », employé à « Canadian Marconi Company », employé à « Corona V. », employé à « Dennison Manufacturing Company », employé à Drummondville Cotton Company », employé à « Eagle Pencil Company », employé à « Eastern Paper Box Company », employé à « Holtite Rubber Company », employé à la compagnie J.A. Gosselin, employé à « Dominion Silk », employé à « Roessel, Louis & Co. », employé à « Southern Canada Power », employé au Canadien National, employé au Canadien Pacifique, employé chez Guérin & Frère, employé de La Parole, ouvrier

• **Autres**

- rentiers
 bourgeois, rentier
- professions intellectuelles salariées
 journaliste, institutrice privée
- autres
 étudiant, ménagère

• **Indéterminés**

imprimeur, inspecteur, percepteur

• **Inconnus**

L'individu ou sa profession n'a pas été repéré dans les annuaires d'adresses.